

N° 4 – 14 MARS 2024

2024

BULLETIN OFFICIEL

| Courses à obstacles

Avis et communiqués III

Décisions V

Résultats (n° 121 à 181) :

samedi 17 février 2024

ANGERS 1

dimanche 18 février 2024

NÎMES 3

PAU 5

mardi 20 février 2024

FONTAINEBLEAU GALOP 8

jeudi 22 février 2024

BORDEAUX-LE BOUSCAT 10

samedi 24 février 2024

AUTEUIL 11

dimanche 25 février 2024

MACHECOUL 15

MAURE-DE-BRETAGNE 16

SAUMUR 17

lundi 26 février 2024

FONTAINEBLEAU GALOP 18

mercredi 28 février 2024

ANGERS 20

Index des chevaux cités dans ce numéro 25

FRANCE GALOP

Département Technique
15 Bld de Douaumont
75017 Paris

ISSN 2999-0041

France Galop - Imprimeur
Dépôt légal : mars 2024
Quantité de tirage : 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions IV

Liste des oppositions

(Mis à jour le 21 février 2024)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
Rashed Saeed Mohamed Abdulla ALMAZROUEI	Mme Jean-François BERNARD	Non-paiement factures de frais de pension
Vincent ZAZURCA	STE ENT Gabriel LEENDERS	Non-paiement factures de frais de pension
Paolo BOSCHI	Stéphane Richard SIMON	Non-paiement factures de frais de pension
Ivana KANTKOVA	STE ENT Antoine de WATRIGANT	Non-paiement factures de frais de pension
Nicholas WILLIS	STE ENT François MONFORT	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel PIERI	STE ENT Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de fais de pension
Nelva DE ALMEIDA	Carla O'HALLORAN	Non-paiement factures de fais de pension
Stéphanie GACHELIN	STE ENT Massimo CESANDRI	Non-paiement factures de frais de pension
SCUDERIA BLACK STAR	Gianluca BIETOLINI	Non-paiement factures de frais de pension
Jérôme GUILLET	STE ENT. Alain COUETIL	Non-paiement factures de frais de pension
Carole TRANCHANT	Christophe CHEMINAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT. OLIVIER SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST ENT Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST ENT Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Saeed Nasser AL ROMAITHI	STE ENT. FRANÇOIS ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	STE ENT. J. BERTAN DE BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	STE COURSES NANCY-BRABOIS	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER-SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments - non-paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSÉ	Anthony CLEMENT	Non-paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non-paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non-paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non-paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non-paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Raynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non-paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non-paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non-paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELLS	Eric LIBAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non-paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non-paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non-paiement factures de frais de pension

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

Prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Rappel des faits et de la procédure :

Le poulain LOCH PIKE (IRE) a été soumis, dans le cadre d'une « opération partant », avant le Prix ECLIPSE couru sur l'hippodrome de CHANTILLY le 16 septembre 2023, conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Courses au Galop, à un prélèvement biologique effectué dans les conditions prescrites par le règlement ;

L'analyse de ce prélèvement biologique effectuée par le Laboratoire des Courses Hippiques, a conclu à la présence de METHYLSULFONYLMETHANE dans le prélèvement ;

L'entraîneur Jozef CHODUR, informé de la situation, a fait connaître à la Fédération Nationale des Courses Hippiques sa décision de ne pas faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

Cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées publiée en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Les conclusions d'enquête

Les conclusions d'enquête du Département Livrets et Contrôles en date du 12 décembre 2023 mentionnaient notamment :

- que l'entraîneur Jozef CHODUR certifie n'avoir jamais administré ou traité le poulain LOCH PIKE (IRE) avec un quelconque médicament, qu'il n'a aucune ordonnance, qu'il a juste administré une seringue pate TRM BIOACTIVE sans préciser le moment de l'administration ;
- que, par la suite, il s'est souvenu avoir administré un complément alimentaire nommé MSM PURE de la marque TRM, 70g le soir, la veille de la course, et de nouveau 70g le matin de la course (soit plus de 3 fois la dose de MSM recommandée, mais à la bonne dose si on considère la posologie recommandée pour des électrolytes) et par erreur involontaire, à la place de ISOPRO ELEKTROLIT également de la marque TRM (les deux boîtes sont de la même taille et les produits sont identiques, à savoir de la poudre blanche) ;
- qu'il reconnaît sa faute d'inadvertance et ajoute ne pas avoir eu l'intention d'enfreindre le Code des Courses français ;
- que le poulain LOCH PIKE (IRE) n'a pas été prélevé au cours de l'enquête (en sortie provisoire depuis le 10 octobre 2023) ;

La décision des Commissaires de France Galop

Par décision en date du 16 janvier 2024 les Commissaires de France Galop ont :

- distancé le poulain LOCH PIKE (IRE) de la 6ème place du Prix ECLIPSE couru le 16 septembre 2023 sur l'hippodrome de CHANTILLY ;
- sanctionné l'entraîneur Jozef CHODUR en sa qualité de gardien responsable dudit poulain par une amende de 4.500 euros ;

L'appel de l'entraîneur Jozef CHODUR

L'entraîneur Jozef CHODUR a interjeté appel de la décision, par courriers électroniques des 16 et 19 janvier 2024 et par courrier recommandé du 18 janvier 2024, mentionnant notamment :

- que la substance MÉTHYLSULFONYLMÉTHANE ne figure pas dans la liste des

- substances interdites dans le règlement des courses et dans l'annexe numéro 5 ;
- que si une telle substance était trouvée là-bas, il n'en aurait certainement pas dans l'écurie et n'en donnerait pas aux chevaux qui doivent courir en France, ajoutant connaître les contrôles antidopage stricts ;
 - qu'il fait également appel du montant de l'amende de 4 500 euros, précisant qu'il est entraîneur, originaire d'un pays où le tarif mensuel pour entraîner un cheval est d'environ 400 euros et où le salaire mensuel moyen de 1.000 euros ;

Après convocation dudit entraîneur et de la société FED SPOL SRO, à se présenter à la réunion fixée le 20 février 2024 et avoir constaté l'absence des intéressés ;

Vu le courrier dudit entraîneur, accompagné de sa pièce jointe, reçu le 12 février 2024, mentionnant notamment :

- que la substance METHYLSULFONYLMETHANE est disponible gratuitement et que les fabricants indiquent sur l'emballage que leurs produits sont « sans dopage » ;
- qu'après avoir consulté la société TRM Ireland, « dont provient le produit, il est arrivé à la conclusion » qu'elle n'a pas encore enregistré de cheval testé positif à la substance METHYLSULFONYLMETHANE ;
- qu'il demande une fois de plus de rejeter l'amende de 4.500 euros ou au moins de la réduire ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Frédéric MUNET ;

Cet appel est recevable sur la forme ;

Vu les éléments du dossier ;

Sur le fond ;

Vu les articles 39, 85, 198, 200, 201, 216, 223, 224 et l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Aux termes de leur décision du 16 janvier 2024, les Commissaires de France Galop ont précisé que le résultat de l'analyse du prélèvement biologique effectué sur le poulain LOCH PIKE (IRE) a révélé la présence de METHYLSULFONYLMETHANE, l'entraîneur Jozef CHODUR ayant administré un complément alimentaire audit poulain la veille et le matin de la course, par erreur involontaire selon ses explications ;

La seule présence de ladite substance caractérisant l'infraction audit Code, lesdits Commissaires ont décidé que le poulain devait en conséquence être distancé dans le respect de l'égalité des chances ;

De plus, la nécessité de préserver l'égalité des chances et de lutter contre les infractions au Code des Courses au Galop en matière de présence de substance prohibée dans les organismes des chevaux implique en effet de sanctionner les gardiens des chevaux en charge de leur entraînement, de leur entretien, de la gestion de leurs soins et de leur hébergement, sauf exonération de responsabilité suffisamment avérée ;

Au vu de l'administration, par erreur selon l'entraîneur, à la place d'un autre produit de même marque, du complément alimentaire susvisé la veille et le matin de la course, lesdits Commissaires ont considéré qu'une telle exonération de responsabilité n'est pas démontrée ;

Au regard des éléments du dossier, la Commission d'appel considère également qu'il y a lieu, en l'espèce, au vu notamment de :

- la positivité du prélèvement biologique du poulain LOCH PIKE (IRE) avant sa course ;
- la substance en cause dans le présent dossier, à savoir le METHYLSULFONYLMETHANE, qui possède des propriétés anti-inflammatoires et qui peut être utilisé à des fins de dopage à ce titre, étant observé que cette substance fait partie des substances susceptibles d'agir à tout moment sur le système musculo squelettique et qu'il s'agit d'une substance prohibée de catégorie I selon les dispositions des Codes des Courses au Galop ;
- cette première infraction concernant ledit entraîneur en matière de positivité d'un cheval avant une course ;

- sa faute reconnue d'avoir administré par erreur un produit, expliquant la positivité le matin d'une course du Groupe III synonyme de caractère gras dans les livres de vente ;

de sanctionner l'entraîneur Jozef CHODUR, en sa qualité d'entraîneur gardien responsable dudit poulain, de son entraînement, de son entretien et de la gestion de ses soins dans son établissement, et pour sa première infraction en la matière, par une amende de 4.500 euros compte-tenu de sa faute avérée pour avoir administré une substance autre que la nourriture normale le matin de la course à son poulain, quand bien même une erreur de produit est invoquée, un tel comportement constituant une faute caractérisée au sens du Code des Courses au Galop ;

PAR CES MOTIFS

Décide :

- de confirmer la décision prise par les Commissaires de France Galop en toutes ses dispositions.

Paris, le 20 février 2024

M. Jean Pierre COLOMBU - M. Ange CORVELLER - M. Frédéric MUNET

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

Prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Rappel des faits et de la procédure

M. Etienne d'ANDIGNE est titulaire d'autorisations de faire courir et d'entraîner délivrées par les Commissaires de France Galop ;

Les conclusions d'enquête du Service Contrôles de France Galop du 13 novembre 2023 mentionnent notamment :

- qu'un contrôle à l'entraînement a été réalisé le 11 octobre 2023 dans l'établissement de M. Etienne d'ANDIGNE dont les écuries sont situées au LOUROUX-BECONNAIS ;
- que la pharmacie se trouvait sur des étagères derrière un rideau qui était ouvert le jour du contrôle, dans un coin dans la sellerie d'entraînement (M. Etienne d'ANDIGNÉ détient deux selleries : une sellerie dédiée aux courses et une autre à l'entraînement) ;
- qu'il y avait un large stock de médicaments, dont certains en quantités multiples : du CARBESIA (Imidocarb), ainsi que des antibiotiques dont la DEPOCILLINE (Procaine Benzylpenicillin), G4 (gentamicine), BORGAL 24% (sulfadoxine et triméthoprime), et OXYTETRACYCLINE ;
- qu'il y avait également un très grand stock de seringues, aiguilles, et kits stérilisés de suture (photos jointes) ;
- que les conditions de stockage des médicaments étaient inappropriées : beaucoup de poussière dans certains coins, l'armoire de rangement n'était pas fermée à clé (photos jointes) ;
- que plusieurs médicaments périmés ont été retrouvés, ainsi qu'une bouteille de LACTANASE (Dichloro acetic acid et sodium gluconate) et une bouteille de DETOMO VET INJECTION (Detomidine) de CEVA AUSTRALIA, produits sans autorisation de mise sur le marché (ci-après AMM) ni en France ni en Europe, ouvertes, couvertes de poussière, donc probablement pas utilisées depuis de longue date ;
- qu'aucun médicament n'était conservé à froid : de nombreuses bouteilles d'antibiotiques critiques DEPOCILLINE (Procaine Benzylpenicillin) périmés et non-périmés, et une douzaine de vaccins contre la grippe (PROTEQ FLU) et la rhinopneumonie (PNEUMEQUINE) ont été retrouvés, qui sont tous des substances qui doivent être impérativement conservées entre 2 et 8°C ;
- qu'aucune ordonnance depuis 2022 sur papier n'a été retrouvée, que l'entraîneur en a fait suivre 11 en version électronique depuis son portable ;

- que la majorité des médicaments n'avaient pas d'ordonnances correspondantes ;
- que les ordonnances ne sont pas rangées chronologiquement ni numérotées ;
- concernant le stock des vaccins retrouvés, que l'épouse de l'entraîneur a indiqué qu'un vétérinaire de la CLINIQUE de MESLAY les avait déposés la veille du contrôle lorsqu'il était venu administrer des vaccins (vérification de la date dans les livrets des chevaux vaccinés), or il s'agit d'une marque de vaccins différente de ceux retrouvés sur place, ainsi qu'un numéro de lot différent ;
- que dans la sellerie de courses, un sac en plastique contenant 6 bouteilles de 100 comprimés de BICARBONATE DE SODIUM aromatisés à la menthe poivrée a été retrouvé, sans indication sur les étiquettes du fabricant de leur concentration (photos jointes) ;
- qu'il s'agit d'une quantité importante mais qu'ils ne nécessitent pas d'ordonnance, car un comprimé dilué dans de l'eau avec administration par voie orale aux chevaux en dehors des jours de courses est un traitement toléré ;
- que les analyses des prélèvements biologiques sur les chevaux réalisés lors du contrôle se sont révélées négatives ;
- qu'aucune autre anomalie lors du contrôle n'a été identifiée ;
- que l'accueil par M. Etienne d'ANDIGNE a été très coopératif ;

Par décision du 27 décembre 2023, les Commissaires de France Galop, ont sanctionné M. Etienne d'ANDIGNE par une amende de 15.000 euros et par la suspension de ses autorisations pour une durée de 12 mois, assortie d'un sursis total révocable sur 5 ans ;

M. Etienne d'ANDIGNE a interjeté appel de cette décision, par courrier recommandé du 29 décembre 2023, accompagnée de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure ;
- que les conclusions d'enquête n'indiquent pas si lesdits produits pharmaceutiques à usage vétérinaire et les 2 bouteilles de produits sans autorisation de mise sur le marché relèvent de la catégorie des substances prohibées de catégorie I ou II ;
- que la détention de 6 boîtes de 100 comprimés de bicarbonate de sodium contrevient au principe de liberté de détention, mentionnant également l'absence de preuve de dopage ou de mise en évidence de soins mettant en danger l'animal ;
- le contexte de son déménagement et du développement rapide de ses effectifs humains et équins ;
- qu'il s'agit d'avantage d'un risque de non-conformité au regard de l'absence de preuve d'administration récente des produits ;
- le caractère inédit et disproportionné des sanctions : la peine d'amende étant supérieure à celles prononcées, même en cas de récidive, lorsqu'il est constaté un prélèvement positif constitutif d'un fait de dopage, et la suspension, même assortie d'un sursis, constituant la peine la plus lourde, incompatible avec une première infraction caractérisée par des manquements relatifs à la tenue de la pharmacie sans intention de dissimulation, sans lien avec un fait de dopage ou de mal-être animal, ces sanctions portant ainsi atteinte à l'honneur et à la dignité ;
- que la décision repose sur des spéculations non fondées et contrevient au principe de motivation au regard de la situation de l'appelant ;

Vu le courrier de la CLINIQUE EQUINE de MESLAY du 8 janvier 2024 et sa transmission à l'appelant et son conseil le lendemain, mentionnant notamment que le vétérinaire en cause n'a pas laissé de vaccins comme l'affirme l'épouse de M. d'ANDIGNE, sa clinique n'utilisant pas ce vaccin depuis plusieurs mois (aucune trace de PNEUMEQUINE ND n'apparaissant dans ses bons de livraison par leur centrale en 2023) et l'impact négatif sur son image et celle de sa clinique ;

Après convocation de M. Etienne d'ANDIGNE, à se présenter à la réunion fixée le 6 février 2024 ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Emmanuel CHEVALIER du FAU ;

Cet appel est recevable sur la forme ;

Vu la décision du 27 décembre 2023 et l'ensemble des dispositions qu'elle comporte ;

Vu les éléments du dossier dont les explications de l'appelant, ses déclarations et celles de son conseil, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations, possibilité non utilisée ;

Vu le courrier dudit conseil du 29 janvier 2024, consistant en un mémoire, accompagné de ses pièces, ajoutant notamment :

- solliciter à titre principal l'annulation du contrôle, l'infirmerie de la décision et l'annulation des sanctions, le contrôle étant contraire au droit à l'inviolabilité et au respect du domicile notamment professionnel car exercé dans l'enceinte d'une propriété privée de l'appelant, par le personnel de contrôle de France Galop, sans avoir été invité ou autorisé à y pénétrer ;
- la désignation par l'appelant d'un vétérinaire sanitaire afin d'assurer un suivi régulier ;
- qu'en première instance, l'appelant, par honte et maladresse, n'a pas communiqué d'ordonnances complémentaires aux 11 initiales, ce qu'il corrige en appel, que le Code ne prévoit pas de sanction en matière de détention d'ordonnances, qu'il faut se référer aux décisions antérieures dont une de 2023 qu'il cite ;
- concernant la détention de médicaments périmés et non utilisés, qu'il n'existe pas de sanction dans le Code relative à un défaut de gestion de la pharmacie ni de condamnations par les instances disciplinaires ;
- le déménagement, l'accroissement de son effectif et la surcharge de travail expliquant le manquement dans la tenue de la pharmacie mais non dans la gestion des soins, proposant une sanction entre 500 et 750 euros au regard de la jurisprudence précitée, ajoutant être en cours de démarches quant à la reprise de tels médicaments ;
- que la poussière sur d'anciens médicaments ne contamine pas les récents fermés ;
- concernant les antibiotiques non conservés à froid, qu'il n'existe pas de sanction dans le Code ni de condamnations, qu'un seul médicament antibiotique était concerné et datait de moins de 24 heures, que ce ne sont pas les conditions de stockage qui sont en cause mais la gestion de la pharmacie et l'élimination des produits usagés ou périmés, précisant qu'il existe bien un endroit réfrigéré pour les stocker ;
- concernant les vaccins, qu'il n'existe pas de sanction dans le Code, que les jurisprudences vont de la simple erreur au soupçon de fraude, ce qui n'est pas le cas en l'espèce, les 3 lots de vaccins complets et scellés ayant été retrouvés, les étiquettes étant présentes sur les livrets, les lots n'étant pas en lien avec un rappel à venir, la seule hypothèse étant une erreur d'un vétérinaire qui les aurait oubliés ;
- le manquement à son obligation de stockage d'un antibiotique et de vigilance pour avoir laissé des vaccins dans sa pharmacie, sa bonne foi et proposant une amende maximale de 500 euros ;
- concernant la détention d'aiguilles et de seringues, qu'il n'existe pas de sanction relative aux aiguilles qui sont en vente libre, que la photo n°2 correspond à l'achat d'une boîte en 2019, justifié par une facture, le fait qu'elle soit pleine signifiant un usage rare, et que le lot de 50 seringues se justifie par l'ordonnance du 10 octobre 2023 nécessitant un stock minimum ;
- concernant la détention de BICARBONATE DE SODIUM, qu'aucune sanction n'est applicable, sa détention n'étant pas interdite, son utilisation ménagère, ajoutant qu'un usage sous forme de surdosage relèverait d'un procès d'intention au regard des conditions économiques et logistiques y afférent ;
- que les sanctions relatives à la tenue et la présentation du registre d'ordonnance ne sont pas expressément prévues par le Code, demandant à se rapprocher de la jurisprudence prévoyant une amende de 450 euros, reconnaissant sa défaillance à ce titre, ajoutant avoir mis à jour le cahier d'ordonnance et que ce manquement ne peut être associé à un défaut de soin ou un manquement en matière de traitements vétérinaires et que le Code ne garantit pas le suivi des soins par l'institution ;
- l'absence de sanction spécifique prévues par le Code concernant la détention sans ordonnance de produits vétérinaires ne bénéficiant pas d'une AMM en France, des jurisprudences prononçant des amendes simples ou plus lourdes, en citant une de

2023 ayant retenu une amende de 15.000 euros et une suspension d'une durée de 6 mois assortie d'un sursis ;

- que s'agissant du DEMO VET INJECTION et du LACTANASE, il n'avait pas connaissance de leur absence d'autorisation, qu'ils lui ont été respectivement remis en 2019 et 2020 par le propriétaire du cheval, qu'il a failli en ne demandant pas la communication des ordonnances associées mais n'imaginait pas qu'il pouvait s'agir de produits non autorisés et qu'il ne les pas utilisés ;
- que le DEMO VET INJECTION a été placé avec d'autres médicaments périmés en attente d'être mis au rebus, que les flacons de LACTANASE, dont un était périmé, étaient rangés dans la pharmacie sans être dissimulés, ce qui militerait en faveur de sa bonne foi ;
- que la détention de tels produits n'est pas sanctionnée pénalement, que le dossier se rapproche de la décision précitée de 2023 dont la sanction a été moins lourde, la comparaison étant cependant impossible au regard des circonstances de chacun des dossiers ;
- que le refus de nuire à un propriétaire n'est pas un manque de probité mais l'expression d'une loyauté dont les limites s'arrêteraient devant la volonté du ministère public ;
- que la détention des produits ne bénéficiant pas d'une AMM, périmés pour l'un, inutilisés, non dopants et non dissimulés dans une pharmacie non fermée, ne s'inscrit pas dans une intention de dopage ni d'y participer et qu'une amende de 3.000 euros serait équitable ;
- demander à titre subsidiaire l'infirmité de la suspension avec sursis et la réformation du quantum de l'amende, rappelant plusieurs négligences de l'entraîneur, le contexte et sa situation notamment en primo-infraction, soit, une amende de 500 euros concernant la tenue de la pharmacie, une amende de 500 euros concernant les conditions de stockage et le défaut de vigilance, une amende de 450 euros s'agissant des ordonnances et du registre et une amende de 3.000 euros concernant la détention de produits ne disposant pas d'une AMM en France ;

Sur le fond ;

Vu les articles 22, 28, 39, 85, 198, 200, 201, 213, 216, et 224 du Code des Courses au Galop ;

En séance, l'appelant a présenté ses excuses au regard de ses explications en première instance, exercice dans lequel il n'est pas à l'aise, précisant ne pas être de la légèreté mais de la honte ;

Son conseil a repris les termes de son mémoire et ajouté notamment que :

- sa première impression fût un mouvement de recul pour un dossier pouvant être inquiétant mais qu'il a compris que sa difficulté était de ne pas avoir été accompagné en première instance, qu'il s'agit d'une personne gentille et polie chez qui il a d'ailleurs des chevaux ;
- la décision laisse entrevoir des suspicions et des sanctions immédiates pour une personne que « l'on aurait réussi à attraper et qui serait manifestement un tricheur » comme ce qui est dit dans le milieu ;
- qu'il reste 5 médicaments sans ordonnance pour la totalité listée dont des antibiotiques, du collyre, des vermifuges, des médicaments habituels dans les traitements diligentés par un vétérinaire ;
- que son client est un jeune entraîneur, qui travaille beaucoup, priorise ses actions mais pas sur le nettoyage de sa pharmacie ni la gestion des déchets et qu'il s'agit de circonstances particulières ;
- la professionnalisation de son approche artisanale, que son développement a été mal maîtrisé, que concernant les médicaments périmés ou usagés, la gestion des déchets a été reportée mais qu'il a pris les choses en main ;
- concernant le produit sans AMM de la famille des sédatifs (détomidine), qu'il s'agit d'une substance autorisée dont on trouve l'équivalent en France, demandant comment il pourrait être dopant ;
- que l'appelant lui a indiqué avoir obtenu les produits sans AMM, par deux propriétaires,

l'un pour un cheval difficile (le sédatif) et l'autre pour un autre cheval en cas de myosite, mais qu'il n'a pas eu besoin de les utiliser ;

- si dans le Code il y a manquement en acceptant des produits sans AMM, les circonstances font obstacles à l'infraction, car l'appelant est de bonne foi et n'a pas dissimulé les produits ;
- la décision publiée au bulletin officiel en 2023, semaine 42 est imparable pour lui au vu des nombreuses infractions, mais que celle publiée en semaine 47 atteste d'actes positifs de l'entraîneur en cause, avouant aller voir le vétérinaire mentionné et reconnaissant l'usage de la substance, contrairement au présent dossier ;
- que l'appelant n'est pas doué pour s'expliquer, qu'il en a été déduit, faute d'explication, des suppositions graves alors qu'il n'existe pas de faisceaux d'indices orientant vers une volonté de dopage ;

M. Ange CORVELLER a demandé de combien de box il disposait dans son nouvel établissement, l'appelant indiquant avoir 46 chevaux et que 6 chevaux dorment dehors avec l'accord des propriétaires ou les siens ;

M. Jean-Pierre COLOMBU a souhaité savoir comment se présente l'établissement, notamment s'il y a une grille, l'appelant répondant que non, le membre de la Commission poursuivant en demandant la date de son examen d'entraîneur, ce à quoi l'appelant a répondu 2017, M. Jean-Pierre COLOMBU faisant remarquer qu'il y a un stage avant l'examen, récent donc, au cours duquel sont données des explications en matière de contrôle et de tenue de la pharmacie ;

M. Jean-Pierre COLOMBU a interrogé l'appelant pour vérifier s'il pensait, lors du contrôle, remplir les conditions requises et enseignées, l'appelant répondant savoir qu'il y avait du désordre, M. Jean-Pierre COLOMBU ajoutant qu'il y a eu en France des rappels concernant ces formations mais qu'il ne s'y était pas présenté, l'appelant précisant ne pas avoir reçu l'invitation ;

M. Jean-Pierre COLOMBU a ensuite demandé si le BICARBONATE DE SODIUM déposé par un propriétaire n'avait jamais servi, ce que l'appelant a confirmé, le membre de la Commission demandant si les autres produits sans AMM avaient également été donnés car en première instance l'appelant ne le savait plus, ce que ce dernier a confirmé ;

M. Jean-Pierre COLOMBU a demandé à l'appelant s'il trouvait normal que des propriétaires amènent ainsi des médicaments chez leur entraîneur, l'appelant répondant non, que c'est pour cela qu'il ne les a pas utilisés, M. Jean-Pierre COLOMBU ajoutant qu'ils étaient pourtant ouverts alors qu'il n'avait pas le souvenir de leur utilisation, ce que l'appelant a confirmé ;

M. Emmanuel CHEVALIER du FAU a demandé s'il ne tenait pas à dire qui lui avait donné ces produits, l'appelant répondant que non, le membre de la Commission précisant que cela crée des doutes qui s'installent alors que le but de la procédure vise à permettre de mieux comprendre les choses ;

M. Jean-Pierre COLOMBU a précisé que les tranquillisants pouvaient être très utilisés en courses (et avaient pu permettre de calmer et gagner dans certains cas), ledit conseil ajoutant avoir conseillé à l'appelant de parler avec ce propriétaire car la question serait posée, que cela est essentiel, sans nécessairement faire publicité de cette information, car l'appelant avait commis une faute en acceptant ces médicaments, qu'il devra en répondre, qu'il pourrait peut-être en discuter de nouveau avec lui et écrire à ce titre, M. Emmanuel CHEVALIER du FAU précisant qu'il faudrait aller vite car la procédure est en cours ;

M. Ange CORVELLER a ajouté qu'un propriétaire n'a pas à s'immiscer de la sorte, ledit conseil répondant qu'un médicament peut suivre un cheval mais que la négligence consiste à ne pas demander l'ordonnance ;

M. Emmanuel CHEVALIER du FAU a précisé que le dossier révélait une certaine opacité, ledit conseil précisant qu'elle est réelle mais qu'il ne peut pas en être déduit une intention de la part de l'appelant ;

Concernant le LACTANASE, l'appelant a précisé que comme les produits périmés et poussiéreux, s'il avait su qu'il ne disposait pas d'AMM, il ne les aurait pas acceptés, ajoutant

monter cinq lots par jour et qu'entre la herse, les journées aux courses, sa fille en bas âge, ce n'est pas une excuse mais qu'actuellement c'est compliqué ;

M. Jean-Pierre COLOMBU a indiqué connaître la charge travail d'un entraîneur qui est un chef d'entreprise, avec une famille, mais que France Galop est garante d'un certain niveau des courses et que la détention de produit sans AMM doit être lourdement sanctionnée et comprise pour l'avenir, qu'il est nécessaire d'avoir une gestion parfaite pour le bien-être équin et que tout manquement ou laxisme est très gênant, car il en va de la réputation des courses dont les entraîneurs sont les ambassadeurs ;

M. Ange CORVELLER a demandé si les produits sans AMM avaient été prescrits, ce à quoi ledit conseil a indiqué le penser, M. Ange CORVELLER demandant si en qualité d'entraîneur depuis 7 ans, il n'avait pas eu connaissance de ces produits, l'appelant indiquant que non, de même qu'il n'avait pas eu de cas de chevaux positifs, son conseil rappelant sa bonne évaluation lors du contrôle du bien-être animal, M. Emmanuel CHEVALIER du FAU faisant remarquer que l'intervention de la personne qui a remis des produits faciliterait les choses ;

M. Jean-Pierre COLOMBU a rappelé à l'appelant qu'en administrant ces produits, si un cheval venait à mourir, c'est sa responsabilité qui serait engagée, qu'il n'y a pas de dopage sans produit, et que si l'on suit la provenance, il est possible de remonter à la source, M. Emmanuel CHEVALIER du FAU précisant que c'est en cela que l'opacité est catastrophique ;

Ledit conseil a indiqué qu'il fallait aussi expliquer au propriétaire ce que l'on ne peut pas donner à l'entraîneur, ajoutant que l'appelant n'avait pas occupé de fonctions à responsabilités avant d'être entraîneur et que celui qui obtient une licence aussi jeune est confronté à de nombreuses responsabilités mais qu'il a appris sur le « tas » et que cela « est cher payé », M. Emmanuel CHEVALIER du FAU faisant remarquer que le stage d'entraîneur était un « vrai stage » ;

M. Ange CORVELLER a demandé à l'appelant qui lui fournit habituellement les vaccins, l'appelant énonçant le nom d'un vétérinaire, M. Emmanuel CHEVALIER du FAU ajoutant qu'il y a un grand doute car il a été dit en première instance qu'il s'agissait de la CLINIQUE EQUINE de MESLAY, laquelle l'a formellement contesté et qu'il n'est toujours pas prouvé la provenance de cette boîte alors que le vétérinaire est responsable du suivi des vaccins ;

L'appelant a confirmé ne pas connaître leur provenance, son conseil ajoutant que la boîte de vaccins ne peut pas servir, M. Emmanuel CHEVALIER du FAU répondant qu'elle a néanmoins été livrée par quelqu'un, tout en demandant s'il disposait de factures, ledit conseil demandant s'il est possible de considérer qu'un vaccin a été laissé, le membre de la Commission d'appel répondant que cela fait partie de l'opacité à sa charge, que les contrôles sont réalisés à 6h du matin non pas pour ennuyer les entraîneurs mais pour les protéger des fraudeurs mais que s'il y a opacité, ils ne peuvent être protégés et qu'il est capital d'avoir une organisation transparente vis-à-vis de son personnel et de ses propriétaires, ajoutant que si un cheval se tue cela devient catastrophique ;

L'appelant a indiqué que cette situation lui avait permis de remettre les choses à plat, son conseil ajoutant l'avoir aussi vu et qu'il fallait apprendre ;

Les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter à la suite d'une question du Président de séance en ce sens ;

I. SUR LA REGULARITE DE L'ENQUETE

L'article 1er du Code des Courses au Galop dispose que toute personne qui a reçu des Commissaires de France Galop l'autorisation d'entraîner est réputée connaître le présent Code et adhère par là-même, sans réserve, à toutes ses dispositions et à toutes les conséquences qui peuvent en résulter, se soumettant notamment, en raison de l'enregistrement de paris sur les courses publiques, à toute disposition visant à protéger les intérêts des parieurs et la réputation des courses de chevaux ;

L'article 198 dudit Code dispose que les éleveurs, les possesseurs d'un cheval à l'élevage, les personnes titulaires d'un agrément de propriétaire ou d'une autorisation d'entraîner, ainsi que les personnes à qui sont confiés les chevaux tant à l'élevage qu'en sortie d'entraînement ont

l'obligation de respecter les dispositions de l'article 85 du présent Code, relatives au code de pratique des traitements administrés aux chevaux à l'élevage et l'entraînement ;

L'article 200 précise notamment que lesdits Commissaires peuvent faire procéder par un vétérinaire qu'ils ont mandaté, au contrôle notamment de tout cheval déclaré à l'entraînement, qu'ils peuvent notamment faire effectuer et analyser des prélèvements biologiques sur ses tissus, fluides corporels ou excréments ou sur toute autre partie de son corps dans les conditions prévues au règlement particulier publié en annexe 5 du présent Code ;

L'article 213 dispose que lesdits Commissaires sont chargés de veiller à la régularité des courses publiques en France, qu'ils vérifient que la situation des personnes et des chevaux ainsi que leur participation aux courses sont conformes aux dispositions du présent Code, qu'ils peuvent intervenir d'office à tout moment pour s'assurer de cette conformité et qu'à cette fin, ils peuvent exiger toutes les justifications qu'ils jugent nécessaires concernant la situation et la qualification des personnes et des chevaux, en vue de la validation des engagements et de l'homologation des résultats des courses ;

En l'espèce, l'appelant ne s'est jamais opposé à la réalisation du contrôle effectué le 11 octobre 2023, ni au cours de celui-ci ni au cours de l'enquête ni même devant les Commissaires de France Galop, étant en outre observé qu'il a lui-même signé le compte-rendu de la mission de contrôle sans aucune remarque, les conclusions d'enquête mentionnant d'ailleurs que l'accueil a été très coopératif ;

L'appelant précise également devant la Commission que son établissement n'est pas fermé par une grille, de sorte qu'il ne saurait raisonnablement être considéré que le personnel mandaté pour le contrôle est entré par effraction, l'attestation fournie émanant en outre d'un membre du personnel de l'appelant ;

Il y a donc lieu de considérer que le contrôle s'est déroulé conformément aux dispositions du Code des Courses au Galop. ;

II. SUR LA CARACTERISATION DES INFRACTIONS

1. Rappel des règles applicables

L'article 28 dudit Code précise que pour obtenir l'autorisation d'exercer en qualité d'entraîneur public ou particulier, le candidat doit notamment avoir suivi avec succès le stage de formation, ledit stage étant complété par un contrôle des connaissances noté dont les conditions sont définies à l'annexe 10, s'engager, individuellement ou dans le cadre d'une société d'entraînement ou en qualité d'entraîneur particulier, pour les chevaux déclarés à son effectif, à veiller à la qualité de leur hébergement, s'en occuper personnellement et directement et prendre l'entière responsabilité de leur entretien alimentaire et sanitaire, de leur mise en condition ainsi que de leur participation aux courses publiques ;

L'article 85 dudit Code dispose que tous les traitements vétérinaires doivent être dispensés dans l'intérêt de la santé et du bien-être du cheval et en conformité avec les principes de la charte du bien-être équin et notamment que :

- a) Chaque traitement doit être totalement justifié par l'état de santé du cheval qui le reçoit ;
- b) L'entraîneur doit demander conseil au vétérinaire ayant prescrit un traitement sur le niveau de travail approprié pendant la durée du traitement, ces indications devant être inscrites sur l'ordonnance numérotée chronologiquement par le détenteur du cheval ;
- d) L'éleveur, le possesseur d'un cheval à l'élevage, le propriétaire ou son mandataire, ou l'entraîneur doit tenir un registre où sont consignés tous les soins dispensés aux chevaux de son effectif et, pour chaque traitement vétérinaire, il doit être en possession d'une ordonnance vétérinaire numérotée chronologiquement par le détenteur du cheval ;

Pour rappel, ladite Charte prévoit notamment d'offrir aux chevaux un lieu de vie aménagé de manière à prévenir les risques de blessures et de maladies et de définir collectivement les

bonnes pratiques d'élevage, de détention et d'utilisation des chevaux dans l'objectif de limiter les risques sur leur santé ;

L'article 85 dudit Code prévoit également qu'un cheval peut être interdit d'accès aux terrains d'entraînement, aux hippodromes et aux établissements appartenant aux Sociétés de Courses ou peut en être exclu, si son état sanitaire et ses vaccinations ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 135 concernant le contrôle des vaccinations et de l'article 137 relatif au contrôle sanitaire ;

L'article 198 V dispose que l'éleveur, le possesseur d'un cheval à l'élevage, ainsi que les personnes à qui sont confiés les chevaux tant à l'élevage qu'en sortie d'entraînement de même que l'entraîneur sont dans l'obligation de protéger le cheval dont ils ont la garde et de le garantir comme il convient contre toute infraction au principe général édicté au présent Code et que leur personnel doit se conformer à cette obligation ;

L'article 198 VI dudit Code dispose qu'ils doivent se tenir précisément informés de tout traitement ou produit administré à leurs chevaux et des conséquences des thérapeutiques qui leurs sont appliquées et qu'ils ne peuvent détenir de substances prohibées qu'avec la prescription vétérinaire qui le justifie ;

Pour chaque traitement nécessitant l'utilisation d'un ou plusieurs produits entrant dans l'une des catégories de substances prohibées ou nécessitant une prescription au regard du Code de la Santé Publique et de la législation relative à la pharmacie vétérinaire, le titulaire d'un agrément en tant qu'éleveur-bailleur, le propriétaire d'un cheval à l'élevage ainsi que les personnes à qui sont confiés les chevaux tant à l'élevage qu'en sortie d'entraînement, de même que l'entraîneur doivent être en possession d'une ordonnance numérotée chronologiquement par le détenteur du cheval qu'ils sont dans l'obligation de pouvoir présenter au moment du contrôle effectué à la demande des Commissaires de France Galop ;

L'ordonnance numérotée chronologiquement par le détenteur du cheval, qui doit être conforme au Code de la Santé Publique, doit préciser le nom du cheval ou le numéro « SIRE » si celui-ci n'est pas encore nommé, le nom (ou la dénomination) du médicament, la posologie et la durée du traitement ainsi que les précautions à prendre avant de faire recourir le cheval ;

Ils sont tenus de :

- numéroté chronologiquement chaque ordonnance au fur et à mesure des traitements prescrits aux chevaux dont ils ont la garde,
- conserver toutes les ordonnances numérotées chronologiquement par le détenteur du cheval dans un classeur pendant au moins 5 ans,
- présenter systématiquement ce classeur à chaque contrôle ;

et doivent tenir ce classeur à la disposition desdits Commissaires ou de toute personne mandatée par ces derniers ;

L'article 216 dispose que « Selon la gravité de l'infraction et à condition que les dispositions s'y rapportant ne fixent pas une sanction déterminée ou des limites aux sanctions applicables, les Commissaires de France Galop peuvent dans le respect du contradictoire prononcer les sanctions indiquées ci-après : (...) - Les Commissaires de France Galop peuvent suspendre temporairement ou retirer à toute époque de l'année : - l'autorisation de faire courir accordée à tout propriétaire, - les autorisations professionnelles délivrées aux personnes autorisées à entraîner » ;

2. Sur la détention de produits sans autorisation de mise sur le marché (AMM) et la détention de très nombreux produits vétérinaires sans ordonnance

Les Commissaires de France Galop ont considéré qu'en détenant des produits sans AMM et sans ordonnance, l'appelant a fait preuve d'un comportement contraire aux règles de base en matière de détention de produits vétérinaires, manquant à ses obligations élémentaires d'entraîneur professionnel ;

S'agissant du DETOMO VET INJECTION et du LACTANASE, l'appelant soutient qu'il n'avait pas connaissance de leur absence d'AMM, qu'ils lui ont été respectivement remis en 2019 et 2020,

sans souhaiter divulguer l'identité de la personne les ayant remis, tout en reconnaissant avoir failli en ne demandant pas les ordonnances associées, qu'il n'imaginait pas qu'il pouvait s'agir de produits non autorisés et qu'il ne les a pas utilisés ;

L'appelant indique que la DETOMIDINE serait une substance autorisée et non dopante, qui aurait été placée avec d'autres médicaments périmés en attente d'être mis au rebus, et que les flacons de LACTANASE, dont un était périmé, étaient rangés dans la pharmacie sans être dissimulés, ce qui militerait en faveur de sa bonne foi ;

A cet égard, la Commission d'appel a rappelé que des tranquillisants pouvaient être utilisés en courses pour calmer et faire gagner un cheval dans certains cas, étant observé que la DETOMIDINE est une substance prohibée de catégorie I et que la spécialité DETOMOVET ne possède pas d'AMM en France, de sorte qu'il n'est aucunement justifié qu'il soit détenu chez un entraîneur ;

Les membres de la Commission ont par ailleurs souligné que l'opacité de l'appelant ne plaide pas en faveur de sa bonne foi et ne saurait l'exonérer de sa responsabilité ;

Force est d'ailleurs de constater que son conseil a lui-même indiqué qu'il avait commis une faute en acceptant ces médicaments, l'un des membres de la Commission rappelant, conformément aux dispositions susvisées, qu'un propriétaire n'avait pas à s'immiscer ainsi ;

Lesdits Commissaires avaient d'ailleurs rappelé que selon l'article 198 dudit Code, l'entraîneur est responsable de sa pharmacie, des produits présents dans son établissement et qu'il doit se tenir informé des traitements ou produits administrés aux chevaux inscrits à son effectif ;

Concernant la prétendue absence de sanctions prévues, il convient de relever que l'article 216 dispose que « Selon la gravité de l'infraction et à condition que les dispositions s'y rapportant ne fixent pas une sanction déterminée ou des limites aux sanctions applicables, les Commissaires de France Galop peuvent dans le respect du contradictoire prononcer les sanctions indiquées ci-après : (...) - Les Commissaires de France Galop peuvent suspendre temporairement ou retirer à toute époque de l'année : - l'autorisation de faire courir accordée à tout propriétaire, - les autorisations professionnelles délivrées aux personnes autorisées à entraîner » ;

S'agissant de la « jurisprudence », chaque dossier fait l'objet d'une appréciation individualisée propre aux éléments de faits spécifiques et les instances disciplinaires de France Galop ont déjà, par décision rendue des 12 juin, 9 octobre et 21 novembre 2023, retenu des amendes de 15.000 euros, l'une en effet accompagnée d'une suspension de 6 mois assortie d'un sursis, à l'encontre d'entraîneurs dont les dossiers faisaient notamment ressortir la présence de produits dans la pharmacie, sans ordonnance le justifiant lors du contrôle, transmises a posteriori, la présence de substances prohibées sans détention d'ordonnances au moment du contrôle dans les poubelles de l'écurie d'un entraîneur, l'existence d'un important stock de matériel de perfusions et des produits d'origine étrangère ou encore de produit sans AMM en France, et ce même en primo infraction ;

En l'espèce, la décision de première instance reprend les conclusions d'enquête précisant qu'il ressort notamment du contrôle effectué :

- qu'aucune ordonnance depuis 2022 sur papier n'a été retrouvée ;
- que l'entraîneur a fait suivre 11 ordonnances en version électronique depuis son portable ;
- que la majorité des médicaments n'avaient pas d'ordonnances correspondantes ;
- qu'elles n'étaient pas rangées chronologiquement ni numérotées ;

Il convient également de rappeler que la détention de produits sans AMM constitue une infraction pénalement sanctionnée ;

En conséquence, ces éléments caractérisent des manquements dudit entraîneur à ses obligations prévues par le Code des Courses au Galop en matière de détention et de gestion des ordonnances ainsi que de détention des produits vétérinaires ;

Si en appel, ledit entraîneur communique de nouvelles ordonnances, force est de constater

qu'il s'agit d'une communication a posteriori alors que l'entraîneur est tenu de les présenter le jour du contrôle ;

De surcroît, il indique lui-même que cinq médicaments, dont des antibiotiques, ne disposent toujours pas d'ordonnances, ajoutant qu'ils sont « antérieurs à 2022, certainement périmés et qui n'ont plus d'utilité, que ce sont des restes de traitements qui n'ont pas été jetés », confirmant ainsi la mauvaise gestion de la pharmacie et des déchets ;

L'absence d'ordonnances le jour du contrôle, la communication de certaines a posteriori ne permet pas un contrôle optimal des traitements vétérinaires ;

La mauvaise tenue de la pharmacie reconnue par l'appelant lui-même, apparaît ainsi, faute d'explications probantes et au contraire de ce qu'il prétend, s'apparenter à un manquement dans les traitements vétérinaires des chevaux de son effectif et dans la gestion de leurs soins, l'appelant ayant de nouveau en appel reconnu les faits en évoquant une grande négligence de sa part, sans expliquer la présence d'une partie des produits ;

La Commission d'appel ne peut ainsi que confirmer la réalité des infractions constatées et considérer que le comportement dudit entraîneur a mis en évidence une absence caractérisée de rigueur et de sérieux dans la gestion des soins et la détention de produits vétérinaire et constitue ainsi un manquement à la probité et à la transparence dans le suivi des soins vétérinaires et des produits utilisés sur les chevaux dont il est responsable, ce qui n'est pas acceptable pour permettre des contrôles efficaces en matière de soins et traitements vétérinaires au sein de son effectif, de détention de substances vétérinaires, de contrôle anti-dopage et de contrôle optimal de la régularité des courses ;

3. Sur la présence de doses de vaccins

Concernant le stock des vaccins retrouvés, en première instance, l'épouse de l'appelant et lui-même indiquaient qu'un vétérinaire les avait déposés la veille, les conclusions d'enquête mentionnant qu'il s'agissait notamment d'une marque et de lots différents de ceux retrouvés sur place ;

En appel, le vétérinaire mis en cause a formellement démenti les propos de l'appelant en indiquant ne pas utiliser les vaccins en question ;

L'appelant se contente désormais de soutenir que la présence du lot de vaccins retrouvé ne s'explique pas, qu'il doit s'agir d'une erreur d'un vétérinaire lors d'une tournée, tout en indiquant le nom d'un vétérinaire fournissant habituellement les vaccins sans autre élément probant ;

La Commission d'appel, reste dubitative quant aux explications avancées au regard de la traçabilité pourtant requise des vaccins par les vétérinaires, de leur livraison, des possibles justificatifs d'achat, déplorant l'opacité des réponses apportées et ne peut ainsi que constater le démenti des premières explications fournies, l'absence de tout nouvel élément probant et la reconnaissance par l'appelant de son absence de vigilance pour ne pas les avoir laissés dans un lieu réfrigéré ;

4. Sur les conditions de stockage des produits vétérinaires et la présence de BICARBONATE DE SODIUM en quantité dans la sellerie dédiée aux courses

Les Commissaires de France Galop ont repris les conclusions d'enquête faisant notamment état de la localisation de la pharmacie sur des étagères, derrière un rideau ouvert, dans un coin de la sellerie d'entraînement et des conditions de stockage inappropriées des médicaments, révélant de la poussière, une armoire de rangement non fermée à clé, des médicaments périmés, ouverts, couverts de poussière ou non conservés à froid ;

L'appelant reconnaît sa négligence, résultant selon lui de son déménagement précipité expliquant la priorisation d'actions au détriment de celles relatives à la gestion de la pharmacie et des déchets, mais non des soins ;

Lesdits Commissaires ont précisé que l'entraîneur est notamment responsable de sa pharmacie et des produits présents dans son établissement ;

L'appelant tente désormais de minimiser le nombre de produits concernés par ces conditions de stockage, alors que les termes des conclusions d'enquête précisent explicitement que « *plusieurs médicaments périmés ont été retrouvés ainsi qu'une bouteille de LACTANASE (Dichloro acetic acid et sodium gluconate) et une bouteille de DETOMO VET INJECTION (Detomidine) de CEVA AUSTRALIA, produits sans autorisation de mise sur le marché ni en France ni en Europe, ouvertes, couvertes de poussière donc probablement pas utilisées depuis de longue date et qu'aucun médicament n'était conservé à froid : de nombreuses bouteilles d'antibiotiques critiques DEPOCILLINE (Procaine Benzylpenicillin) périmés* » ;

Le vétérinaire de contrôle a d'ailleurs pu constater la présence de plus d'une bouteille de DEPOCILLINE périmée, joignant des photographies à ce titre et ainsi qu'il l'est précisé dans le compte-rendu de mission du contrôle, étant observé que la DEPOCILLINE est une substance prohibée de catégorie I qui ne peut être délivrée que sous ordonnance ;

Devant la Commission d'appel, l'appelant soutient concernant les antibiotiques non conservés à froid, qu'il n'existe pas de sanction dans le Code ni de condamnations, qu'un seul médicament antibiotique était concerné et datait de moins de 24 heures, que les autres n'étaient plus utilisés et en attente d'être jetés, que ce ne sont pas les conditions de stockage qui sont en cause, mais la gestion de la pharmacie et qu'il existe bien un endroit réfrigéré pour les stocker ;

L'appelant ne saurait cependant justifier cette situation en soutenant que les restes de bouteille trouvés ne signifient pas qu'il avait l'intention de s'en servir ;

Par ailleurs, en présence d'un endroit réfrigéré de stockage comme il le soutient, il apparaît difficile de concevoir qu'un produit encore administré la veille du contrôle n'ait pas fait l'objet d'une conservation adéquate ;

La Commission d'appel s'interroge en outre toujours sur la présence du produit BORGAL dans la sellerie courses avec les bouteilles de BICARBONATE DE SODIUM et non avec les autres traitements vétérinaires ;

Par ailleurs, l'appelant reste silencieux quant à la détention de kits stérilisés de suture également présents dans la sellerie dite courses avec les bouteilles de BICARBONATE, alors que ces kits relèvent d'actes chirurgicaux vétérinaires ;

Si l'appelant indique se diriger vers une professionnalisation, avoir recours à la désignation d'un vétérinaire sanitaire pour assurer un suivi régulier et être en cours de démarches quant à la reprise des médicaments périmés, il n'apporte pas d'élément probant à cet égard, étant observé que la gestion des produits périmés relève du Code de la Santé Publique ;

La présence de produits détenus dans un local à pharmacie non sécurisé et dans des conditions non hygiéniques et l'absence de présentation, le jour du contrôle, d'ordonnances correspondant aux produits trouvés, ne saurait être tolérée, une telle situation ne permettant pas d'assurer un contrôle sanitaire efficace quant aux traitements administrés et aux produits détenus par une personne non vétérinaire et partant au respect par ledit entraîneur de ses obligations en la matière ;

A toutes fins utiles, il sera précisé que le vétérinaire en charge du contrôle n'agit pas en qualité de vétérinaire traitant et qu'il ne lui appartient pas de relever des pathologies particulières des animaux de l'effectif ;

Concernant la présence de BICARBONATE DE SODIUM dans la sellerie dite course en quantité, lesdits Commissaires ont considéré que l'explication dudit entraîneur n'était pas étayée par des éléments probants convaincants, tout en rappelant l'interdiction de donner autre chose que la nourriture normale un jour de courses ;

Devant la Commission, l'appelant confirme que le produit a été déposé par un propriétaire, qu'il n'a jamais servi, transmettant une attestation qui apparaît néanmoins critiquable puisqu'elle révèle les dysfonctionnements de l'organisation de l'entraîneur quant à la gestion de sa pharmacie et des déchets, l'auteur de l'attestation indiquant notamment avoir pris :

« quelques boîtes de 50 g de bicarbonate de sodium pour mettre dans les abreuvoirs. Je n'ai

pas utilisé les cachets de bicarbonate car les abreuvoirs étaient trop sales. Le soir quand j'ai fini, j'ai mis le reste de mes produits dans la sellerie, dont les boîtes de bicarbonate. Le 20/04 /23 avec mon van j'ai transporté le petit matériel dont une caisse avec des vieux produits vétérinaires. J'ai demandé à Monsieur D'ANDIGNE ce qu'il fallait en faire, il m'a répondu qu'il fallait mettre la plupart à la poubelle. Nous avons convenu qu'il faut les donner dans une filière de recyclage de produit médicamenteux. J'ai donc déposé cette caisse dans la sellerie avec mes produits. L'employé de cour a dû mélanger les produits vétérinaires à jeter avec les autres dans la pharmacie » ;

Par ailleurs, la note aux entraîneurs produite par l'appelant, si elle distingue les différents usages du BICARBONATE DE SODIUM, confirme l'utilisation possible de ce produit à des fins de dopage, étant en outre observé qu'aucune explication n'est fournie quant à l'aromatisation du produit mentionnée dans les conclusions d'enquête ;

5. Sur la responsabilité de M. Etienne d'ANDIGNE et les sanctions correspondantes

En première instance, lesdits Commissaires ont rappelé que les articles 85, 198, 201, 213, 216 et 224 du Code des Courses au Galop permettent d'assurer le contrôle de la régularité des courses et l'absence de comportement contraire au Code en matière de tenue de la pharmacie, de détention de produits vétérinaires et de gestion des soins au sein d'un effectif ;

Après examen de l'ensemble des éléments du dossier par la Commission d'appel, il apparaît toujours qu'ont pu être mis en évidence :

- des ordonnances non numérotées et absentes le jour du contrôle pour une quantité importante de produits retrouvés, ce qui ne permet pas un contrôle de l'anti-dopage probant et efficace ;
- des vaccins retrouvés en quantité dans des conditions de stockage inappropriées et des explications non conformes au comportement attendu d'un entraîneur en la matière ;
- des produits trouvés sans qu'une ordonnance ne justifie leurs présences ce qui ne permet pas de s'assurer du respect des règles en matière des traitements vétérinaires administrés aux chevaux dans l'établissement ;
- la présence de produits ne détenant pas d'autorisation de mise sur le marché en Europe ;

Au regard de l'objectif visant à assurer la régularité des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop, la probité des résultats des courses et à préserver l'égalité des chances entre les concurrents, la Commission d'appel, comme lesdits Commissaires, considère que ledit entraîneur a fait preuve d'un comportement contraire aux règles en matière de traitements et de gestion des soins vétérinaires, et de produits contenant des substances prohibées, de détention d'ordonnances, de vaccins, de gestion de la numérotation et du classement des ordonnances et ce, en persistant dans une attitude équivoque et opaque ;

Ces manquements apparaissent d'autant plus intolérables que ledit entraîneur a récemment obtenu son examen d'aptitude en qualité d'entraîneur et que des formations de rappels aux entraîneurs ont eu lieu dans toute la France concernant la gestion de la pharmacie ;

La Commission d'appel rappelle par ailleurs que les sanctions applicables à un entraîneur sont l'amende, l'avertissement, la suspension ou le retrait de l'autorisation d'entraîner et l'exclusion, jusqu'à nouvelle décision, des locaux affectés au pesage ainsi que des terrains d'entraînement placés sous l'autorité des sociétés de courses et que les Commissaires de France Galop peuvent assortir la suspension ou le retrait de l'autorisation d'entraîner d'un sursis ;

Lesdits Commissaires, s'ils ont caractérisé la gravité des infractions constituées, n'ont donc pas appliqué la sanction la plus sévère à l'appelant ;

La Commission d'appel considère de même que la gravité des faits et le caractère récent de la délivrance de l'autorisation en qualité d'entraîneur justifient le prononcé d'une suspension temporaire d'une durée de 12 mois ;

Toutefois, l'absence d'état de récidive et les engagements pris par l'entraîneur en séance justifient également que cette sanction soit assortie d'un sursis total ;

La suspension temporaire, de son autorisation en qualité de propriétaire, pour la même durée et assortie d'un sursis similaire apparaît quant à elle justifiée pour permettre le plein effet de la sanction prononcée ;

Il y a donc lieu, au regard des éléments du dossier et de la qualité de M. Etienne d'ANDIGNE, gardien responsable de son effectif, de son entraînement, de son entretien, et de la gestion de ses soins dans son établissement, lequel reconnaît sa négligence à de nombreuses reprises, de confirmer la décision des Commissaires de France Galop en toutes ses dispositions ;

PAR CES MOTIFS

La Commission d'appel a décidé :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par M. Etienne d'ANDIGNE ;
- de maintenir la décision des Commissaires de France Galop de le sanctionner par une amende d'un montant de 15.000 euros ;
- de maintenir la décision des Commissaires de France Galop de le sanctionner par la suspension de l'ensemble des autorisations délivrées par lesdits Commissaires pour une durée de 12 mois, étant néanmoins observé, au vu de ce premier dossier disciplinaire en la matière, qu'un sursis total révocable sur une durée de 5 ans est assorti à cette sanction.

Paris, le 27 février 2024

E. CHEVALIER du FAU - A. CORVELLER - JP. COLOMBU

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop,

les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

ANGERS

samedi 17 février 2024

0201 048

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Thierry BLAVET - Frédéric MUNET - Bernard DERSOIR

121 3124 **PRIX GAUTIER DE LA SELLE** **3800 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 3)

26 000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, ni gagné, ni reçu 14.000 (places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et 8.000 du 1^{er} juillet 2022 inclus au 31 décembre 2022 inclus.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- | | | |
|--------------------|---|------------|
| 1 | Nomade , h, b, 5 ans, par Castel Sant'Angelo USA et Yellow Summer [Polish Summer (GB)], 67 k (66 k), du P. Pasquier (<i>D. Thomas</i>), C. Lequien (s) | 1 |
| 2 | As Magnetic , h, gr, 5 ans, par Magneticjim (IRE) et Alessia [Martaline (GB)], 67 k (63 k), p, SARL Ecurie Andre Pommerai (<i>A. Pageot</i>), J. Boisnard (s) | 2 |
| 3 | Esprit Tranquille , h, b, 5 ans, par Elm Park GB et County County [Medaaly (GB)], 67 k, p, SCEA des Collines (<i>V. Morin</i>), N. Paysan | 3 |
| 4 | Authentique Cotte , h, b, 5 ans, par Estejo GER et Romantique Cotte (Robin Des Champs), 67 k, p, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (<i>J. Charron</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s) | 4 |
| 5 | Wingsuiter , h, b, 5 ans, par Walzertakt GER et Kathy La Belle (Nickname), 69 k, p, M ^{me} R. Perron (<i>A. Desvaux</i>), P. Journiac | 5 |
| 6 | Kap Lord , h, gr, 5 ans, par Kap Rock et Ho Good Lord Has (Lord Du Sud), 69 k, p, S. Ruel (<i>B. Lestrade</i>), Ch. Dubourg (s) | 6 |
| 7 | Jirais Au Balle , h, al, 5 ans, par Full Of Gold et Balzane (Balko), 67 k (64 k), p, J. Jouin (<i>Y. Delepine</i>), J. Jouin | 7 |
| 15 5 | Bonheur Du Sud , h, 5 ans, 72 k (68 k), p, Mat. Daguzan-Garros (<i>N. Ferreira</i>), S. Dehez (s) | 8 |
| 8 | Jazzy Conti , h, 5 ans, 69 k, p, R. Dubois (<i>K. Dubourg</i>), Ch. Dubourg (s) | 9 |
| 114 | Jenol Du Quartier , h, 5 ans, 67 k (64 k), p, M ^{me} C. Bernier (<i>S. Thepaut</i>), D. Bernier | arr |
| arr | Joke , f, 5 ans, 66 k, p, O. Seite (<i>G. Richard</i>), E. & G. Leenders (s) | arr |

11 partants ; 39 eng. ; 12 part def. - Total des entrées : 772 €

Certif. vétérinaire : Tzapano

2 long, 2 long ½, 4 long, 2 long, 4 long, ½ long, 4 long, 2 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs :

- 1734 € Philippe Pasquier, M^{me} Sylvie Papin.
867 € Andre-Marcel Pommerai, Marcello Randelli.
490 € Scea Des Collines.
339 € Georges Richardot.
169 € Jean-Charles Haimet, Herve Le Gall.
113 € Noel Dubief.
56 € Louis Gerard, Solange Maheux.

Temps total : 4'51"93"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu en ses explications le jockey Kilian DUBOURG sur le comportement du hongre JAZZY CONTI arrivé non placé.

L'intéressé a indiqué ledit hongre effectuait une course de rentrée et qu'il s'était retrouvé sans ressources dans la deuxième partie du parcours. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le hongre ESPRIT TRANQUILLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

122 3120 **PRIX ROGER CROSSOUARD** **3400 m**
(Haies - Femelles)
(Classe 4)

23 000 € (10580, 5290, 2990, 2990, 2070, 1035, 690, 345) - dotation France Galop

26 450 (12 167, 6 084, 3 439, 2 381, 1 190, 794, 397) - Allocation + Prime Propriétaire (si éligible)

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 5.000 en courses à obstacles (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 400 m env.

- | | | |
|--------------------|--|------------|
| 94 4 | Kirielle Du Mesnil , f, b.f, 4 ans, par Magneticjim (IRE) et Gin Gin [Gris De Gris (IRE)], 67 k (63 k), p, Ecurie Cerdeval (<i>A. Pageot</i>), J. Boisnard (s) | 1 |
| 2 | Seal Rocks , f, n, 4 ans, par Martinborough JPN et Suwannee [Android (USA)], 66 k (64 k), p, M ^{me} P. Morin-Paye (<i>Y. Delepine</i>), Ch. Herpin (s) | 2 |
| 93 3 | Kitagyne , f, n.p, 4 ans, par Magneticjim (IRE) et Oxyne [High Yield (USA)], 67 k (66 k), p, SARL Ecurie Andre Pommerai (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s) | 3 |
| 4 | Japan Quality , f, b, 4 ans, par Martinborough JPN et Qualyjenka (Nononito), 66 k, p, M ^{me} MF. Suberville (<i>A. Desvaux</i>), P. Journiac | 4 |
| 94 3 | Kassiopee Brenus , f, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Etoile Moriniere (Cadoudal), 67 k (63 k), p, H. Benoist d'Azy (<i>T. Bourguigneau</i>), A. Chaille-Chaille | 5 |
| 6 | La Joueuse , f, al, 4 ans, par Jeu St Eloi et La Riska (My Risk), 66 k (67 k), T. Fourcy (s) (<i>J. Reveley</i>), T. Fourcy (s) | 6 |
| 7 | Wilaya , f, b.f, 4 ans, par Night Wish GER et Mater Matuta [Malinas (GER)], 66 k, p, Ecurie de Maleissy (<i>C. Lefebvre</i>), D. Sourdeau de Beaugard (s) | 7 |
| 8 | Bahamas Du Berlais , f, 4 ans, 66 k, p, Haras du Berlais (<i>B. Le Clerc</i>), D. Cottin (s) | 8 |
| 9 | Karioca , f, 4 ans, 66 k, p, A. Delaroque (<i>G. Richard</i>), Ch. Herpin (s) | 9 |
| 10 | Already Magic , f, 4 ans, 66 k (63 k), p, M. Lotout (<i>E. Manceau</i>), P. & C. Peltier (s) | 10 |
| arr | Fighting Lady , f, 4 ans, 66 k (63 k), B. Boitez (<i>N. Baillou</i>), D. Bernier | arr |
| arr | Gina , f, 4 ans, 66 k, p, P. Morrucci (<i>A. Renard</i>), d'E. Andigne | arr |

12 partants ; 40 eng. ; 12 part def. - Total des entrées : 604 €

nez, 6 long, 2 long ½, 3 long, 3 long ½, courte encolure, 2 long ½, 3 long, 1 long.

10580€ - 5290€ - 2990€ - 2070€ - 1035€ - 690€ - 345€

Primes aux éleveurs :

- 1692 € Ecurie Cerdeval.
 846 € M^{me} Patricia Morin-Paye.
 478 € Andre-Marcel Pommerai.
 331 € Eric Prezelin, M^{me} Marie-France Suberville.
 165 € David Delajarraud, M^{me} Helene Delajarraud.
 110 € Vincent Corp, M^{me} Elodie Bellet, Timeo Corp.
 55 € Pierre De Maleissye Melun, Donatien Sourdeau De Beauregard.

Temps total : 4'17''53'''

La poulliche SEAL ROCKS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

123 3119 PRIX SAINT-GEORGES 3400 m

(Haies - Mâles et Hongres)
(Classe 4)

23000 € (10 580, 5 290, 2 990, 2 070, 1 035, 690, 345) - dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant pas reçu 5.000 en courses à obstacles (victoires et places). **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 400 m env.

- | | | |
|------|---|----|
| 1 | Kalino Bellevue , h, al, 4 ans, par French Fifteen et Aubonne GER (Monsun GER), 66 k (67 k), JP. Bichon (<i>J. Reveley</i>), T. Fourcy (s) | 1 |
| 2 | Bony And Clide , h, b.f, 4 ans, par Ballingarry IRE et Estrella Fugace [Agent Secret (IRE)], 67 k, JB. Gerard (<i>G. Re</i>), P. & C. Peltier (s) | 2 |
| 3 | Vixoss Bareliere , h, b, 4 ans, par Palamoss IRE et Nova Vixen [Diktat (GB)], 66 k (64 k), p, L. Trotignon (<i>F. Besson</i>), Gab. Leenders (s) | 3 |
| 4 | Beautystars , h, b, 4 ans, par Storm The Stars USA et Beate Fatal [Barastraight (GB)], 66 k, p, G. Rocton (<i>V. Morin</i>), d'E. Andigne | 4 |
| 5 | Cesar De Teillee , h, b.f, 4 ans, par Triple Threat et Venus De Teillee [Martaline (GB)], 66 k (65 k), Δp, Brosseau et Fils (<i>L. Brechet</i>), P. Journiac | 5 |
| 6 | Dark Water , h, b.f, 4 ans, par Battle Of Marengo IRE et Eau Tenebreuse [Lando (GER)], 66 k, P. Soubrane (<i>K. Nabet</i>), T. Fourcy (s) | 6 |
| 66 4 | Le Cabernet , h, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Youadi [Youmzain (IRE)], 67 k, φp, SARL Carion E.M.M. (<i>G. Richard</i>), F. Nicolle | 7 |
| 8 | Another World , h, 4 ans, 66 k, p, M ^{me} A. Baudron (<i>D. Ubeda</i>), D. Cottin (s) | 8 |
| 9 | Kalium Bic , h, 4 ans, 66 k (62 k), Δp, Ecurie Team Spirit (<i>T. Bourguigneau</i>), A. Chaille-Chaille | 9 |
| 10 | Nemo Lises , h, 4 ans, 68 k, A. Gallo (<i>B. Claudic</i>), J. Merienne | 10 |
| - | Plume Du Nord , h, 4 ans, 66 k, X. Libbrecht (<i>A. Desvaux</i>), D. Bernier | - |
| - | Lapsus , h, 4 ans, 66 k, p, Ecurie de Maleissye (<i>C. Lefebvre</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s) | - |
| 93 6 | King Sport , h, 4 ans, 66 k (65 ^{1/2} k), P. Matzinger (<i>C. Riou</i>), B. Lefevre (s) | - |

13 partants; 30 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 400 €

1 long ½, 1 long, courte encolure, 3 long, 2 long, encolure, ½ long, 4 long, 1 long ½.

10580€ - 5290€ - 2990€ - 2070€ - 1035€ - 690€ - 345€

Primes aux éleveurs :

- 1692 € Jean-Pierre Bichon, Jean-Pierre Deroubaix.
 846 € M^{me} Isabelle Peltier.
 478 € Haras De La Bareliere.
 331 € Gaetan Rocton, Frank-Fernand Leblanc.
 165 € Brosseau Et Fils.
 110 € Stephan Hillou-Lespes, Jean-Philippe Larrieu, M^{me} Muriel Nogarotto.
 55 € Sarl Carion E. M. M..

Temps total : 4'14''17'''

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Julien MERIENNE par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes, ce dernier ayant été jugé responsable de cette situation.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu en ses explications le jockey Gwen RICHARD sur le comportement du hongre LE CABERNET arrivé 7^e.

L'intéressé a indiqué que l'état du terrain déclaré n'avait pas semblé convenir à ces aptitudes. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le hongre KALINO BELLEVUE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

124 3121 PRIX DE L'ILE DE BEHUART 3800 m

(Haies)
(Classe 3)

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en courses à obstacles, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 800 m env.

- | | | |
|------|--|-----|
| 1 | Ras Kassar , h, gr, 5 ans, par Rajsaman et Air Theatre [King'S Theatre (IRE)], 69 k (65 k), p, G. Samama (<i>A. Pageot</i>), J. Boissard (s) | 1 |
| 2 | Jamming Quick , f, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Quick Siren Mae [Bricassar (USA)], 66 k, p, D. Berra (<i>O. Jouin</i>), D. Berra | 2 |
| 71 | Solid Spirit , h, b.f, 5 ans, par Invincible Spirit IRE et Soie [Monsun (GER)], 68 k, Δ, M ^{me} D. Mele (<i>J. Reveley</i>), M ^{me} D. Mele | 3 |
| 4 | Jocko Du Lin , h, b, 5 ans, par Ivanhowe GER et Uxia Du Lin [Until Sundown (USA)], 67 k (63 k), p, JP. Trinquier (<i>V. Nail-Rocher</i>), d'E. Andigne | 4 |
| 5 | Shetland Tony GB , h, b, 5 ans, par Sea The Moon GER et St Aye USA (Nureyev USA), 68 k, J. Griffin (<i>K. Nabet</i>), M ^{me} S. Leech | 5 |
| 15 7 | Jour Sans Garde , h, al, 5 ans, par Pomellato GER et Lips Motion GER (Zinaad GB), 67 k (64 k), Δp, L. Fertillet-Leray (<i>A. Seigneul</i>), E. Grall (s) | 6 |
| 7 | Joker De Loued , h, b, 5 ans, par Agent Secret IRE et Cyriane De Loued [Protektor (GER)], 67 k (66 k), O. Thomas (<i>D. Thomas</i>), C. Lequien (s) | 7 |
| 8 | Pendulum Valley , m, 5 ans, 67 k (64 k), Δp, SARL Groupe KR (<i>E. Manceau</i>), J. Delaunay (s) | 8 |
| 9 | Jeu De Jambes , h, 5 ans, 68 k (67 k), Δ, A. Kahn (s) (<i>C. Smeulders</i>), A. Kahn (s) | 9 |
| arr | Electrical Power , h, 5 ans, 67 k, p, F. Loree (<i>C. Lefebvre</i>), Ch. Herpin (s) | arr |
| arr | Styrka , f, 5 ans, 65 k (64 k), p, F. Vidal (<i>S. Thepaut</i>), XL. Le Stang | arr |
| 71 | Junon Colombe , f, 5 ans, 65 k (62 k), Δp, V. Le Roy (<i>C. Bouttier</i>), Ch. Herpin (s) | arr |

12 partants; 41 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 946 € Sans motif: *Saint Cecilia*

1 long, encolure, 1 long ½, 1 long, 3 long, ½ long, 6 long, 1 long. 11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs :

- 1734 € Gerard Samama.
 867 € M^{me} Isabelle Monnier, Jean-Noel Ritouet.
 490 € M^{me} Lisa Lemiere Dubois.
 339 € M^{me} Nathalie Trinquier, Jean-Pierre Trinquier.
 169 € M^{me} Harriet Loder, prime non attribuée.
 113 € Thomas Rossignol, M^{me} Aurore Froger Maggjar.
 56 € Jean-Yves Baron, Franck Fougere, M^{me} Irene Fougere.

Temps total : 4'36''64'''

La jument JAMMING QUICK (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

125 3122 PRIX HENRY RIDGWAY 4100 m

(Haies - Handicap)

28000 € (12600, 6160, 3640, 2520, 1400, 980, 700) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, en courses de haies, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 13.000.

Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans, +10; 6 ans et au-dessus, +12.

Parcours n° H4: Haies, Dist. 4 100 m env.

Références: 0 ans, +13,5; 1 ans et +, +15,5.

- | | | |
|------|---|---|
| 1 | Be Sure IRE , h, b, 5 ans, par Camelot GB et Sure [Muhtathir (GB)], 71 ^{1/2} k (67 ^{1/2} k), ⊗p, SARL Groupe KR (<i>A. Triboulet</i>), J. Delaunay (s) | 1 |
| 2 | Saint Sire , h, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Sierra Nevada [Ultimately Lucky (IRE)], 71 ^{1/2} k, φ, M ^{me} C. Guedj (<i>C. Lefebvre</i>), T. Fourcy (s) | 2 |
| 73 6 | In Victis , h, gr, 6 ans, par Lord Du Sud et Creatina (Network GER), 68 ^{1/2} k (67 ^{1/2} k), p, JM. Callier (<i>Q. Gaignard</i>), A. Chaille-Chaille | 3 |
| 4 | Hokusai Vallis , h, al, 7 ans, par Martaline GB et Athena Vallis (Saint Des Saints), 70 k (66 k), p, M ^{me} AN. Dutertre (<i>M^{me} M. Carney</i>), L. Viel (s) | 4 |
| 42 | Ange De Juilley , h, b, 8 ans, par Archange D'Or (IRE) et Lilas De Juilley [Solon (GER)], 72 k (71 k), p, Ecurie des Dunes (<i>L. Brechet</i>), P. Quinton (s) | 5 |

- Umahya**, f, gr, 8 ans, par Sri Putra GB et Khadra SWI (King Of Kings IRE), 63^{1/2} k (62 k), p, Ecurie des Sables (A. Blais), d'E. Andigne **6**
- Tilin Talan**, h, b, 7 ans, par Rail Link GB et Infusion GB (Efisio GB), 64 k (63 k), p, M^{me} C. Brunaud (G. Slaffa), M^{me} S. Jaffrelot-Bedon **7**
- Planetarium**, h, 6 ans, 69 k, p, Ecurie Nina Poussier (K. Nabet), F. Nicolle **8**
- Happy De Reve**, h, 7 ans, 70 k (69 k), p, A. Gronfier (C. Riou), B. Lefevre (s) **tj**
- Go Fast Du Granval**, h, 8 ans, 62 k, p, de la A. Brosse (C. Bouttier), J. Jouin **tj**

10 partants; 30 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 604 €
3 long, 2 long 1/2, 1/4 long, 5 long, courte tête, 1 long, 1/2 long.
12600€ - 6160€ - 3640€ - 2520€ - 1400€ - 980€ - 700€

Primes aux éleveurs:

- 1827 € Suc. Naji Pharaon, prime non attribuée.
893 € Suc. Claude Guedj.
527 € Jean-Marie Callier.
365 € Andre-Noel Dutertre.
203 € Georges Trincot, M^{me} Lucie Trincot.
142 € Ferdinand-Jacques Guimard, M^{me} Constance Baron-Losfeld, Ferdinand-Fabrice Guimard, Christophe Guimard.
101 € Scea Montigny, M^{me} Caroline Brunaud.

Temps total: 5'5"82"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Kevin NABET (PLANETARIUM), arrivé 8^e, en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir, en cessant de solliciter le hongre PLANETARIUM avant le passage du poteau d'arrivée, perdu une allocation, en l'occurrence, la 7^e place.

Par ailleurs, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu en ses explications le jockey Kevin NABET sur le comportement du hongre PLANETARIUM arrivé non placé.

L'intéressé a indiqué ledit hongre effectuait une course de rentrée et qu'il s'était retrouvé sans ressources dans la deuxième partie du parcours. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le hongre IN VICTIS (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

126 3125 PRIX DU PARC DE LA GARENNE 3800 m

(Steeple-Chase - À réclamer - Cavalières & Gentlemen-Riders)

20000 € (9200, 4600, 2600, 1800, 900, 600, 300) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 7.000, au maximum pour 13.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout gagnant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, d'une course à obstacles portera 2 k.; de plusieurs courses à obstacles, 4 k.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières; ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- Grand Clermont**, h, al, 8 ans, par Maresca Sorrento et Flo De Clermont [Hurricane Cat (USA)], 72 k, p, (13 000), V. Le Roy (G. Viel), L. Viel (s) **1**
- 45 Olympic Flame**, h, b, 9 ans, par Motivator GB et Elusive Flame GB (Elusive City USA), 69 k, p, (7 000), W. Menuet (s) (T. Guineheux), W. Menuet (s) **2**
- 27 5 Ptiga Du Maine**, h, b, 5 ans, par Manatee GB et Hypathie [Poliglote (GB)], 70 k, p, (13 000), B. Lebouc (B. Caron), L. Viel (s) **3**
- 42 Speed Lucky**, h, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Luckystar Du Frene [Perrault (GB)], 71 k, p, (11 000), K. Launay (Th. Journiac), K. Plisson **4**
- 63 1 Mare Sol**, f, b.f, 5 ans, par Manatee GB et Stellarmor [Soldier Of Fortune (IRE)], 69 k, p, (11 000), Haras du Mondant (P. Lotout), E. Grall (s) **5**
- 82 Imako**, h, gr, 6 ans, par Martaline GB et Rymi (IRE) (Spectrum IRE), 70 k (67 k), p, (9 000), E. Leray (s) (S. Bouyssou), E. Leray (s) **6**
- 2 Invincible Power**, h, b.f, 6 ans, par Great Pretender IRE et Coronet (Network GER), 72 k, p, (13 000), J. Merienne (R. Lemièrre), J. Merienne **7**
- Filovent**, h, 9 ans, 70 k (67 k), p, (9 000), M. Trinquet (T. Poteaux), S. Dehez (s) **arr**

8 partants; 21 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 250 €
1 long, 3 long, 2 long, 1 long, 2 long, 8 long.
9200€ - 4600€ - 2600€ - 1800€ - 900€ - 600€ - 300€

Primes aux éleveurs:

- 1334 € Scea La Reiginiere.
667 € Jeffrey Colin Smith.
377 € Frederic Aubry, Poulinieres. Com, Gael Boussemart.
261 € Eric Aubree, Clint Goffin.
130 € Haras Du Mondant, Jean-Marie Le Roux.
87 € Eric Leray.
43 € Pascal Noue.

Temps total: 4'54"73"

Le hongre GRAND CLERMONT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

127 3123 PRIX METATERO 3700 m

(Steeple-Chase)
(Classe 2)

30000 € (13800, 6900, 3900, 2700, 1350, 900, 450) - dotation France Galop

34 500 (15 870, 7 935, 4 485, 3 105, 1 153, 1 035, 518) - Allocation + Prime Propriétaire (si éligible)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} septembre l'année dernière inclus, reçu une allocation de 12.500. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 5.500.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

- 41 5 Earl Of Shannon**, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Shannon Pearl [Turgeon (USA)], 68 k, p, p, Ecurie C. Marzocco (A. Zulliani), F. Nicolle **1**
- 96 Jeudeloie**, h, gr, 4 ans, par Jeu St Eloi et Juntina [Turgeon (USA)], 67 k (67^{1/2} k), p, M^{me} M. de Sousa (J. Reveley), M^{me} D. Mele **2**
- Meme Pas Kap**, f, n.p, 4 ans, par Kapgarde et Mobilight [Ballingarry (IRE)], 65 k (65^{1/2} k), p, Ecurie Michael Rizieri (D. Ubeda), D. Cottin (s) **3**
- Cheers**, f, b, 4 ans, par Nicaron GER et Venus Du Puy Noir (Kapgarde), 65 k (64 k), M^{me} E. Chayrigues (D. Thomas), A. Fouassier **4**
- Manatee De La Mare**, h, b, 4 ans, par Manatee GB et Springa De La Mare (Kaldounevees), 67 k (64 k), p, J. Jouin (Y. Delepine), J. Jouin **5**
- 65 3 Kamarad De Sivola**, h, b.f, 4 ans, par Victory Song IRE et Dejabelle Sivola [Caballo Raptor (CAN)], 67 k (65 k), p, L. Viel (s) (D. Lecomte), L. Viel (s) **6**
- 110 4 Kalendaria**, f, b, 4 ans, par Whitecliffsofdover USA et Always Hope GER (Lord Of England GER), 65 k (64 k), p, A. Delaroque (Q. Gaignard), A. Chaille-Chaille **7**
- Denham Black**, h, 4 ans, 67 k (64 k), p, T. Bruit-Bonsergent (N. Baillou), J. Jouin **arr**

8 partants; 16 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 261 €
3 long, courte tête, 2 long, 1/2 long, 1 long, 1 long 1/2.
13800€ - 6900€ - 3900€ - 2700€ - 1350€ - 900€ - 450€

Primes aux éleveurs:

- 2208 € M^{me} Henri Devin.
1104 € Scea Raymond Jean-Christian.
624 € M^{me} Isabelle Mauger, Pascal Noue.
432 € M^{me} Elise Chayrigues.
216 € Hubert Pichon, Earl Pichon P-V.
144 € Gilles Trapenard.
72 € Florent Fonteyne, Pascal Garry, Hautemaniere.

Temps total: 4'49"78"

Le hongre EARL OF SHANNON a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

NÎMES

0614 049

dimanche 18 février 2024

Terrain

Commissaires de courses: William LEON - Thierry LEPONT - Franck PASCO - Henri KIRIEL

128 3137 PRIX HYERES III 3400 m

(Steeple-Chase)
(Classe 4)

18000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

3	¹ Sierra Negra , f, n.p, 4 ans, par Bathyrhon GER et Sierra Morena [Goldneyev (USA)], 68 k, ♂, T. Kereffoff (<i>D. Ubeda</i>), M. Pitart	1
49	Innovante , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Speedy Nova [Martaline (GB)], 65 k (63 k), ♂, GW. Haine (<i>L. Huteau</i>), E. Clayeux (s)	2
101	Feu Sacre , h, b, 4 ans, par Kapgarde et Folle De Toi [Sageburg (IRE)], 67 k (64 k), ♂, Dream With Me Stable Inc (<i>E. Bonnet</i>), J. Baudron	3
110	¹ Tafedney , h, al, 4 ans, par Doctor Dino et Ramina GER (Shirocco GER), 70 k (67 k), ♂♂, JF. Cuenca (<i>G. Champier</i>), JF. Cuenca	4
	Well Creek , f, n, 4 ans, par Willywell et Salve (Sin Kiang), 66 k, ♂♂, G. Doyen (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart	5
	Regal Sea , f, 4 ans, 65 k (61 k), JL. Pelletan (<i>M. Crampe</i>), JL. Pelletan	6
57	Swedish Boy , h, 4 ans, 69 k (66 k), ♂, P. Viers (<i>L. Colson</i>), M ^{me} S. Mestries	arr

7 partants; 25 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 304 €
4 long, nez, 4 long, 1 long, 1 long.
8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€

Primes aux éleveurs:
1252 € M^{me} Jean-Pierre Roussel, Hugues Roussel.
626 € Emmanuel Clayeux, George-William Haine.
365 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
247 € Genetique Obstacle.
117 € M^{me} Clarence Signol, Xavier Brelaud.

Temps total: 4'11"12"⁰⁰

Le hongre FEU SACRE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

129 ³¹³⁴ **PRIX PIERRE THOMAS** **3400 m**
(Haies - Handicap de catégorie)

20000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 7.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 56 k.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.
Référence: +14.

	Angel Caro , h, n.p, 4 ans, par Kapgarde et Angela Cara [Hurricane Cat (USA)], 70 k, ♂♂, Ecurie Thomas Sivadier (<i>D. Ubeda</i>), D. Cottin (s)	1
3	⁵ Top Daay GB , f, b, 4 ans, par Adaay IRE et Afrodita IRE [Montjeu (IRE)], 67 ^{1/2} k (66 ^{1/2} k), ♂♂, A. Gronfier (<i>N. Howie</i>), M. Seror (s)	2
	Phil The Fluter IRE , h, b, 4 ans, par Dragon Pulse IRE et Typhoon Della [Della Francesca (USA)], 68 k, H. Gelhay (<i>B. Gelhay</i>), A. Sanglard	3
90	³ Mandy , f, b, 4 ans, par Prince Gibraltar et Zvetka (IRE) (Lawman), 67 k (63 k), ♂, M ^{me} S. Pelletan (<i>M. Crampe</i>), JL. Pelletan	4
31	⁶ Colada First , f, b, 4 ans, par Robin Du Nord et Pina Colada SWI (Yeats IRE), 67 ^{1/2} k (64 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} M. Bietola Lasset (<i>J. Coyer</i>), M. Pitart	5
49	Formidable Le Dun , f, 4 ans, 67 ^{1/2} k (64 ^{1/2} k), M ^{me} H. Gerock (<i>G. Champier</i>), M ^{me} B. Re-Scandella	6
58	⁷ L'Imprevue , f, 4 ans, 67 k (66 k), ♂, M ^{me} S. Jacquemin (<i>A. Beaudoire</i>), M ^{me} B. Re-Scandella	arr
90	Buck'S Fizz , f, 4 ans, 67 k (64 k), ♂♂, M ^{me} S. Mestries (<i>L. Colson</i>), M ^{me} S. Mestries	arr

8 partants; 21 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 258 €
8 long, 2 long 1/2, 5 long, 3 long, 1 long 1/2.
9600€ - 4800€ - 2800€ - 1900€ - 900€

Primes aux éleveurs:
1392 € Suc. Magalen Bryant.
696 € M^{me} Fiona Gordon, prime non attribuée.
406 € Timnakill Bloodstock Ltd, prime non attribuée.
275 € Francois-Marie Cottin.
130 € Raymond Bietola.

Temps total: 3'59"97"⁰⁰

Le hongre ANGEL CARO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

130 ³¹³⁸ **PRIX RADIO NIMES 92.2** **3800 m**
(Steeple-Chase - À réclamer)

15000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k.; pour 11.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} décembre de

l'année dernière inclus, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

83	³ Caulfield , h, b, 5 ans, par Elvstroem AUS et Moon Romance [Nayef (USA)], 70 k, ♂♂, (9 000), S. Puysegur (<i>P. Blot</i>), S. Puysegur	1
47	Idole Des Dieux , h, b.f, 6 ans, par Robin Du Nord et Kinalba [King'S Theatre (IRE)], 68 k (64 k), ♂, (7 000), M ^{me} B. Nicco (<i>T. Servier</i>), D. Satalia	2
6	Tigress Dargent , f, b.f, 5 ans, par Kendargent et Tarsia (GER) (Tiger Hill IRE), 66 k, ♂, (9 000), D. Duglas (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart	3
	Beaumont En Auge , h, gr, 9 ans, par Air Chief Marshal IRE et Carmelixa (IRE) (Linamix), 72 k, ♂♂, (11 000), D. Louis (<i>B. Fouchet</i>), JL. Pelletan	4
6	² Just A Kiss Sivola , f, b, 5 ans, par Nom De D'La et Miss Justice [Polish Summer (GB)], 70 k (67 k), ♂♂, (11 000), Haras de Sivola (<i>Q. Jacob</i>), M. Pitart	5
81	⁴ Vale Of Tof , h, 6 ans, 72 k (68 k), ♂♂, (11 000), SASU Scuderia Christian Troger (<i>G. Faivre-Picon</i>), D. Satalia	6
6	⁴ Escort'Jet , f, 5 ans, 64 k (63 k), ♂♂, (7 000), S. Sutton (<i>N. Howie</i>), M. Seror (s)	7
	Great Paul , h, 11 ans, 68 k (65 k), ♂♂, (7 000), JF. Cuenca (<i>A. Gleyroux</i>), JF. Cuenca	8
	Aimant , h, 6 ans, 72 k (69 k), ♂♂, (11 000), JPJ. Dubois (<i>G. Champier</i>), J. Baudron	9
	I'M Gold Man , h, 6 ans, 72 k (69 k), ♂, (11 000), B. Vial (<i>E. Bonnet</i>), M ^{me} N. Bentley	10
	Gringo Du Berlais , h, 5 ans, 70 k (69 k), (11 000), J. Vautrin (<i>A. Beaudoire</i>), M ^{me} B. Re-Scandella	arr

11 partants; 33 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 312 €
1 long, tête, 1/2 long, 2 long 1/2, 1/2 long, 2 long 1/2, 3 long, 6 long, loin.
7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Haras De Saint Julien.
522 € M^{me} Beatrice Nicco, Gerard Doyen.
304 € Mathieu Daguzan-Garros, Guy Pariente Holding.
206 € Ronchalon Racing (Uk) Ltd.
97 € Haras De Sivola, Max Trapanard.

Temps total: 4'32"98"⁰⁰

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Mme Natalie BENTLEY par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes, ce dernier ayant été jugé responsable de cette situation.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune jockey Tom SERVIER en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{er} infraction - 6 sollicitations).

Le hongre CAULFIELD a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

131 ³¹³⁵ **PRIX ALBERT CREGUT** **3900 m**
(Haies)
(Classe 4)

16000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en course de haies, reçu 7.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et 3.000 l'année dernière.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 900 m env.

	Justice De Guye , f, n.p, 5 ans, par Willywell et Mascotte De Guye (Video Rock), 65 k, ♂♂, SCEA Haras du Ma (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart	1
44	Joshua De Maulde , h, b, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Victoire De Maulde [Sabrehill (USA)], 67 k (63 k), ♂♂, A. Dolley (<i>M. Behocaray</i>), de A. Boisbrunet (s)	2
102	⁴ Loutathir , h, al, 5 ans, par Muhtathir GB et Loup The Loup [Loup Solitaire (USA)], 69 k, ♂♂, D. Bonne (<i>E. Labaisse</i>), de A. Boisbrunet (s)	3
	Gino , h, al, 5 ans, par Toronado (IRE) et Nova Step GB (Dubawi IRE), 67 k (66 k), ♂♂, A. Diaz (<i>A. Beaudoire</i>), A. Diaz	4
	Novadedia , f, n.p, 5 ans, par Nom De D'La et Speedy Nova [Martaline (GB)], 65 k (61 k), ♂, GW. Haine (<i>T. Sporti</i>), E. Clayeux (s)	5
	Free Klass , f, 5 ans, 65 k (63 k), ♂, A. Combemorel (<i>Q. Jacob</i>), C. Ligerot	6
	Petite Irlandaise , f, 5 ans, 65 k (63 ^{1/2} k), ♂, A. Philippot (<i>L. Colson</i>), M ^{me} S. Marsch	7
	Morticia , f, 5 ans, 65 k (64 k), ♂♂, Ecurie Elevage JC (<i>N. Howie</i>), M. Seror (s)	8
	Joyeuses Paques , f, 5 ans, 65 k (61 k), D. Louis (<i>M. Crampe</i>), JL. Pelletan	9

Jetjoy, f, 5 ans, 66 k (64 k), D. Burllet (*G. Boinard*), arr
D. Burllet
Brown Tiger, h, 5 ans, 67 k (64 k), Δ, JP. Folacci thé
(*G. Champier*), M^{me} M. Scandella-Lacaille

11 partants; 25 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 272 €
2 long ½, 2 long ¼, 2 long ⅛, 2 long, ½ long, 1 long, 8 long, loin.
7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€ - 720€

Primes aux éleveurs:
1113 € Gaec Delorme Gerard & Vincent.
556 € Scea De Maulde.
324 € Laurent Nadot, Herve Nadot.
220 € Ecurie Haras Du Cadran, Adrian Von Gunten, M^{me} Martina Stadelmann.
104 € Emmanuel Clayeux, George-William Haine.

Temps total: 4'44"67"^{'''}

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Benjamin GELHAY en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

La jument JUSTICE DE GUYE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

132 3136 **PRIX ROGER CHASTIN** 3900 m
(Haies - Handicap de catégorie)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 55 k.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 900 m env.

Références: 0 ans, +15,5; 1 ans et +, +17,5.

- 81** ⁷ **Prince Express**, h, b, 7 ans, par Prince Gibraltar 1
et Rougeburg [Sageburg (IRE)], 67½ k (63½ k), ♂, D. Satalia (*G. Faivre-Picon*), D. Satalia
- 34** **Fox Challenger**, h, al, 6 ans, par Footstepsinthesand 2
GB et Jona [Dylan Thomas (IRE)], 70 k, ♂, MP. Reichstein (*B. Gelhay*), M. Pitart
- 7** ⁷ **I Run**, f, b.f, 6 ans, par Elliptique (IRE) et Nuri GER 3
(Doyen IRE), 70½ k (67½ k), ♂, M. Pitart (*J. Coyler*), M. Pitart
- Bonheur De Ballon**, h, b, 5 ans, par Doctor Dino et 4
Bonheur De Stara (Astarabad USA), 65½ k (64½ k), S. Sutton (*N. Howie*), M. Seror (s)
- Icare D'Illiat**, h, b, 6 ans, par American Devil et 5
One And Only [Muhtathir (GB)], 65½ k (62 k), ♂, M^{me} N. Langlois (*M. Crampe*), JL. Pelletan
- 48** **Jupiter Pepper**, h, 5 ans, 69½ k, ♂, L. Hassine 6
(*E. Labaisse*), M^{me} B. Re-Scandella
- 72** **Les Couz**, h, 6 ans, 70 k (69 k), ♂, M^{me} B. Re- 7
Scandella (*A. Beaudoire*), M^{me} B. Re-Scandella
- 111** **L'Ange Vert**, h, 6 ans, 66½ k (63½ k), ♂, JF. Cuenca 8
(*A. Gleyroux*), JF. Cuenca
- 4** ⁶ **Micmac**, h, 6 ans, 70½ k (67½ k), ♂, Suc. A. Girod 9
(*Q. Jacob*), M. Pitart
- Hot Shot Thom**, h, 7 ans, 72 k (69 k), Δ, A. Rasquier 10
(*N. Baillou*), E. Clayeux (s)

10 partants; 45 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 736 €
2 long ½, 2 long, nez, 6 long, 5 long, 1 long, 3 long, 2 long ¼, loin.
9600€ - 4800€ - 2800€ - 1900€ - 900€

Primes aux éleveurs:

- 1392 € Ecurie D, M^{me} Anny Montbroussous.
696 € Haras De La Perelle.
406 € Philippe Thiriet, Jacques Cypres.
275 € M^{me} Robert Gasche-Luc.
130 € Philippe Decouz, Christophe Mongin, Jean-Marc Varcin.

Temps total: 4'38"36"^{'''}

Le jockey Gaetan CHAMPIER s'étant accidenté lors du Prix Albert CREGUT, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre JUPITER PEPPER par le jockey Edgar LABAISSE au poids de 69,5 kg.

Le hongre PRINCE EXPRESS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

PAU

dimanche 18 février 2024

Terrain LOURD

0539 049

Commissaires de courses : Stéphanie UHEL - Jacques CAMY -
André De COORDE - Bernard PONS

133 3126 **PRIX CAMILLE DUBOSCQ** 3500 m
(Haies)
(Listed)

72 000 € (33 120, 16 560, 9 360, 6 480, 3 240, 2 160, 1 080) -
dotation France Galop

82 800 (38 088, 19 044, 10 764, 7 452, 3 726, 2 484, 1 242) - Allocation
+ Prime Propriétaire (si éligible)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids: 66 k**. Les poulains
et pouliches ayant gagné en courses de haies (A Réclamer excepté)
porteront 2 k; une Listed Race, 4 k.

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

- Game Of Storm**, h, b.f, 4 ans, par Motivator GB et Like 1
A Storm (IRE) (Ultimately Lucky IRE), 68 k, ♂, P. Détré
(*A. Zuliani*), F. Nicolle
- Intime Wild**, h, b, 4 ans, par Dariyan et 2
Lettre Intime [Invincible Spirit (IRE)], 68 k,
♂, Domaine de La Cornilliere (*de F. Giles*),
Gab. Leenders (s)
- 97** ² **Beau Castle**, h, b, 4 ans, par Castle Du Berlais et 3
Belista (Diamond Boy), 66 k, Δ, Ecurie Bernd/
Torsten Raber (*D. Gallon*), C. Bonin (s)
- 40** ¹ **Losange Vert Bleu**, h, b, 4 ans, par Night Wish GER 4
et Sweet Valrose (Cadoudal), 68 k, M^{me} P. Papot
(*G. Meunier*), D. Bressou
- 68** ² **Kabriole D'Ainay**, f, n.p, 4 ans, par Authorized IRE 5
et Torpille D'Ainay (Robin Des Champs), 66 k, Δ,
EARL Elevage d'Ainay (*M. Chailloleau*), P. & C. Peltier (s)
- 58** ⁶ **Luxu**, f, b.f, 4 ans, par Seahenge USA et Cocolux 6
[Hurricane Cat (USA)], 64 k (65 k), ♂, P. Lhoste
(*S. Paillard*), D. Morrisson (s)
- 77** ¹ **Kador Baie**, h, 4 ans, 68 k, ♂, Ecurie des M (*L. Zuliani*), tJ
P. Quinton (s)

7 partants; 10 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 205 €

3 long ½, 5 long ¼, courte encolure, 3 long, loin.

33120€ - 16560€ - 9360€ - 6480€ - 3240€ - 2160€

Primes aux éleveurs:

- 5299 € Scea Haras D'Orfausse.
2649 € Domaine De La Cornilliere.
1497 € Arnaud Chaille-Chaille.
1036 € Ecurie Madame Patrick Papot.
518 € Earl Elevage D'Ainay.
345 € Jean-Claude Crouton, Michel Crouton.

Temps total: 4'20"60"^{'''}

Les Commissaires ont autorisé le hongre GAME OF STORM à être
muni d'un bonnet anti-bruit de couleur pour être présenté au
public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

Le hongre GAME OF STORM a fait l'objet d'un prélèvement
biologique après la course.

134 3133 **PRIX GUY LEFRANT** 4100 m
(Steeple-Chase-Cross-Country - Cavalières & Gentlemen-
Riders)
(Classe 3)

32 000 € (14 720, 7 360, 4 160, 2 880, 1 440, 960, 480) - dotation
France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le
1^{er} mars de l'année dernière inclus, reçu en steeple-chase une
allocation de 12.500. **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour
les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chase: 1 k. par
7.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 12.000
du 1^{er} juillet 2022 inclus au 31 décembre 2022 inclus.

**Pour Gentlemen-Riders et Cavalières; ceux n'ayant pas gagné cinq
courses recevront 3 k.**

**Un souvenir sera remis par WTW Hipcover à l'entourage et au
Gentleman-Rider ou à la Cavalière du cheval gagnant.**

Parcours n° 31: Cross-Country, Dist. 4 100 m env.

- 75** ⁵ **Gravity Blue**, f, b, 8 ans, par Anabaa Blue (GB) et 1
Kagura (Kadounor), 67 k (65 k), Δ, M^{me} H. Sourbe
(*M^{me} H. Sourbe*), M. Nicolau
- 106** ⁶ **Go'N Win**, f, b, 10 ans, par No Risk At All et Esteraza 2
[Kingsalsa (USA)], 67 k (64 k), M. Nicolau (*T. Poteaux*),
M. Nicolau
- 106** ³ **Hello De Sivola**, f, b.f, 7 ans, par Noroit GER et Histoire 3
Des Ifs (Robin Des Champs), 66 k, ♂, G. Trapenard
(*R. Lemiere*), P. Quinton (s)
- 45** **Grace D'Oudairies**, f, b, 8 ans, par Nicaron GER et 4
Quinine [Network (GER)], 71 k, ♂, G. Viel (*G. Viel*),
L. Viel (s)
- 89** ⁶ **Feu Du Large**, h, al, 9 ans, par Kapgarde et Rapsodie 5
Sea (April Night), 69 k, ♂, D. Maxwell (*T. Guineheux*),
P. Quinton (s)
- Forza Conti**, f, b, 9 ans, par Khalkevi IRE et Orne 6
Saosnoise [Pistolet Bleu (IRE)], 69 k (65 k), ♂, R. Dubois
(*M^{me} E. Dubourg*), Ch. Dubourg (s)

Gentle Mag, h, b, 8 ans, par Gris De Gris (IRE) et Katerinette (Video Rock), 67 k, ♂, C^{oe} AA. Maggiar (*Tho. Journiac*), E. Clayeux (s) **7**

Google De Loued, h, 8 ans, 69 k (66 k), ♂, E. Leray (s) (*S. Bouyssou*), E. Leray (s) **tbé**

75 ³ **Emira Du Gouet**, f, 10 ans, 68 k, ♂♂, Ecurie des Mouillotins (*P. Lotout*), E. & G. Leenders (s) **tbé**

9 partants; 16 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 211 €

1 long, 4 long, 5 long, 4 long, 1 long, 1 long.

14720€ - 7360€ - 4160€ - 2880€ - 1440€ - 960€ - 480€

Primes aux éleveurs:

2134 € M^{me} Anne Dafflon, Michel Dafflon.
1067 € Ambroise Dupont.
603 € Gilles Trapenard, Max Trapenard.
417 € Comte Michel De Gigou.
208 € Pascal Noue.
139 € Patrick Joubert, Suc. Bernard Ferrand.
69 € Comte Antoine-Audoine Maggiar, M^{me} Antonia Maggiar, Aristide Maggiar, Anatole Maggiar.

Temps total: 5'31"40"

La jument GO'N WIN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

135 ³¹²⁹ **PRIX DANIEL GUESTIER** **3800 m**
(Haies)
(Classe 1)

43 000 € (19 780, 9 890, 5 590, 3 870, 1 935, 1 290, 645) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, gagné une Listed Race. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 13.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 28.000 du 1^{er} juillet 2022 inclus au 31 décembre 2022 inclus.

Parcours n° 05: Haies, Dist. 3 800 m env.

71 ¹ **Aleric**, h, b, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Flaminga Tremp [Tremolino (USA)], 67 k, Ecurie R.E. (*T. Beaurain*), F. Foucher **1**

64 ¹ **Chataignier**, h, b, 6 ans, par Sri Putra GB et Castagne (Cardoun), 71 k, ♂♂, J. Studd (*de F. Giles*), Gab. Leenders (s) **2**

44 ¹ **Just in Time Blue**, h, r, 5 ans, par Gemix et Brume De La Roque (Cut Quartz), 67 k (66 k), ♂♂, P. Vichot (*R. Mayeur*), E. Grall (s) **3**

64 ³ **Hurrick Des Obeaux**, h, gr, 7 ans, par Saddex (GB) et Quick Des Obeaux (April Night), 72 k, ♂, M^{me} N. Devilder (*O. Jouin*), N. Devilder **4**

48 ¹ **Ultra Marino FR**, h, b, 5 ans, par Ultra IRE et Franciacorta (GB) (Peintre Celebre USA), 69 k, G. Mele (*N. Gauffenic*), M^{me} D. Mele **5**

Hitador, h, b, 7 ans, par Kandidate GB et Belle Emeraude [Day Flight (GB)], 68 k (67 k), ♂, E. Leray (s) (*A. Moriceau*), E. Leray (s) **6**

Zen Light, h, b, f, 9 ans, par Saint Des Saints et Dalhia Light (Saint Cyrien), 69 k, ♂♂, F. Pamart (*D. Gallon*), N. Chevalier **7**

7 partants; 20 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 709 €

1 long ¼, 1 long, 6 long ½, 7 long ½, 5 long ½, 5 long.

19780€ - 9890€ - 5590€ - 3870€ - 1935€ - 1290€ - 645€

Primes aux éleveurs:

2868 € Ecurie R. E.
1434 € Ecurie Maulepeire, Jean De Cheffontaines.
810 € Philippe Vichot.
561 € M^{me} Nicolas Devilder, Benjamin Devilder.
280 € Capricorn Stud Sa, prime non attribuée.
187 € Eric Leray.
93 € Patrick Boiteau.

Temps total: 4'38"30"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le juge du départ, sur les raisons l'ayant amené à reprendre le départ.

Ce dernier a déclaré que les chevaux n'étaient ni sous ses ordres ni dans l'aire de départ lorsque le hongre CHATAIGNIER avait fait un refus.

Le hongre ALERIC a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

136 ³¹³⁰ **PRIX TEC RAIL (PRIX ANTOINE DE PALAMINY)** **3900 m**
(Steeple-Chase)
(Listed)

77 000 € (35 420, 17 710, 10 010, 6 930, 3 465, 2 310, 1 155) - dotation France Galop

88 500 (40 733, 20 367, 11 512, 7 970, 3 985, 2 657, 1 328) - Allocation + Prime Propriétaire (si éligible)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids: 66 k.** Les poulains et pouliches ayant gagné en steeple-chase (A Réclamer excepté) porteront 2 k.; une Listed Race, 4 k.

Parcours n° 19: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

80 ² **Koriste**, f, b, 4 ans, par Cokoriko et Une Voix Royale (Voix Du Nord), 66 k, ♂, Ecurie Team Spirit (*W. Lajon*), J. Delaunay (s) **1**

80 ¹ **Chanteur Du Bourg**, h, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Rose Du Bourg [River Bay (USA)], 68 k, ♂♂, JPh. Dubois (*J. Charron*), M^{me} D. Mele **2**

80 ³ **Kantagua Du Large**, f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Antagua (Cadoudal), 66 k, ♂♂, P. Noue (*M. Chailloleau*), P. & C. Peltier (s) **3**

96 ¹ **Miss Kent**, f, b, 4 ans, par Whitecliffsofdover USA et Lettre A Olive [Le Havre (IRE)], 66 k, ♂♂, F. Huther (*B. Le Clerc*), D. Cottin (s) **4**

57 ¹ **Charme Dore**, h, b, f, 4 ans, par Sommerabend GB et Surprise Doree [King'S Best (USA)], 68 k, ♂♂, M^{me} M. de Sousa (*J. Reveley*), M^{me} D. Mele **5**

33 ² **Garibaldi**, h, b, f, 4 ans, par Cloth Of Stars IRE et Bell Su River (GB) (Galileo IRE), 66 k, ♂, M. Martinez (*G. Siaffa*), J. Boisnard (s) **6**

41 ¹ **Kind Lovely**, f, n.p, 4 ans, par Authorized IRE et Net Lovely [Network (GER)], 66 k, . Ecurie Couderc (*G. Meunier*), D. Bressou **7**

57 ⁴ **Saint Crush**, h, 4 ans, 66 k, ♂♂, P. Détré (*R. Mayeur*), E. Grall (s) **8**

68 ³ **Calagane**, f, 4 ans, 64 k, Haras du Bosquet (*T. Leplay*), D. Guillemin (s) **arr**

9 partants; 12 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 223 €

6 long, 9 long ½, 1 long ¼, 1 long, 1 long, 8 long, 8 long ½.

35420€ - 17710€ - 10010€ - 6930€ - 3465€ - 2310€ - 1155€

Primes aux éleveurs:

5667 € Jacques Cypres.
2833 € Scea Ecurie Bader.
1601 € Pascal Noue, M^{me} Charlotte Thoreau.
1108 € M^{me} Charlotte Alesi, Jean Alesi.
554 € M^{me} Chantal Becq.
369 € Valentin Bukhtoyarov.
184 € Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

Temps total: 4'51"10"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Gabin MEUNIER sur la performance de la pouliche KIND LOVELY (arrivé 7ème).

Le jockey a déclaré que la pouliche s'était rapidement retrouvée sans ressources, sans explications.

La pouliche KORISTE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

137 ³¹³¹ **PRIX BIRABEN FOIE GRAS (PRIX GASTON PHOEBUS)** **4700 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 1)

54 000 € (24 840, 12 420, 7 020, 4 860, 2 430, 1 620, 810) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu une allocation de 50.000 en steeple-chase. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 16.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 38.000 du 1^{er} juillet 2022 inclus au 31 décembre 2022 inclus.

Parcours n° 21: Steeple-Chase, Dist. 4 700 m env.

86 ¹ **Alcyone Rouge**, f, b, 5 ans, par Pastorius GER et Fideley [Villez (USA)], 66 k (65 k), M^{me} P. Papot (*G. Meunier*), D. Bressou **1**

85 ⁶ **Gage De Reussite**, h, b, f, 8 ans, par Network GER et Joly Nelsa [Brier Creek (USA)], 72 k, . Ecurie Couderc (*T. Chevillard*), D. Bressou **2**

59 ³ **Thequietman**, h, b, f, 6 ans, par Karakter IRE et Escort'Beauty (Robin Des Champs), 69 k, ♂♂, JC. Ravier (*de F. Giles*), E. Clayeux (s) **3**

73 ² **Hupeca De Thaix**, h, b, 7 ans, par Cokoriko et Rebecca De Thaix [Lavirco (GER)], 69 k (68 k), ♂♂, Ecurie B.A.G. (*R. Mayeur*), E. Grall (s) **4**

73 ³ **Hedenn Bihoue**, h, b, f, 7 ans, par No Risk At All et Vann Bihouee (Robin Des Champs), 69 k, ♂, Ecurie Racing Partners SAS (*T. Beaurain*), E. Grall (s) **5**

73 ¹ **Infra Rouge**, h, b, 6 ans, par Coastal Path GB et Uluru [Roman Saddle (IRE)], 70 k, ♂♂, JL. Da Silva (*C. Lefebvre*), E. Clayeux (s) **6**

99 ⁵ **Le Listrac**, h, al, 7 ans, par Balko et Margonote [Poliglote (GB)], 71 k, ♂♂, SARL Carion E.M.M. (*A. Zuliani*), F. Nicolle **7**

67 **Mishka Des Mottes**, h, 6 ans, 71 k (70 k), ♂♂, D. Josset (*M. Chailloleau*), P. & C. Peltier (s) **8**

88	¹ Ite Missa Est , f, 8 ans, 68 k, ♂♂, de O. La Garoullaye (B. Lestrade), JP. Daireaux (s)	9	
59	¹ Raf Tavel , h, 8 ans, 69 k, ♂, S. Munir (K. Nabet), M ^{me} D. Mele	tbé	
10 partants; 24 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 1609 € Sans motif: Marie Coastala			
2 long ½, 1 long ¼, ¼ long, ¾ long, 3 long ½, 1 long, 1 long, tête.			
24840€ - 12420€ - 7020€ - 4860€ - 2430€ - 1620€ - 810€			
Primes aux éleveurs:			
3601 € Xavier Leredde.			
1800 € Philippe Thiriet, Jacques Cypres, Pierre Thiriet.			
1017 € Emmanuel Clayeux.			
704 € Michel Bourgneuf.			
352 € Bernard Crossouard, Pascal Bodenes.			
234 € M ^{me} Michele Juhen-Cypres, Jacques Toulouse.			
117 € Sarl Carion E. M. M..			
Temps total: 5'53"70"			
La jument ALCYONE ROUGE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
138	³¹²² GRAND CROSS DE PAU - ALLIANZ OLIVIER OURNAC	6300 m	
-PRIX GASTON DE BATAILLE			
(Steeple-Chase-Cross-Country)			
(Listed)			
85000 € (39100, 19550, 11050, 7650, 3825, 2550, 1275) - dotation France Galop			
CHALLENGE CRYSTAL CUP			
Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus , ayant reçu 12.000 en steeple-chase (victoires et places). Poids: 68 k.			
Parcours n° 41: Cross-Country, Dist. 6300 m env.			
79	¹ Hip Hop Conti , h, b.f, 7 ans, par Lauro GER et Starmoss [Astarabad (USA)], 68 k, ♂, Ecurie Patrick Joubert (C. Lefebvre), E. Clayeux (s)	1	
79	² Saint Godefroy , h, b, 9 ans, par Doctor Dino et Astrid Weus (Smadoun), 68 k, ♂, M ^{me} M. Quinton (de F. Giles), P. Quinton (s)	2	
79	³ Harmonie Roque , f, al, 7 ans, par Muhtathir GB et Pearl De La Roque [Villez (USA)], 66 k, M ^{me} D. Mele (J. Reveley), M ^{me} D. Mele	3	
53	¹ Illico , h, al, 6 ans, par Sholokhov IRE et Onde De Choc (Robin Des Champs), 68 k, ♂♂, Haras de Saint-Voir (S. Paillard), D. Cottin (s)	4	
89	² Solingen , f, gr, 7 ans, par Muhtathir GB et Solvalla (Al Namix), 66 k, ♂♂, F. de Sousa (V. Morin), M ^{me} D. Mele	5	
26	² Hemevoici , h, n.p, 7 ans, par Saint Des Saints et Montbresia (Video Rock), 68 k, ♂♂, J. Détré (T. Beaurain), F. Nicolle	6	
75	⁴ Lucky Net Love , h, al, 11 ans, par Network GER et Line Lovely (Mansonnien), 68 k, ♂♂, Ecurie Patrick Joubert (L. Brechet), E. Clayeux (s)	7	
7 partants; 9 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 136 €			
2 long ½, 9 long, 1 long, 5 long ½, tête, 2 long.			
39100€ - 19550€ - 11050€ - 7650€ - 3825€ - 2550€ - 1275€			
Primes aux éleveurs:			
5669 € Patrick Joubert, Emmanuel Clayeux.			
2834 € Richard Godefroy.			
1602 € M ^{me} Robert Mongin.			
1109 € Haras De Saint-Voir.			
554 € Guy Cheral.			
369 € Serge Barthelemy.			
184 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.			
Temps total: 8'32"50"			
Le hongre HIP HOP CONTI a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
139	³¹²⁸ PRIX JEAN PAUL BRIN	3500 m	
(Haies - Handicap)			
46000 € (20700, 10120, 5980, 4140, 2300, 1610, 1150) - dotation France Galop			
Pour tous chevaux de 5 ans , n'ayant pas, en courses de haies, depuis le 1 ^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 17.000.			
Parcours n° 4: Haies, Dist. 3500 m env.			
Référence: +10.			
55	¹ Jaroussky , h, n.p, 5 ans, par Bathyron GER et Zanetta (Robin Des Champs), 65 k, ♂, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (J. Charron), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1	
48	Jumper Dete , h, b, 5 ans, par Castle Du Berlais et Semmering GB [Poliglote (GB)], 65 k, ♂♂, B. Tremblin (S. Paillard), N. Chevalier	2	
48	⁷ Jury Bleu , h, b, 5 ans, par Walzertakt GER et Lili Bleue [Epervier Bleu (GB)], 63 k (62 k), D. Bressou (G. Meunier), D. Bressou	3	
30	³ Castle Anne , f, b, 5 ans, par Castle Du Berlais et Return To Milan GB (Milan GB), 65 k (64 k), ♂, Ecurie McMillan (L. Brechet), Gab. Leenders (s)	4	
109	³ Jackson Ville , h, b.f, 5 ans, par Allanthus GER et Jadoudy Ville (Cadoudal), 67 k (66 k), ♂, E. Poumaillou (C. Riou), J. Delaunay (s)	5	
86	³ Le Grand Jour , h, b.f, 5 ans, par Doctor Dino et Paris Toujours [Astarabad (USA)], 72 k, ♂♂, P. & C. Peltier (s) (T. Chevillard), P. & C. Peltier (s)	6	
29	³ Jabuse Machine , f, b.f, 5 ans, par Pastorius GER et Canaille Du Rib (Irish Wells), 69 k, ♂, Ecurie B.A.G. (G. Richard), F. Nicolle	7	
103	⁴ Madame De Lamballe , f, 5 ans, 68 k, ♂♂, Ecurie de L'Empereur (G. Masure), A. Chaille-Chaille	8	
100	Journee De Reve , f, 5 ans, 64 k, ♂♂, E. Grall (s) (R. Mateur), E. Grall (s)	9	
	Fauda , h, 5 ans, 68 k, ♂, Ecurie B. Weill (A. Zuliani), F. Nicolle	arr	
81	Plevin , h, 5 ans, 64 k (63 k), ♂, JL. Alnet (G. Siaffa), J. Resimont	arr	
11 partants; 22 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 791 €			
1 long, ½ long, 1 long ½, 2 long, 1 long ¾, 1 long, 5 long, 6 long.			
20700€ - 10120€ - 5980€ - 4140€ - 2300€ - 1610€ - 1150€			
Primes aux éleveurs:			
3001 € M ^{me} Patricia Le Tellier, M ^{me} Philippe Le Tellier.			
1467 € Daniel Toublanc, M ^{me} Claudine Toublanc.			
867 € M ^{me} Marie-Laure Besnouin, Jean-Michel Feuillet-Besnouin.			
600 € Haras De La Rousseliere Scea, Douglas Mcmillan.			
333 € Edouard Poumaillou.			
233 € Philippe Peltier.			
166 € Hugues Rousseau.			
Temps total: 4'18"0"			
Le hongre JAROUSSKY AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
140	³¹²⁷ PRIX DE L'ASSOCIATION DES P.P. (PX DE SARRANCE)	3500 m	
(Haies - Femelles)			
(Classe 2)			
40000 € (18400, 9200, 5200, 3600, 1800, 1200, 600) - dotation France Galop			
46000 (21160, 10580, 5980, 4140, 2070, 1380, 690) - Allocation + Prime Propriétaire (si éligible)			
Pour pouliches de 4 ans . Poids: 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 6.000.			
Parcours n° 4: Haies, Dist. 3500 m env.			
87	³ It's Well , f, b.f, 4 ans, par It'S Gino GER et Everything's Well (Irish Wells), 69 k, ♂♂, M ^{me} E. Lenzi (N. Gauffenic), M ^{me} D. Mele	1	
78	Kermillis , f, b.f, 4 ans, par Jeu St Eloi et Miss Chaparall [High Chaparral (IRE)], 67 k, ♂, Ecurie Biraben (C. Lefebvre), E. Clayeux (s)	2	
68	⁴ Cover Point , f, b, 4 ans, par Jack Hobbs GB et Flute Bowl GB (Black Sam Bellamy IRE), 71 k (67 k), ♂, C. Stedman (M ^{me} M. Herve), D. Bressou	3	
49	⁴ Klem Langy , f, b.f, 4 ans, par Jeu St Eloi et Roulmapoule (Agent Bleu), 66 k (66 ^{1/2} k), ♂♂, G. Buchot (T. Beaurain), E. Grall (s)	4	
84	⁵ Valse Du Nord , f, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Ballerine Dauteuil [Ballingarry (IRE)], 66 k (65 k), ♂, JCN. Bignon (M. Chailloleau), P. & C. Peltier (s)	5	
84	³ Walkyria , f, b, 4 ans, par Dink et Goldika Rouge [Gold Away (IRE)], 68 k, ♂, Lac Internacional (D. Gallon), C. Bonin (s)	6	
68	⁷ Neptune Du Luy , f, b, 4 ans, par Balko et Divina GER (Sholokhov IRE), 66 k (65 k), ♂, M ^{me} B. Perigois (R. Mateur), E. Grall (s)	7	
	Safille De Houelle , f, 4 ans, 67 k, ♂♂, G. Couge (G. Masure), A. Chaille-Chaille	8	
84	Sainte Aubaline , f, 4 ans, 66 k, ♂, P. Beraud (de F. Giles), Gab. Leenders (s)	arr	
110	³ Molly Weasley IRE , f, 4 ans, 70 k (68 k), ♂, Ecurie Racing Partners SAS (M ^{me} C. Prichard), E. Grall (s)	tbé	
10 partants; 16 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 252 €			
tête, 4 long ½, ¾ long, ½ long, 1 long, 3 long ½, 3 long ¾.			
18400€ - 9200€ - 5200€ - 3600€ - 1800€ - 1200€ - 600€			

Primes aux éleveurs:
 2944 € Guy Chereil.
 1472 € Jacques Cypres, Ecurie Biraben.
 832 € Christopher Stedman.
 576 € Patrice Vagne.
 288 € Jacques Seror.
 192 € Lac Internacional.
 96 € Earl Haras Du Luy.

Temps total: 4'20''70''

La pouliche KERMILLIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

FONTAINEBLEAU GALOP

0408 051

mardi 20 février 2024

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Nicolas LANDON - ROBERT ADENOT - Tony CLOUT - Emilie LENZI

141 3142 PRIX DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU 3800 m

(Haies)
(Classe 2)

40 000 € (18 400, 9 200, 5 200, 3 600, 1 800, 1 200, 600) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 12.000 depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 10.000 du 1^{er} juillet 2022 inclus au 31 décembre 2022 inclus.

Parcours n° H7: Haies, Dist. 3 800 m env.

- Avenue Du Mesnil IRE**, f, b, 6 ans, par Champs Elysees GB et Nile Grise (Ange Gabriel), 68 k, ♂, M^{me} S. Devin (*N. Gauffenic*), M. Rolland (s) **1**
- 39 Athena Du Luy**, f, b.f, 5 ans, par Martaline GB et Princess Du Luy (Saint Des Saints), 66 k, ♂, M^{me} P. Papot (*A. Zuliani*), F. Nicolle **2**
- 29 5 Irascible FR**, h, gr, 9 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Karuma GER (Surumu GER), 68 k, ♂, B. Halsall (*J. Reveley*), M^{me} S. Leech **3**
- Happy Harry**, h, al, 5 ans, par Zarak et L'Etoile De Moscou (GB) (Peintre Celebre USA), 66 k (65 k), ♂, N. Ozguler (*N. Howie*), M. Seror (s) **4**
- 72 Osaxalina**, f, b, 5 ans, par Karaktar IRE et Elle S'Envole [Morespeed (GB)], 68 k (67 k), Ecurie Jytem (*R. Mayeur*), F. Gelhay **5**
- Imbatable Du Seuil**, h, b, 6 ans, par Kamsin GER et Sweet Laly [Marchand De Sable (USA)], 71 k, A. Peake (*K. Nabet*), M. Seror (s) **6**
- 81 Fabulous Pretender**, h, b, 6 ans, par Great Pretender IRE et Fabalina (Dear Doctor), 68 k (65 k), M^{me} E. Himmel (*R. Law-Eadie*), G. Fabre **7**

7 partants; 27 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 796 €

¼ long, tête, encolure, 1 long, 4 long, 4 long.

18 400€ - 9 200€ - 5 200€ - 3 600€ - 1 800€ - 1 200€ - 600€

Primes aux éleveurs:

2 668 € John Mounsey, prime non attribuée.
 1 334 € Earl Haras Du Luy.
 754 € Gestut Kussaburg, prime non attribuée.
 522 € M^{me} Isabelle Corbani, Sarl Jedburgh Stud, Thierry De La Heronniere.
 261 € Philippe Desmard, Suc. Jean-Francois Naudin.
 174 € M^{me} Marc Boudot.
 87 € Earl Haras Du Taillis, Bernhard Wenger.

Temps total: 4'28''49''

Les Commissaires ont autorisé le hongre HAPPY HARRY à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

Les juments AVENUE DU MESNIL (IRE) et ATHENA DU LUY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

142 3145 PRIX ANNE LISE REINBOLD 4400 m

(Steeple-Chase - Handicap)

40 000 € (18 000, 8 800, 5 200, 3 600, 2 000, 1 400, 1 000) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans, + 8; 6 ans et au-dessus, +10.

Parcours n° S4: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

Références: 0 ans, +10; 1 ans et +, +12.

- Glasgow Du Berlais**, h, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Royale Athenia [Garde Royale (IRE)], 66 k, ♂, Haras du Berlais (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**
- 36 Affortunato**, h, gr, 8 ans, par Kendargent et Affolante USA (Whywhywhy USA), 71 k (67 k), ♂, L. Alard (*N. Ferreira*), S. Dehez (s) **2**
- 88 2 Choer Desaintonge**, h, b.f, 5 ans, par Choer Du Nord et Ma Belle Aventure (Kapparde), 64 k, ♂, S. Sutton (*de F. Giles*), Gab. Leenders (s) **3**
- 73 4 Gino Des Dunes**, h, b, 8 ans, par Konig Turf GER et Inecess [Dress Parade (IRE)], 69 k, ♂, Ecurie des Dunes (*L. Zuliani*), P. Quinton (s) **4**
- 37 5 Zinoa**, f, 6 ans, 62 k, ♀, H. Gorecki (*N. Howie*), M. Seror (s) **thé**
- 67 4 Aberdeen Street**, h, 6 ans, 72 k (68 k), ♂, Thierry Lohest Racing&Breeding (*F. Mula*), F. Nicolle **t.j**
- 85 Bel Amigo**, h, 5 ans, 68^{1/2} k, ♂, Ecurie Team Spirit (*D. Gallon*), A. Chaille-Chaille **t.j**
- Hakerman**, h, 7 ans, 63 k (62 k), ♂, M. Trinquet (*R. Poincot*), S. Dehez (s) **t.j**

8 partants; 30 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 719 €
 9 long, loin, 1 long.

18 000€ - 8 800€ - 5 200€ - 3 600€

Primes aux éleveurs:

2 610 € Haras Du Berlais.
 1 276 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
 754 € M^{me} Sophie-Charlotte Debadier, M^{me} Annie Moulinier.
 522 € M^{me} Patricia Lebocey, Patrice Quinton, Nicolas Madamet.

Temps total: 5'14''41''

Le hongre GLASGOW DU BERLAIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

143 3144 PRIX COLONEL JEAN DE ROYER 3600 m

(Steeple-Chase)
(Classe 4)

35 000 € (16 100, 8 050, 4 550, 3 150, 1 575, 1 050, 525) - dotation France Galop

40 250 (18 515, 9 258, 5 233, 3 623, 1 811, 1 208, 604) - Allocation + Prime Propriétaire (si éligible)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 5.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Les poulains et les pouliches ayant reçu 3.000 en steeple-chases (victoires et places) porteront 2 k.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

- 5 5 Sunny Swing**, h, b, 4 ans, par Ivanhowe GER et Transcendante [Tremolino (USA)], 67 k (63^{1/2} k), ♂, JM. Callier (*N. Ferreira*), S. Dehez (s) **1**
- 5 1 Universal Wind**, h, al, 4 ans, par Universal IRE et Little Hippo GB (Halling USA), 67 k, ♂, Suc. A. Girod (*D. Ubeda*), M. Pitart **2**
- Nosferatu**, h, b.f, 4 ans, par Kamsin GER et Nuit De France (Dream Well), 67 k, ♂, A. Gourama (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **3**
- 13 5 Giacomo**, h, b, 4 ans, par Storm The Stars USA et Polimaya (Diamond Green), 67 k (63 k), ♀, Passion Racing Club (*M^{me} M. Carney*), T. Viel **4**
- Karmix**, f, b, 4 ans, par Gemix et Pleine Lune [Falco (USA)], 65 k (62 k), ♂, A. Blanpin (*C. Poincot*), A. Blanpin **5**
- 13 2 Cheap Monday**, f, b, 4 ans, par Nicaron GER et Ar Baol [Turgeon (USA)], 67 k (65 k), ♂, F. Du Vivier (*T. Andrieux*), Y. Fouin (s) **6**
- 1 Sirima**, f, b, 4 ans, par Prince Gibraltar et Staracaya [Alex The Winner (USA)], 65 k (61 k), ♂, R. Dupuy-Naulot (*R. Poincot*), S. Dehez (s) **7**
- 13 6 Paradis IRE**, f, 4 ans, 67 k (64 k), ♀, M^{me} L Poireau (*A. Baudoin-Boin*), M^{me} L Poireau **8**
- 28 Pankhurst**, f, 4 ans, 65 k, ♂, J. Bossert (*L. Zuliani*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **arr**

9 partants; 24 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 497 €

1 long, 4 long ½, 3 long, 2 long ½, 1 long ¼, 6 long, ½ long.

16 100€ - 8 050€ - 4 550€ - 3 150€ - 1 575€ - 1 050€ - 525€

Primes aux éleveurs:

2 576 € Eric Lemaitre, Cyprien Lemaitre, M^{me} Constance Lemaitre.
 1 288 € Mell Elevages, Ecurie Artsam, Vincent Le Roy.
 728 € Ecurie Maulepaire.
 504 € M^{me} Geraldine Libessart, Thierry Libessart, M^{me} Michel Daugreilh.
 252 € M^{me} Karine Perreau, Noir Et Or Elevage S.A. .
 168 € Hugues Rousseau.
 84 € M^{me} Laura Lemiere.

Temps total: 4'28''86''

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition des jockeys Nathanael FERREIRA et Kilian DUBOURG, les Commissaires ont adressé des observations à ce dernier pour avoir, en se déportant vers la lice extérieure avant le saut de la butte en

terre, contrarié un instant la progression du hongre SUNNY SWING (arrivé 1er).

Le hongre NOSFERATU a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

144 ³¹⁴³ **PRIX DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAILLY EN BIÈRE** **3800 m**
(Haies - À réclamer)

20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 7.000, au maximum pour 13.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, gagné une course à obstacles portera 2 k.; plusieurs courses à obstacles 4 k.

Parcours n° H7: Haies, Dist. 3 800 m env.

- 8** ⁵ **Inzeo Du Gouet**, h, b, 6 ans, par Rail Link GB et Dolly Du Gouet [Network (GER)], 71 k (70 k), ♂, (11 000), G. Delourme (*C. Riou*), B. Lefevre (s) **1**
- 17** ⁷ **Capivari**, h, gr, 12 ans, par Yeats IRE et Plique A Jour (Hernando), 69 k (68 k), ♂, (7 000), S. Tubiana (*N. Howie*), M. Seror (s) **2**
- 2** ⁵ **Ayrton Banks**, h, b, 8 ans, par Frankel GB et Pearly Shells GB (Efisio GB), 69 k (66 k), ♂, (7 000), E. Krahenbuhl (*J. Coyer*), M. Pitart **3**
- 35** **Luna The Great**, h, b, 5 ans, par Pedro The Great USA et Seven'O (Literato), 72 k (68 k), ♂, (13 000), L. Alard (*N. Ferreira*), S. Dehez (s) **4**
- Espion De Vindecy**, h, b, f, 8 ans, par Agent Secret IRE et Amazone De Balme (Solar One), 72 k (68 k), ♀, (13 000), SASU Scuderia Christian Troger (*G. Faivre-Picon*), D. Satalia **5**
- 2** ⁶ **Particuliere Dream**, h, b, 6 ans, par Peer Gynt JPN et Particuliere (GB) (Spectrum IRE), 70 k (66 k), (9 000), D. Windrif (*M^{me} E. Fontaine*), D. Windrif **6**
- Great Parade**, h, b, 10 ans, par Great Pretender IRE et Paradana [Dress Parade (IRE)], 69 k (65 k), ♀, (7 000), M^{me} JP. Roussel (*L. Beaubois*), Y. Fouin (s) **7**
- 17** ⁶ **Jazz Moon GB**, h, 5 ans, 70 k (67 k), ♂, (13 000), arr **M^{me} AM. Roux (A. Pageot)**, J. Merienne
- 17** **Clay GB**, h, 6 ans, 73 k (70 k), ♀, (11 000), t.j **Passion & Dream (C. Poincot)**, D. Windrif

9 partants; 18 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 458 €

Eng. Sup.: *Espion De Vindecy*

5 long, ¾ long, 2 long ½, nez, 4 long, 1 long ¼.

9200€ - 4600€ - 2600€ - 1800€ - 900€ - 600€ - 300€

Primes aux éleveurs:

1334 € Thierry Lemoine.

667 € Suc. De Moratalla.

377 € Scea Haras De Saint Pair.

261 € M^{me} Renee Dwek, M^{me} Chloe Simon.

130 € M^{me} Annie Grue, Mickael Seror.

87 € Haras De La Haie Neuve, San Gabriel Inv. Inc..

43 € M^{me} Mauricette Ribot.

Temps total: 4'26''84''

Les hongres INZEO DU GOUET, CAPIVARI et la jument LUNA THE GREAT ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

145 ³¹⁴¹ **PRIX DU CHAMPAGNE ROBERT GRUMIER** **3550 m**
(Haies - Femelles)
(Classe 3)

37 000 € (17 020, 8 510, 4 810, 3 330, 1 665, 1 110, 555) - dotation France Galop

Pour juments de **5 ans**, n'ayant pas reçu 18.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000.

Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 550 m env.

- Fiction Du Berlais**, f, b, 5 ans, par Masked Marvel GB et Legende Du Luy (Bonnet Rouge), 69 k (65 k), ♀, de M. Fraguier (*M. Behocaray*), de A. Boisbrunet (s) **1**
- 7** ³ **Jeywell**, f, b, 5 ans, par Rail Link GB et Saratoga [Alberto Giacometti (IRE)], 69 k (65 k), ♀, M^{me} V. Devaux (*N. Ferreira*), S. Dehez (s) **2**
- 7** ⁴ **Trinita**, f, b, 5 ans, par Petillo et Volville (Balko), 69 k (68 k), ♂, G. Blain (*N. Howie*), F. Bellemere **3**
- 91** ⁷ **Jolie Moirette**, f, b, f, 5 ans, par Agent Secret IRE et Rahana Moirette (Dom Alco), 66 k, P. Gouabau (*A. Orain*), E. Leray (s) **4**
- Keliade (IRE)**, f, b, 5 ans, par Le Havre (IRE) et Consumer Credit USA (More Than Ready USA), 70 k, ♀, Phoenix Eventing SARL (*N. Gauffenic*), M. Rolland (s) **5**

Yellow Flag, f, al, 5 ans, par Estejo GER et Cup And Flag (Kapgarde), 66 k (63 k), ♀, AS. & D. Allard (s) (*L. Vandamme*), AS. & D. Allard (s) **6**

102 ³ **Made By De Houelle**, f, b, 5 ans, par Authorized IRE et Asperata [Zoffany (IRE)], 67 k, ♂, F. Leblanc (*D. Gallon*), A. Chaille-Chaille **7**

60 ⁴ **Cavaliere Bleue**, f, 5 ans, 68 k (64 k), ♂, ♀, M^{me} L. Quinton (*E. Meunier*), P. Quinton (s) **8**

Eclair De Bellouet, f, 5 ans, 66 k (65^{1/2} k), ♂, P. Maussion (*C. Riou*), B. Lefevre (s) **arr**

Rosie De La Vis, f, 5 ans, 66 k (63 k), ♂, A. Gallo (*C. Bouttier*), J. Merienne **tbé**

10 partants; 28 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 743 €

1 long, 6 long, 6 long, 6 long, 4 long, 6 long, 4 long.

17020€ - 8510€ - 4810€ - 3330€ - 1665€ - 1110€ - 555€

Primes aux éleveurs:

2467 € Haras Du Berlais.

1233 € M^{me} Nathalie Callier, Joseph Heupel, Jean-Marie Callier.

697 € Gildas Blain.

482 € Eric Leray, M^{me} Aude Duporte.

241 € Al Shahania Stud.

160 € Haras De Montgermont.

80 € Franck Leblanc.

Temps total: 4'17''0''

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Julien MERIENNE par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes, ce dernier ayant été jugé responsable de cette situation.

Les juments JOLIE MOIRETTE et FICTION DU BERLAIS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

146 ³¹⁴⁰ **PRIX GENERAL MARION** **3550 m**
(Haies - Mâles et Hongres)
(Classe 4)

35 000 € (16 100, 8 050, 4 550, 3 150, 1 575, 1 050, 525) - dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 550 m env.

Virgin Avenger, h, b, f, 4 ans, par Masked Marvel GB et Holy Virgin (Saint Des Saints), 66 k, ♀, Ecurie Gabeur (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**

Le Viking, h, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et La Vista (Kendargent), 68 k, ♂, Ecurie Brillantissime (*K. Nabet*), M. Seror (s) **2**

Flavio Nonantais, h, b, f, 4 ans, par Castle Du Berlais et Feen Glitters [Zafeen (FR)], 66 k (67 k), ♀, P. Rousseau (*J. Reveley*), de A. Boisbrunet (s) **3**

Mazarin Du Berlais, h, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Hermine Du Berlais (IRE) (Saint Des Saints), 68 k (67 k), Ecurie Black & White (*A. Gautron*), Rob. Collet (s) **4**

18 **Atto Di Fede GB**, h, gr, 4 ans, par Kingman GB et Claba Di San Jore IRE (Barathea IRE), 66 k (62 k), ♂, ♀, Ecurie Club des Etoiles (*C. Poincot*), Butel & Beaunez (s) **5**

14 ⁷ **Dream Rique**, h, b, 4 ans, par Dream Ahead USA et Kada Rique [Enrique (GB)], 69 k (66 k), ♀, ME. Uzan (*R. Law-Eadie*), F. Bellemere **6**

Richard De Clare, h, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Shamrock (Doctor Dino), 66 k, ♀, M^{me} B. Poulve (*B. Lestrade*), E. Grall (s) **7**

Liverpool Park, h, 4 ans, 66 k (62 k), ♀, Ecurie Team Spirit (*M. Behocaray*), de A. Boisbrunet (s) **8**

18 ⁶ **Klipper**, h, 4 ans, 69 k, ♀, E. Grall (s) (*G. Re*), E. Grall (s) **9**

97 ⁷ **Nosmallchange**, h, 4 ans, 66 k, ♀, Thierry Lohest Racing&Breeding (*A. Zuliani*), F. Nicolle **10**

Saint Des Tic, m, 4 ans, 66 k, ♀, J. Merienne (*L. Zuliani*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **arr**

Petit Dragon, h, 4 ans, 66 k, M^{me} du K. Pont de Romemont (*R. Mayeur*), J. Bertran de Balanda (s) **arr**

12 partants; 36 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 742 €

courte tête, 2 long, 1 long ¼, 2 long, ¾ long, 1 long ¼, ½ long, 7 long, 9 long.

16100€ - 8050€ - 4550€ - 3150€ - 1575€ - 1050€ - 525€

Primes aux éleveurs:

2576 € M^{me} Benoit Gabeur.

1288 € M^{me} Camille Vitse, Guillaume Vitse.

728 € Earl Haras De Nonant Le Pin, M^{me} Marie-Flore Corbiere.

504 € Haras Du Berlais, Ballantines Racing Stud Ltd.

252 € Watership Down Stud, prime non attribuée.

168 € Frederic Lavoinne, Marc-Elie Uzan.

84 € M^{me} Brigitte Poulve.

Temps total: 4'23''17''

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Lucas ZULIANI sur la performance du hongre SAINT DES TIC (arrêté).

Le jockey a déclaré qu'il s'agissait d'un cheval encore immature qui avait besoin de courir.

Le hongre VIRGIN AVENGER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

147 3139 PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE CRAON 3550 m
(Haies - Femelles)
(Classe 4)

35 000 € (16100, 8050, 4550, 3150, 1575, 1050, 525) - dotation France Galop

40 250 (18 515, 9 258, 5 233, 3 623, 1 811, 1 208, 604) - Allocation + Prime Propriétaire (si éligible)

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 550 m env.

- 84 4** **Hola Has**, f, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Horabora Has [Turgeon (USA)], 69 k, ♂, SCEA Hamel Stud (A. Zuliani), F. Nicolle **1**
- Choupix**, f, al, 4 ans, par Hunter'S Light IRE et Ferrovio [Oratorio (IRE)], 67 k (64 k), ♂, Ecurie Jaeckin (L. Vandamme), P&F. Adda & Renault (s) **2**
- Mapartee**, f, b, 4 ans, par Manatee GB et Katparkat (Montmartre), 66 k, ♂, JP. Raymond (R. Mayeur), J. Bertran de Balanda (s) **3**
- Atacama Du Mazet**, f, b, 4 ans, par Arrigo GER et Al Sahara GER (Sholokhov IRE), 66 k, ME. Uzan (B. Claudic), F. Bellemere **4**
- Bambola**, f, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Burger [Muhtathir (GB)], 67 k (64 k), ♂, SAS Pierre Cherqui (K. Nabet), M^{me} G. Menato **5**
- Dayina**, f, b, 4 ans, par Dariyan et Indina [Peintre Celebre (USA)], 66 k (63 k), ♂, P. Adda (s) (C. Poincot), P&F. Adda & Renault (s) **6**
- Kathreen Du Seuil**, f, al, 4 ans, par Isfahan GER et Violette Du Seuil [Lavirco (GER)], 66 k, ♂, M^{me} M. Boudot (L. Zuliani), M. Seror (s) **7**
- 93** **Trastevere**, f, 4 ans, 66 k (62 k), ♂, M. Pechayre (T. Servier), D. Satalia **8**
- Pavlova Du Berlais**, f, 4 ans, 66 k (65 k), Haras du Berlais (A. Gautron), Rob. Collet (s) **9**
- 84 7** **Kaloriziki**, f, 4 ans, 70 k, JP. Folacci (G. Re), M^{me} M. Scandella-Lacaille **10**
- Gold Curtain**, f, 4 ans, 66 k (65 k), ♂, P. Cherqui (G. Meunier), J. da Silva - **arr**
- Kalika Des Flos**, f, 4 ans, 66 k (62 k), JP. Raymond (JF. Rambur), J. Bertran de Balanda (s) - **arr**
- Ocre**, f, 4 ans, 66 k, ♂, Searching (B. Lestrade), J. Bertran de Balanda (s) **arr**
- King'S Lady**, f, 4 ans, 66 k, ♂, G. Blot (N. Gauffenic), F. Gelhay **tj**

14 partants; 44 eng.; 1 eng. sup.; 15 part def. - Total des entrées: 938 €

Eng. Sup.: King'S Lady

Sans jockey: Une Davrill

9 long, encolure, ¾ long, ¾ long, 1 long ¾, ¾ long, 1 long ½, 8 long, encolure.

16100€ - 8050€ - 4550€ - 3150€ - 1575€ - 1050€ - 525€

Primes aux éleveurs:

- 2576 € Scea Hamel Stud.
- 1288 € M^{me} Odile Picart.
- 728 € Gilles Le Baron.
- 504 € Mathieu Talleux.
- 252 € La Terre Aux Deux Lunes.
- 168 € Ecurie Euroling.
- 84 € M^{me} Marc Boudot.

Temps total: 4'20''49''

Le jockey Andrien PAGEOT se ressentant de sa chute dans le Prix DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAILLY EN BIERE, et ne pouvant pas être remplacé, la pouliche UNE DAVRILL a dû être déclarée non partante.

Les Commissaires ont, après enquête et après avoir entendu le jeune jockey Nathan HOWIE en ses explications, l'ont sanctionné ce dernier par interdiction de monter pour une durée de 15 jours, pour ne pas avoir respecté son engagement de monte et autorisé son remplacement sur la pouliche KATHREEN DU SEUIL par le jockey Lucas ZULIANI au poids de 66 kg.

Les Commissaires, après avoir entendu le juge du départ et l'apprenti Jean-Frédéric RAMBUR en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait preuve d'indiscipline. A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Kevin NABET, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement

abusif de sa cravache en levant le cou au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

Les pouliches HOLA HAS et CHOUPIX ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

BORDEAUX-LE BOUSCAT

jeudi 22 février 2024

0581053

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Pierre BARBE - Lucien MARQUAIS - Thierry GOUAICHAULT - Erick BORDES

148 3148 PRIX HENRY BASSIE 3800 m
(Steeple-Chase - Handicap)

29 000 € (13 050, 6 380, 3 770, 2 610, 1 450, 1 015, 725) - dotation France Galop

Pour tous chevaux **5 ans et au-dessus**.

Les références applicables dans ce Handicap sont pour les 5 ans + 10; 6 ans et au-dessus +12.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

Références: 0 ans, +11; 1 ans et +, +13.

- 54 7** **Starvina**, f, b, 7 ans, par Balko et Startling Du Magny (Arvico), 70 k, ♂, M. Pehu (K. Nabet), M^{me} S. Jaffrelot-Bedon **1**
- Go Fast Du Berlais**, h, al, 5 ans, par Kapgarde et Polly'S Present IRE (Presenting GB), 72 k, ♂, Haras du Berlais (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**
- 88 5** **Heole Black**, h, n.p, 7 ans, par Network GER et Ode Rock (Video Rock), 65 k (64 k), ♂, M^{me} M. Carrie (Q. Gaignard), A. Chaille-Chaille **3**
- 63 3** **Ivanohe**, h, b, f, 6 ans, par Cokoriko et Cavalerie [Network (GER)], 68^{1/2} k, ♂, K. Moysset (B. Le Clerc), J. Resimont **4**
- 103 3** **Jet Ito**, f, gr, 6 ans, par Ito GER et Most Welcome GER (Lope De Vega IRE), 69 k (68 k), M^{me} F. Faurie (T. Dumouch), J. Plouganou (s) **5**
- 37** **Trent Lane**, h, gr, 8 ans, par Blue Bresil et Mamamia (Linamix), 70 k (66 k), ♂, G. Brown (N. Baillou), NP. Littmoden **6**
- 85 5** **Kap Sky**, f, b, f, 6 ans, par Kapgarde et Pearl Sky [Kahyasi (IRE)], 67 k, ♂, C. Hogg (B. Lestrade), N. Paysan **7**

7 partants; 20 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 313 €
1 long, 8 long, 1 long ¾, courte tête, 1 long, loin.
13050€ - 6380€ - 3770€ - 2610€ - 1450€ - 1015€ - 725€

Primes aux éleveurs:

- 1892 € Michel Pehu.
- 925 € Haras Du Berlais.
- 546 € M^{me} Catherine Fleury, M^{me} Claire Fleury, M^{me} Laure Fleury, Baptiste Fleury.
- 378 € Herve D' Armaillé.
- 210 € Haras Garmar.
- 147 € Eric Aubree, M^{me} Maryse Aubree.
- 105 € Christopher Hogg, Bertrand Hogg.

Temps total: 4'56''77''

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Bertrand LESTRADE au sujet de la performance de la jument KAP SKY arrivée non placée.

L'intéressé a indiqué que ladite jument s'était retrouvée sans ressources dans la ligne d'en face et qu'il n'avait pas d'explication à cette contre-performance. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.

La jument STARVINA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

149 3147 PRIX DEESSE DES MERS 3900 m
(Haies)
(Classe 2)

30 000 € (13 800, 6 900, 3 900, 2 700, 1 350, 900, 450) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en courses à obstacles, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 28.000.

Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 8.000 depuis le 1^{er} juillet 2022 inclus au 31 décembre 2022 inclus.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 900 m env.

	Fantastic Sivola , h, b, 9 ans, par Noroit GER et Ker Linka [Snurge (IRE)], 68 k (64 k), Δ p, G. Trapenard (M ^{me} M. Doudard), A. Chaille-Chaille	1
	My Way GER , h, b, 9 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Majorata GER (Acatenango GER), 68 k, p, Ecurie Gabeur (L. Zuliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
	Ken Beseder , h, al, 6 ans, par Kendargent et Nitza [Indygo Shiner (USA)], 69 k, ϕ , M ^{me} S. Jacquemin (G. Re), M ^{me} B. Re-Scandella	3
	Farseer , h, al, 6 ans, par Jeu St Eloi et Chanel Des Places [Laverock (IRE)], 71 k, Δ p, JM. Baudouin (G. Richard), F. Nicolle	4
92	Jewel Star , h, n.p., 5 ans, par Storm The Stars USA et Daya Win [Axxos (GER)], 70 k (69 k), \otimes , Ecurie des Mouillotins (D. Thomas), A. Fouassier	5
	Horius , h, b.f., 7 ans, par Diamond Boy et Brave D'Honneur (Baroud D'Honneur), 68 k, p, M ^{me} C. Coiffier (T. Chevillard), E. Allaire (s)	6
102	Jean De Gascogne , h, b.f., 5 ans, par Kapgarde et Begum Vallis [Poliglote (GB)], 66 k, R. Masterson (T. Dumouch), J. Plouganou (s)	7
	Gesko , h, 8 ans, 68 k (65 k), p, B. Criqui (N. Baillou), B. Criqui	8
47	Monsieur Emile , h, 6 ans, 68 k, Δ p, E. Barrao (P. Blot), F. Barrao	arr
	L'Auteur , h, 6 ans, 68 k, p, M ^{me} C. Coiffier (T. Beaurain), E. Allaire (s)	arr
10 partants; 32 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 522 € 1 long, 1 long $\frac{3}{4}$, 1 long, 1 long $\frac{3}{4}$, 3 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 1 long. 13800€ - 6900€ - 3900€ - 2700€ - 1350€ - 900€ - 450€		
Primes aux éleveurs: 2001 € Gilles Trapenard. 1000 € Gestut Etzean, prime non attribuée. 565 € Roland Halfon, Guy Pariette Holding. 391 € Francois Nicolle. 195 € Emmanuel Rocton, Patrice Jamain. 130 € M ^{me} Catherine Coiffier. 65 € Ecurie Cadets De Gascogne, Raoul Masterson.		
Temps total: 4'42''35''		
A l'issue de la course, les Commissaires, ont entendu, au sujet d'un mouvement survenu dans le dernier tournant, les jockeys Geoffrey RE (KEN BESEDER) arrivé 3 ^e , Gwen RICHARD (FARSEER) arrivé 4 ^e et Théo CHEVILLARD (HORIUS) arrivé non-placé.		
Après examen du film de contrôle et audition des intéressés, il ressort que le hongre FARSEER s'était légèrement rapproché de la lice intérieure en abordant le tournant contrariant un court instant ses concurrents qui se situaient à son intérieur sans qu'aucune faute ne soit imputable à l'un des jockeys.		
L'incident constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.		
Le hongre MY WAY (GER) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
150	PRIX BERNARD BAYROUNAT (Haies) (Classe 3)	3700 m
26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop 29 900 (13 754, 6 877, 3 887, 2 691, 1 346, 897, 449) - Allocation + Prime Propriétaire (si éligible)		
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 10.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000.		
Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 700 m env.		
11	Keep Cool Conti , h, b.f., 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Regina Conti [Lavirco (GER)], 67 k, Ecurie Patrick Joubert (AD. Fouchet), M ^{me} I. Gallorini	1
94	Memories , h, b, 4 ans, par Desinvolve et Hotel California [Loup Solitaire (USA)], 68 k, p, JC. Audry (L. Zuliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
	Pablo , h, b, 4 ans, par Olympic Glory IRE et Diktabama [Diktat (GB)], 67 k, Ecurie du Triangle (D. Gallon), C. Bonin (s)	3
101	Isola Di Capri , f, gr., 4 ans, par Morandi et Maureenda [Shamardal (USA)], 65 k (62 k), Δ p, E. Barrao (E. Bonnet), F. Barrao	4
	Kopeck D'Oudairies , h, b.f., 4 ans, par Bathyrhon GER et Callia D'Oudairies (Saint Des Saints), 69 k, p, C ^{te} de M. Gigou (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	5
	Demon Du Berlais , h, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Deesse Du Berlais (Saint Des Saints), 68 k (65 k), Δ p, L. Cadot (M. Crampe), L. Cadot	6
101	Kim De Tanues , f, b.f., 4 ans, par Arrigo GER et Curves In Control USA (Arch USA), 67 k (64 k), Δ p, M. Talleux (N. Baillou), B. Gourdon (s)	7

58	Opal'In Des Rocs , f, 4 ans, 65 k, Δ p, S. Becerra (M. Mingant), M ^{me} AL. Guildoux	8
	Keren De Berce , f, 4 ans, 65 k, Δ p, M ^{me} A. Colas (G. Richard), B. Gourdon (s)	arr
66	Dream Solitaire , h, 4 ans, 69 k, ϕ p, M ^{me} B. Re-Scandella (T. Beaurain), M ^{me} M. Scandella-Lacaille	tbé
	Kapriess Collonges , h, 4 ans, 67 k, M ^{me} M. Benoit (P. Blot), F. Lagarde	t.j

11 partants; 33 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 496 €
3 long, 2 long $\frac{1}{2}$, 1 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 1 long, courte encolure, loin.
11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:

1913 € Earl Patrick Joubert.
956 € Roger-Yves Simon, M^{me} Valerie Simon, Nicolas Simon, M^{me} Meline Mechineau.
540 € Alberic Queneutte, M^{me} Charline Pierre, Ecurie Haras Bouquetot Sas.
374 € Hugues Rousseau.
187 € Comte Michel De Gigou, Guillaume Macaire.
124 € Haras Du Berlais.
62 € Jean-Charles Maisonneuve, Mathieu Talleux.

Temps total: 4'33''14''

A l'issue de la course, les Commissaires, ont entendu, au sujet d'un mouvement survenu à l'entrée du dernier tournant, les jockeys Lucas ZULIANI (MEMORIES) arrivé 2^e, David GALLON (PABLO) arrivé 3^e et Kilian DUBOURG (KOPECK D'OUDAIRES (AQ)) arrivé 5^e.

Après examen du film de contrôle et audition des intéressés, il ressort que les concurrents étaient entrés en contact à l'endroit où le tournant forme un «coude» sans qu'aucune faute ne soit imputable à l'un des jockeys.

L'incident constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Le hongre KEEP COOL CONTI (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

AUTEUIL

samedi 24 février 2024

0006 055

Terrain LOURD

Commissaires de courses: Gérald HOVELACQUE - Pierre POURET - Isabelle de la ROCHEBROCHARD

151	PRIX MARISE (Haies - Femelles) (Classe 2)	3600 m
-----	--	--------

58000 € (26 680, 13 340, 7 540, 5 220, 2 610, 1 740, 870)

66 700 (30 682, 15 341, 8 671, 6 003, 3 002, 2 001, 1 001) - Allocation + Prime Propriétaire (si éligible)

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu une allocation de 28.000. Poids: 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 7.000.

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

31	Kaja , f, b, 4 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Kamellata [Pomellato (GER)], 71 k (67 k), Δ p, Pegasus Farms Ltd (N. Ferreira), S. Dehez (s)	1
49	Rosefilly Has , f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Formosa Joana Has [Turgeon (USA)], 68 k, p, SCEA Hamel Stud (A. Zuliani), F. Nicolle	2
31	Kalko Manie , f, gr., 4 ans, par Masterstroke USA et Durban Sea [Grand Couturier (GB)], 69 k, Δ , D. Meslin (G. Richard), D. Meslin	3
	Courtoisy , f, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Free Sky [Ungaro (GER)], 69 k (65 k), p, Ecurie des Alerions (G. Faivre-Picon), D. Satalia	4
	Assorda , f, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Mayzie Jay Flying [Tiger Groom (GB)], 67 k (66 k), Δ p, Ecurie Horse Avenir (L. Brechet), Gab. Leenders (s)	5
	Kundaline , f, b, 4 ans, par Castle Du Berlais et Belle Sauvage [Anabaa Blue (GB)], 71 k, ϕ , Vivaldi-Chantilly (J. Reveley), N. George & A. Zetterholm (s)	6
94	Altesseroyletavel , f, gr., 4 ans, par Bathyrhon GER et Lady Tavel (Al Namix), 67 k, p, JL. Pignet (D. Gallon), E. Lecoiffier	7
	Ella Duchic , f, 4 ans, 67 k (63 k), Δ p, G. Blain (M. Behocaray), de A. Boisbrunet (s)	8
31	Dalee , f, 4 ans, 67 k (65 k), Y. Fouin (s) (T. Andrieux), Y. Fouin (s)	arr

9 partants; 21 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 597 €
1 long $\frac{1}{4}$, 8 long, encolure, 3 long, 5 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 8 long.
26680€ - 13340€ - 7540€ - 5220€ - 2610€ - 1740€ - 870€

Primes aux éleveurs :

- 4268 € Appapays Racing Club.
- 2134 € Scea Hamel Stud.
- 1206 € Jean-Pierre Mahe.
- 835 € Jean-Paul Deshayes, M^{me} Marie-Odile Deshayes.
- 417 € M^{me} Ana Sofia Dias Trindade.
- 278 € Florent Lanier.
- 139 € Jean-Luc Pignet, M^{me} Edwige Chardon.

Temps total : 4'33''86'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les pouliches KAJA et ROSEFILLY HAS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

152 ³ **PRIX VARAVILLE** **3 600 m**
(Haies - Mâles et Hongres)
(Classe 2)

55 000 € (25 300, 12 650, 7 150, 4 950, 2 475, 1 650, 825)

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant pas couru trois fois en courses à obstacles. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

- Keed D'Amis**, h, b, f, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Verysland (Saint Des Saints), 66 k, Δ♂, L. Trotignon (G. Masure), A. Chaille-Chaille **1**
- 77** ² **Karniquet**, h, al, 4 ans, par Kapgarde et Queenjo (Grand Tresor), 67 k, ♀, M^{me} I. Pacault (T. Chevillard), M^{me} I. Pacault **2**
- 70** ³ **Pacific Boy**, h, b, 4 ans, par Toronado (IRE) et Painted Girl (Monsun (GER)), 66 k, Δ♂, JPJ. Dubois (N. Gauffenic), M^{me} D. Mele **3**
- 70** **Attack Massive IRE**, m, b, 4 ans, par National Defense (GB) et Caribbean Ace IRE (Red Clubs IRE), 66 k, φ♂, SARL Groupe KR (W. Lajon), J. Delaunay (s) **4**
- 70** ¹ **Ti'Punch Des Iles**, h, b, 4 ans, par Jeu St Eloi et Planete Rose [Tremolino (USA)], 69 k, ♀, Ecurie Team Spirit (A. Zuiliani), de A. Boisbrunet (s) **5**
- 18** ⁴ **Kapwood**, h, b, 4 ans, par Kap Rock et Sherywood (Sheyrann (IRE)), 66 k, Δ♂, S. Couvreur (H. Tabet), S. Couvreur **6**
- 97** ³ **Le Lion D'Anjou**, h, b, 4 ans, par Balko et Line Garry [Ballingarry (IRE)], 67 k (65 k), Δ♂, A. Vandenhove (D. Lecomte), L. Viel (s) **7**
- Colwinston**, h, 4 ans, 67 k, WJ. Williams (J. Reveley), H. Merienne (s) **arr**
- Loi D'Amour**, h, 4 ans, 66 k, J. Lawson (de F. Giles), N. George & A. Zetterholm (s) **arr**

9 partants ; 28 eng. ; 9 part def. - Total des entrées : 830 €

¾ long, 1 long ½, 7 long, ½ long, 1 long, 3 long.

25300€ - 12650€ - 7150€ - 4950€ - 2475€ - 1650€ - 825€

Primes aux éleveurs :

- 4 048 € Arnaud Chaille-Chaille, Pascal Magne.
- 2 024 € M^{me} Isabelle Pacault, M^{me} Magali Giroi-Pacault, M^{me} Anne-Sophie Pacault.
- 1 144 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
- 792 € M^{me} C. Peddie, prime non attribuée.
- 396 € Anthony Gourama, Guillaume Geneste.
- 264 € Francois Couvreur.
- 132 € Gildas Vaillant.

Temps total : 4'34''9'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les hongres KEED D'AMIS (AQ) et PACIFIC BOY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

153 ⁸ **PRIX JEAN-CLAUDE EVAIN** **3 700 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 2)

55 000 € (25 300, 12 650, 7 150, 4 950, 2 475, 1 650, 825)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu une allocation de 22.000 en steeple-chase depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 14.000 du 1^{er} juillet 2022 inclus au 31 décembre 2022 inclus.

Parcours n° 34 : Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

- Vandrimar**, h, b, 6 ans, par Authorized IRE et Font Froide [Tremolino (USA)], 70 k (69 k), ♀, de CA. Clermont-Tonnerre (G. Meunier), AS. Pacault (s) **1**
- 42** **Caligramme**, h, b, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Califete Royale (Califet), 69 k, Δ♂, Ikarusracing (J. Charron), M^{me} D. Mele **2**
- Iban Roque**, h, b, 6 ans, par Bathyrhon GER et Baby Cat Delaroque (Nickname), 68 k, M^{me} R. Mongin (J. Reveley), J. Merienne **3**
- Flash Davier**, f, b, 6 ans, par Doctor Dino et Qingdao (IRE) (Dansili GB), 67 k, ♀, A. Clavier (B. Lestrade), C. & Y. Lerner (s) **4**
- 125** ⁵ **Ange De Juilley**, h, b, 8 ans, par Archange D'Or (IRE) et Lilas De Juilley [Solon (GER)], 68 k (67 k), φ♂, Ecurie des Dunes (L. Brechet), P. Quinton (s) **5**
- 103** ² **Eadream**, f, gr, 6 ans, par Montmartre et Evitta [Le Triton (USA)], 67 k, ♀, L. Fleury (T. Chevillard), Ch. Herpin (s) **6**
- General En Chef**, h, b, 8 ans, par Martaline GB et Sortie De Secours [Tremolino (USA)], 70 k, Δ, A. Peake (N. Gauffenic), N. George & A. Zetterholm (s) **7**
- Saura**, f, 7 ans, 66 k, ♀, E. Lecoiffier (D. Gallon), E. Lecoiffier **8**
- Joker D'Airy**, h, 5 ans, 71 k, Δ, B^{on} de L. Bourgoing (de F. Giles), H. Merienne (s) **arr**

9 partants ; 24 eng. ; 9 part def. - Total des entrées : 671 €

3 long, encolure, 5 long, 1 long, courte encolure, 3 long, loin.

25300€ - 12650€ - 7150€ - 4950€ - 2475€ - 1650€ - 825€

Primes aux éleveurs :

- 3 668 € Suc. Herve De Talhouet-Roy, Charles-Amedee De Clermont-Tonnerre.
- 1 834 € M^{me} Jocelyne Ventrou, Guy Cherel.
- 1 036 € M^{me} Robert Mongin.
- 717 € Alain Clavier, Christian Luquet, Samuel Boisteau.
- 358 € Georges Trincot, M^{me} Lucie Trincot.
- 239 € M^{me} Emmanuelle Haye, Fabien Cailler.
- 119 € Haras De Saint-Voir.

Temps total : 4'39''25'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre IBAN ROQUE à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Le jockey Félix DE GILLES a déclaré que le hongre JOKER D'AIRY (AQ), arrivé non placé, n'avait pas de ressources et ne s'était pas adapté au terrain proposé.

Le jockey Nicolas GAUFFENIC a déclaré que le hongre GENERAL EN CHEF (AQ), arrivé 7^e, n'avait pas de ressources. Les Commissaires ont demandé au vétérinaire de service d'examiner ledit hongre qui n'a rien constaté.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers l'extérieur du hongre VANDRIMAR (Gabin MEUNIER), arrivé 1^{er}, à environ 100 mètres du poteau d'arrivée, et ses conséquences sur la progression et la performance du hongre IBAN ROQUE (James REVELEY), arrivé 3^e et les raisons ayant obligé le jockey James REVELEY à cesser de solliciter un court instant le hongre IBAN ROQUE.

En outre, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey James REVELEY se plaignant d'avoir été gêné à environ 100 mètres du poteau d'arrivée, par le hongre VANDRIMAR, arrivé 1^{er}.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le hongre IBAN ROQUE n'aurait pas devancé le hongre VANDRIMAR lors du passage du poteau d'arrivée, malgré la gêne constatée.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Gabin MEUNIER, en raison d'un comportement fautif pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne à l'arrivée, par une interdiction de monter pour une durée d'1 jour.

Les hongres VANDRIMAR et CALIGRAMME ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

154 ¹ **PRIX BEUGNOT** **3 600 m**
(Haies - Handicap divisé)
(Listed)
Première épreuve

110 000 € (49 500, 24 200, 14 300, 9 900, 5 500, 3 850, 2 750)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2022 inclus.

Un souvenier sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

Références : 0 ans, +8 ; 1 ans et +, 10.

	Saint Louis Blues , h, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Let'S Do It [Early March (GB)], 67 k, β , G. Samama (<i>K. Nabet</i>), J. Boissard (s)	1
	Six One , h, gr, 7 ans, par Hunter'S Light IRE et Silky Steps IRE (Nayef USA), 68 ^{1/2} k, β , C. Andre (<i>M^{me} C. Pritchard</i>), F. Nicolle	2
36	Helsinki Nolimit , h, gr, 7 ans, par No Risk At All et Ligne Claire [Lando (GER)], 65 ^{1/2} k, β , Y. Fouin (s) (<i>T. Andrieux</i>), Y. Fouin (s)	3
	Apaulstar , h, b, 7 ans, par Rail Link GB et Alize Des Parcs (Denham Red), 63 ^{1/2} k, $\phi\beta$, Y. Rougegrez (<i>G. Meunier</i>), J. da Silva	4
37	Diablo D'Auteuil , h, gr, 8 ans, par Crillon et Passion Du Berlais [Poliglote (GB)], 64 ^{1/2} k, β , T. Poché (<i>D. Thomas</i>), T. Poché	5
35	Gilou Cat , h, b, 8 ans, par Cat Junior USA et Stoa IRE (Peintre Celebre USA), 66 ^{1/2} k, $\otimes\beta$, L. Fertillet-Leray (<i>G. Re</i>), E. Grall (s)	6
67	Numerus Borget , h, b, 6 ans, par Nicaron GER et Feuille De Route [Sevres Rose (IRE)], 72 k, $\phi\beta$, J.N. Temam (<i>B. Lestrade</i>), D. Satalia	7
35	Jigtsar Pam , h, 5 ans, 68 ^{1/2} k, β , E. Papon (<i>J. Charron</i>), Y. Fouin (s)	8
67	Zurekin IRE , h, 8 ans, 69 k, $\otimes\beta$, J. Finch (<i>J. Reveley</i>), L. Carberry (s)	9
72	Hot Day , f, 7 ans, 63 ^{1/2} k, \otimes , Couetil Elevage (<i>A. Coupu</i>), A. Couetil (s)	10
	King Of Run , h, 9 ans, 64 ^{1/2} k, β , P. Ponsot (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	-
34	Miss Himalaya , f, 6 ans, 65 k, β , M ^{me} L. Coquillon (<i>D. Ubeda</i>), M. Pitart	-
111	Invite De Marque , h, 6 ans, 67 ^{1/2} k, β , B. Collette (<i>N. Gauffenic</i>), AS. Pacault (s)	arr
67	Free Lord D'Anjou , h, 6 ans, 67 k, S. Dufresne (<i>L. Zuliani</i>), S. Dufresne	arr
67	Gilou Jaguen , h, 6 ans, 65 k, $\Delta\beta$, M ^{me} J. Bennett (<i>de F. Giles</i>), L. Carberry (s)	arr
	Bonaparte Sizing , h, 10 ans, 69 k, ϕ , J. Bertran de Balanda (s) (<i>R. Mateur</i>), J. Bertran de Balanda (s)	r.p
16 partants; 63 eng.; 16 part def. - Total des entrées: 2442 €		
Chev. retir.: <i>Bonheur De Ballon</i> , <i>Zinoa</i> , <i>Invincible Power</i> , <i>In Victis</i>		
6 long, 7 long, encolure, $\frac{3}{4}$ long, encolure, 2 long, 1 long $\frac{1}{4}$, 3 long, 2 long.		
49500€ - 24200€ - 14300€ - 9900€ - 5500€ - 3850€ - 2750€		
Primes aux éleveurs:		
7177 € Gerard Samama.		
3509 € Joel Souchard, Pierre Souchard.		
2073 € M ^{me} Meryl Milton.		
1435 € M ^{me} Karine Perreau, Manuel Arias.		
797 € Andre-Jean Belloir.		
558 € Jean-Louis Dehez, M ^{me} Gisele Dehez.		
398 € M ^{me} Olivia Goupil.		
Temps total: 4'29''82''		
La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.		
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le représentant de la société d'entraînement Jehan Bertrand De BALANDA en ses explications, lui ont indiqué que le hongre BONAPARTE SIZING sera interdit de courir pour une durée de 8 jours (1 ^{er} fois) suite à son refus de s'élancer au lacher des élastiques.		
Le jockey Félix De GILLES a déclaré que le hongre GILOU JAGUEN, arrivé non placé, s'était mal élancé au départ, qu'il n'avait pas son allant habituel et n'avait probablement pas apprécié le terrain proposé.		
Le jockey James REVELEY a déclaré que le hongre ZUREKIN (IRE), arrivé 9ème, qu'il n'avait pas d'explication concernant sa performance		
Le jockey Nicolas GAUFFENIC a déclaré que le hongre INVITE DE MARQUE (AQ), arrivé non placé, serait plus à son aise sur un hippodrome autre qu'Auteuil.		
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Gabin MEUNIER en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1ère infraction).		
Les hongres SAINT LOUIS BLUES, SIX ONE, HELSINKI NOLIMIT, APAULSTAR et DIABLO D'AUTEUIL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		

155	PRIX AGITATO (Steeple-Chase) (Classe 1)	3500 m
62000 € (28 520, 14 260, 8 060, 5 580, 2 790, 1 860, 930)		

71 300 (32 798, 16 399, 9 269, 6 417, 3 209, 2 139, 1 070) - Allocation + Prime Propriétaire (si éligible)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 65.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 7.000.

Parcours n° 27: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

96	Krakan , h, al, 4 ans, par Estejo GER et Alidee [Special Kaldoun (IRE)], 69 k, β , Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
107	IL Y A , f, b, 4 ans, par Pastorius GER et Inaya [Majorien (GB)], 68 k, β , Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (<i>L. Zuliani</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
	King Eric , h, gr, 4 ans, par Beaumeac De Houelle et Orphee De Vonnas (Jimble), 67 k, β , Ecurie Team Spirit (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	3
	Kiaradame , f, al, 4 ans, par Kapgarde et Catmoves [Medicean (GB)], 65 k, $\Delta\beta$, R. Corveller (<i>D. Gallon</i>), A. Chaille-Chaille	4
	Ventura Highway , h, al, 4 ans, par Kapgarde et Las Ventas [Poliglote (GB)], 67 k, Δ , C. Stedman (<i>K. Nabet</i>), M. Seror (s)	5
	Kroupade , f, gr, 4 ans, par Tunis POL et Parabad [Astarabad (USA)], 67 k (63 k), $\Delta\beta$, P. Mulder (<i>N. Ferreira</i>), S. Dehez (s)	6
33	Yutu , h, b, 4 ans, par Morpheus GB et Churada (IRE) (Green Tune USA), 69 k, M ^{me} MP. Laborde (<i>B. Claudic</i>), S. Foucher	7
	Klong Dao , f, 4 ans, 65 k, β , de Eric Kerpezdron (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay (s)	8
	Bumbasia , f, 4 ans, 67 k, $\phi\beta$, L. Le Provost (<i>Q. Bouron</i>), L. Cadot	tbé
	Casona , f, 4 ans, 65 k, G. Blain (<i>G. Re</i>), F. Bellemere	tj

10 partants; 15 eng.; 2 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 1618 €

Eng. Sup.: *King Eric*, *Klong Dao*

courte encolure, 8 long, 7 long $\frac{1}{2}$, 2 long $\frac{1}{2}$, 2 long $\frac{1}{2}$, encolure, 8 long.

28520€ - 14260€ - 8060€ - 5580€ - 2790€ - 1860€ - 930€

Primes aux éleveurs:

4563 € Jean-Nicolas Tige.

2281 € Earl De Cordelles, Earl La Dariole.

1289 € Haras Du Huguenet.

892 € Richard Corveller.

446 € Christopher Stedman.

297 € M^{me} Sandra Cozenot, Sarl Carion E. M. M. .

148 € M^{me} Aurelie Thireau, M^{me} Pascale Bergoin.

Temps total: 4'39''60''

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Thomas BEURAIN étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument CASONA par le jockey Geoffrey RE au poids de 65 kg.

A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu après le saut de la dernière haies, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Lucas ZULIANI (IL Y A), arrivé 2^e et Killian DUBOURG (KRAKAN AQ), arrivé 1^{er}.

Après audition desdits jockeys et examen du film de contrôle, il résulte que le hongre KRAKAN (AQ) est légèrement rentré en contact avec le hongre IL Y A, sans que l'incident n'ait de conséquence sur l'ordre d'arrivée.

Toutefois les Commissaires ont adressé des observations au jockey Killian DUBOURG pour ne pas avoir fait tout son possible pour conserver strictement sa ligne.

Le hongre KRAKAN (AQ) et la pouliche IL Y A ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

156	PRIX DOUBLON (Haies - Handicap divisé) Troisième épreuve	3600 m
42000 € (18 900, 9 240, 5 460, 3 780, 2 100, 1 470, 1 050)		
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , ayant couru depuis le 1 ^{er} septembre 2022 inclus.		
Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.		
Références: 0 ans, +19,5; 1 ans et +, +21,5.		

Royal Moon, f, b.f, 5 ans, par Spanish Moon USA et Robinia Directa GER (Law Society USA), 68 k (65 k), β , P. Goutmann (*L. Vandamme*), M. Rolland (s)

91 **Burrows Diane**, f, al, 5 ans, par Hunter'S Light IRE et La Vie De Boitron [Lavirco (GER)], 69^{1/2} k, $\phi\beta$, Ecurie Palos de Moguer (*D. Mescam*), M. Mescam (s)

	Assad Lawal , h, al, 9 ans, par Bernebeau et Tardoune (Spadoun), 67 k (64 k), ♂, S. Jeddari (<i>E. Bonnet</i>), S. Jeddari	3
	Grand Choeur , h, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Grande Chamane (Fuisse), 68 k, ♂, J. Bertran de Balandà (s) (<i>D. Ubeda</i>), J. Bertran de Balandà (s)	4
34	Zaporogue , h, b.f, 9 ans, par No Risk At All et Caribea (Keltos), 67 k (64 k), ♂, X. Képa (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	5
120	Gare Au Marin , h, b, 5 ans, par Muhtathir GB et Galatzina [Martaline (GB)], 69 ^{1/2} k, ♂, Ecurie VNJF Horses (<i>N. Gauffenic</i>), AS. Pacault (s)	6
	Igloo Igloo , h, al, 6 ans, par Gemix et Joslaïne (Beyssac), 70 k (67 k), F. Devauchelle (<i>JB. Breton</i>), JR. Breton	7
	Hermes Des Bordes , h, 7 ans, 72 k (71 k), ♂, C. Taranne (<i>R. Mayeur</i>), J. Bertran de Balandà (s)	8
34	Days Dream , f, 8 ans, 70 k (68 k), ♂, Y. Fouin (s) (<i>T. Andrieux</i>), Y. Fouin (s)	9
17	Moonrise Shadow , h, 6 ans, 70 k (66 k), ♂, S. Dehez (s) (<i>R. Poincot</i>), S. Dehez (s)	10
102	Just Do It Allen , h, 5 ans, 68 k, ♂, NSL. Williams (<i>J. Reveley</i>), NSL. Williams	-
83	Feu Follet Sivola , h, 9 ans, 68 ^{1/2} k, ♂, Ecurie des M (<i>L. Zulliani</i>), P. Quinton (s)	-
	Fripou De Ballon , h, 10 ans, 65 ^{1/2} k, D. Retif (<i>B. Claudic</i>), D. Retif	-
	Magic Breizh Eagle , f, 8 ans, 66 ^{1/2} k, ♂, B. Chevet (<i>G. Richard</i>), T. Boivin	-
6	Tarte Aux Prunes , f, 5 ans, 71 ^{1/2} k (70 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} S. Bertin (<i>D. Thomas</i>), T. Poché	arr
44	Jules Des Vernes , h, 5 ans, 71 ^{1/2} k, ♂, O. Regley (<i>B. Lestrade</i>), E. Grall (s)	arr
	Prince De La Barre , h, 12 ans, 70 ^{1/2} k (66 ^{1/2} k), ♂, Ch. Plisson (s) (<i>D. Carre</i>), Ch. Plisson (s)	arr
119	Jabou De Ciergues , f, 5 ans, 68 ^{1/2} k (66 ^{1/2} k), ♂, E. Cardon (<i>M^{me} C. Prichard</i>), AS. Pacault (s)	arr

18 partants; 18 eng.; 18 part def.

4 long, 4 long, 4 long, encolure, 3/4 long, encolure, 1 long, 1/2 long, 5 long 1/2.

18900€ - 9240€ - 5460€ - 3780€ - 2100€ - 1470€ - 1050€

Primes aux éleveurs:

2740€ Earl Haras Du Taillis.

1339€ M^{me} Julie Morgan.

791€ Francois-Marie Cottin.

548€ Gfa Du Pont Rouge.

304€ Mathieu Daguzan-Garros, M^{me} Paulette Daguzan-Garros.

213€ M^{me} Laurence Commeau, Bertrand Collette, M^{me} Laurence Lucquet.

152€ Suc. Gilles Chaignon.

Temps total: 4'38''7'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Thomas BEAURAIN étant accidenté les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre GRAND CHOEUR par le jockey Dylan UBEDA au poids de 68 kg.

A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu aux abords de la 1^{re} haie d'en face, les Commissaires ont entendu en leurs explications, les jockeys Charlotte PRICHARD (JABOUT DE CIERGES AQ), arrivé non placé, Alexandre CHESNEAU (ZAPOROGUE), arrivé 5^e et Tanguy ANDRIEUX (DAYS DREAM), arrivé 6^e.

Après audition desdits jockeys et examen du film de contrôle, les Commissaires ont sanctionné le jockey Alexandre CHESNEAU par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir contrarié la jument JABOUT DES CIERGES AQ en se rapprochant de la liste extérieure sans avoir une avance suffisante sur cette dernière ainsi que le jockey Tanguy ANDRIEUX par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir eu un comportement fautif en laissant pencher la jument DAYS DREAM vers l'extérieur, contrariant plusieurs de ses concurrents.

Les Commissaires, après avoir entendu le juge du départ et le jockey Dylan UBEDA en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'1 jour, pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ en n'écoutant pas les consignes du juge au départ.

La jument ROYAL MOON et le hongre ASSAD LAWAL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

157	GSC MASTERS - PRIX ROBERT DE CLERMONT-TONNERRE	4400 m
	(Steeple-Chase - Groupe III)	

150000€ (67500, 33000, 19500, 13500, 7500, 5250, 3750)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids: 5 ans, 64 k.; 6 ans et au-dessus, 66 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence

de 4 k. pour les 5 ans. Les chevaux ayant gagné, en steeple-chase, depuis le 1^{er} juillet 2022, une Listed Race (Handicap excepté) porteront 1 k.; un Groupe III ou Groupe II, 2 k.; plusieurs Groupes, 3 k.; en outre, les chevaux gagnant d'un Groupe I porteront 3 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

	Jazz Manouche , h, b, 5 ans, par Nom De D'La et Tinapalo [Epalo (GER)], 66 k, ♂, JL. Berger (<i>D. Mescam</i>), L. Pontoir (s)	1
	Gallipoli , h, b, 7 ans, par Gleneagles IRE et Lockup (IRE) (Inchinor GB), 66 k, ♂, T. Storme (<i>B. Le Clerc</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	2
	Toscana Du Berlais , h, b, 6 ans, par Shantou USA et Katioucha (Mansonnien), 66 k, ♂, Ecurie Hub de Montmirail (<i>D. Gallon</i>), A. Chaille-Chaille	3
99	In Love , h, b, 6 ans, par Great Pretender IRE et Belle Princesse (Nickname), 68 k, ♂, A. Peake (<i>N. Gauffenic</i>), H. Merienne (s)	4
99	Youtwo Glass , h, gr, 7 ans, par Joshua Tree IRE et Sea Glass [Martaline (GB)], 68 k, ♂, G. Mele (<i>J. Reveley</i>), M ^{me} D. Mele	5
99	Genesis As , h, b, 8 ans, par Cokoriko et Lovely As [Assessor (IRE)], 67 k, ♂, Ecurie Couderc (<i>G. Masure</i>), A. Chaille-Chaille	6
98	Imprenable , h, 6 ans, 66 k, ♂, JCN. Bignon (<i>L. Brechet</i>), Gab. Leenders (s)	thé
	Ginfa Des Taillons , f, 7 ans, 65 k, ♂, E. Barichard (<i>de F. Giles</i>), d'E. Andigne	thé
99	Marie Coastala , f, 6 ans, 64 k, ♂, V. Le Roy (<i>K. Nabet</i>), F. Nicolle	t.j

9 partants; 11 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 6932€

Eng. Sup.: Imprenable

3/4 long, 6 long, 4 long 1/2, 8 long, 1 long 1/2.

67500€ - 33000€ - 19500€ - 13500€ - 7500€ - 5250€

Primes aux éleveurs:

9787€ Jean-Louis Berger, Cesare Gallorini Berger, M^{me} Alexandrine Berger.

4785€ Sca Elevage De Tourgeville, B. S. I. Nv, Thierry Lohest.

2827€ Haras Du Berlais, M^{me} Catherine Pousin.

1957€ Suc. Magalen Bryant, M^{me} Muriel Caslant.

1087€ M^{me} Daniela Mele, Bertrand Thelier.

761€ Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

Temps total: 6'2''30'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey James REVELEY a déclaré que le hongre YOUTWO GLASS, arrivé 5^e, avait fait des fautes dans la ligne droite d'en face qui lui coûtent un meilleur classement.

Les hongres JAZZ MANOUCHE et GALLIPOLI ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

158	PRIX BOUGIE	3600 m
	(Haies - Handicap divisé)	
	Deuxième épreuve	

62000€ (27900, 13640, 8060, 5580, 3100, 2170, 1550)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2022 inclus.

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

Références: 0 ans, +16,5; 1 ans et +, +18,5.

72	Joana Conti , f, b.f, 5 ans, par Pastorius GER et Camelia Conti (Montmartre), 71 k, M ^{me} I. Da Silva (<i>K. Nabet</i>), NP. Littmoden	1
	Dixan Senora , m, gr, 5 ans, par Myboycharlie IRE et Kiss Senora (Chichicastenango), 71 ^{1/2} k, ♂, P. Goral (<i>B. Claudic</i>), E. Lyon	2
72	Baron Zanzi , h, b, 5 ans, par Zanzibari USA et Dame Noblesse [Muhtathir (GB)], 71 k, ♂, A. Bocquet (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay (s)	3
85	Pas De Quartier , h, b.f, 8 ans, par Fuisse et Sambaresca (Maresca Sorrento), 69 k (68 k), JM. Baudrelle (<i>G. Meunier</i>), JM. Baudrelle	4
37	Fou Du Bresil , h, b, 9 ans, par Blue Bresil et Belle Attente (Cadoudal), 69 ^{1/2} k (67 ^{1/2} k), ♂, Y. Fouin (s) (<i>T. Andrieux</i>), Y. Fouin (s)	5
54	Iliwa Des Obeaux , f, gr, 6 ans, par Lord Du Sud et Almeria Des Obeaux [Saddler Maker (IRE)], 72 k, M ^{me} N. Devilder (<i>O. Jouin</i>), N. Devilder	6
	Java Du Large , f, b, 5 ans, par Pastorius GER et Antagua (Cadoudal), 69 ^{1/2} k, ♂, Ecurie Racing Partners SAS (<i>D. Mescam</i>), M. Mescam (s)	7

- 19 Little King**, h, 5 ans, 70 k (66 k), ♂, Ecurie Louis Fagalde (*N. Ferreira*), S. Dehez (s) **8**
- 17² Nipper**, h, 6 ans, 72 k (71 k), B. Fraize (*A. Gautron*), Rob. Collet (s) **9**
- Super Flam**, h, 8 ans, 71 k, ♂, B. Loustaud (*L. Zuliani*), L. Cadot **10**
- Burgandy**, f, 5 ans, 71^{1/2} k (67^{1/2} k), M^{me} ME. Faivre (*PA. Grondin*), L. Pontoir (s) **-**
- Rimpoche**, h, 9 ans, 71 k (68 k), ♂, S. Plot (*Q. Samaria*), H. Merienne (s) **-**
- I Am No Risk**, h, 6 ans, 71^{1/2} k, ♂, OTI Management Pty Ltd (*J. Reveley*), N. George & A. Zetterholm (s) **arr**
- 2⁷ Ashutor**, h, 10 ans, 71^{1/2} k (70^{1/2} k), ♂, M^{me} B. Regele (*D. Thomas*), T. Poché **arr**
- 72² Samelor**, h, 8 ans, 71 k (67 k), ♂, Guy Authier (*M. Behocaray*), de A. Boisbrunet (s) **arr**
- 16 Blue Style**, h, 5 ans, 69 k, ♂, D. Gallet (*T. Chevillard*), S. Dehez (s) **arr**
- 47¹ Ayati De L'Orme**, f, 6 ans, 69 k (68 k), ♂, J. Anxo (*L. Brechet*), Gab. Leenders (s) **arr**
- 19⁶ Jolicoeur**, h, 5 ans, 71 k (68 k), ♂, M. Seror (s) (*B. Marchand*), M. Seror (s) **thé**

18 partants; 18 eng.; 18 part def.

3 long, encolure, 5 long, 2 long, 2 long 1/2, 1 long 1/4, 1 long, 3 long 1/2, 2 long 1/2.

27900€ - 13640€ - 8060€ - 5580€ - 3100€ - 2170€ - 1550€

Primes aux éleveurs:

4045€ Earl Patrick Joubert.

1977€ Ecurie Haras Des Senora.

1168€ Jacques Seror.

809€ Jean-Marc Baudrelle.

449€ M^{me} Marie-Laure Besnouin, Jean-Michel Feuillet-Besnoin.

314€ M^{me} Nicolas Devilder, Les Obeaux D'Anjou.

224€ Pascal Noue, M^{me} Charlotte Thoreau.

Temps total: 4'42''22''''

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La jument JOANA CONTI et le hongre BARON ZANZI ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

MACHECOUL

dimanche 25 février 2024

0130 056

Terrain LOURD

Commissaires de courses: Muriel PRIOUZEAU - Jordan SERO - Armelle MAISONNEUVE - Marc POTIRON

- 159³¹⁵⁰ PRIX GILLES TARTOUÉ** **3900 m**
(Haies)
(Classe 3)

26 000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 k. et n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 900 m env.

- 44 Winner**, h, b, 5 ans, par Alex The Winner USA et Tender Night USA (Elusive Quality USA), 67 k (66 k), ♂, Ecurie Victoria Dreams (*E. Metivier*), JPh. Dubois **1**
- Brekdance Bilberry**, f, b, 9 ans, par Sunday Break JPN et Silvy Du Normandy (IRE) (Orpen USA), 70 k, ♂, M. Laflandre (*A. Renard*), d'E. Andigne **2**
- 29⁷ Gondor De Kerker**, h, al, 8 ans, par Vendangeur (IRE) et Saphina De Kerker (Al Namix), 73 k (71 k), ♂, Ecurie du Haras d'Erable (*M^{me} C. Prichard*), P. Quinton (s) **3**
- 107⁶ Jade Des Vignaux**, f, b, f, 5 ans, par Very Nice Name et Quadrige Des Vignaux (April Night), 65 k (61 k), ♂, Ecurie Delaunay (*A. Triboulet*), J. Delaunay (s) **4**
- Izgor De Viette**, h, b, f, 6 ans, par Gemix et My Miss (Cadoudal), 70 k (67 k), ♂, T. Viel (*C. Grosbois*), T. Viel **5**
- Aston D'Enocq**, h, n, p, 6 ans, par Martinborough JPN et Mermaids Quay IRE (Key Of Luck USA), 74 k (70 k), ♂, J. Marion (s) (*A. Lepage*), J. Marion (s) **6**

- Funky De La Barre**, h, 8 ans, 71 k, ♂, P. Journiac (*A. Desvaux*), P. Journiac **thé**
- 15⁶ Kiroz**, m, 8 ans, 71 k (70 k), D. Mahe (*R. Mayeur*), D. Mahe **thé**
- Jonas Du Large**, h, 5 ans, 67 k (66 k), ♂, F. Fernandes (*Q. Defontaine*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **thé**

9 partants; 26 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 435 €

7 long 1/2, 1 long, 5 long 1/2, 3 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€

Primes aux éleveurs:

1734€ Jean-Philippe Dubois.

867€ Jean-Charles Thibaut, Regis Girardin.

490€ M^{me} Kerstin Drevet.

339€ Yvonnick Bothamy, Jean-Paul Bothamy.

169€ Domingo Querol San Martin.

113€ Christian Lhotellier, Yves Collange.

Temps total: 4'52''75''''

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre IZGOR DE VIETTE à être amené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

La jument BREKDANCE BILBERRY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 160³¹⁴⁹ PRIX NOEL THOMSON** **3500 m**
(Haies)
(Classe 4)

23 000 € (10 580, 5 290, 2 990, 2 070, 1 035, 690, 345) - dotation France Galop

26 450 (12 167, 6 084, 3 439, 2 381, 1 190, 794, 397) - Allocation + Prime Propriétaire (si éligible)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 3.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 500 m env.

- Ketch D'Estruval**, h, b, f, 4 ans, par Bathyrhon GER et Cadence D'Estruval [Fragrant Mix (IRE)], 67 k, ♂, M^{me} B. Le Gentil (*L. Zuliani*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**
- Magma Dodville**, f, b, f, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Mer Et Terre [Martaline (GB)], 65 k (64 k), ♂, Y. Lemonnier (*E. Metivier*), Y. Lemonnier **2**
- Kirsch Pepper**, h, b, f, 4 ans, par Great Pretender IRE et Parand GER (Samum GER), 67 k (66 k), ♂, P. Noue (*Q. Defontaine*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **3**
- Wutzelita**, f, al, 4 ans, par Soul City IRE et Wutzeline GER (Waky Nao GB), 65 k (64 k), ♂, Ecurie Ouest Racing (*A. Gautron*), E. Grall (s) **4**
- 94⁵ Klodyjenka**, f, b, 4 ans, par Castle Du Berlais et Claydy Jenka [Ballingarry (IRE)], 65 k (66 k), ♂, M^{me} A. Commeau (*A. Desvaux*), P. Journiac **5**
- 93⁵ Laguinte**, h, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Maidu [French Glory (IRE)], 68 k (65 k), ♂, XL. Le Stang (*M. Crampe*), XL. Le Stang **6**
- Kyoto Des Pictons**, h, n, p, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Vallee Des Pictons [Great Pretender (IRE)], 67 k (66 k), SCEA Marais des Pictons (*R. Mayeur*), L. Carberry (s) **7**
- Kalinera D'Athon**, f, 4 ans, 65 k (65^{1/2} k), ♂, M^{me} RP. Corbin (*A. Renard*), d'E. Andigne **arr**
- Aoraki**, f, 4 ans, 65 k (63 k), ♂, R. Marcel (*E. Meunier*), R. Marcel **arr**
- 93⁴ Kopa Park**, h, 4 ans, 68 k (64 k), M. Naylor (*K. Geffroy*), L. Carberry (s) **dér**
- 93 Green Wich**, h, 4 ans, 67 k (63 k), ♂, T. Ribo (*M^{me} M. Carney*), T. Ribo **tj**
- Kate Madrik**, f, 4 ans, 65 k (61 k), ♂, EJ. Leclerc (*M^{me} M. Doudard*), A. Chaille-Chaille **tj**

12 partants; 52 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 959 €

Certif. vétérinaire: *Szafran, Le Grand Papa*

Chev. élim.: *Maxed*

7 long, 6 long, 7 long, 8 long, 4 long, 3 long 1/2.

10580€ - 5290€ - 2990€ - 2070€ - 1035€ - 690€ - 345€

Primes aux éleveurs :

- 1692 € M^{me} Bernard Le Gentil.
- 846 € Haras De Dodville.
- 478 € Pascal Noue, Ecurie Silgezam.
- 331 € Ecurie Ouest Racing.
- 165 € Eric Prezelin, M^{me} Annie Commeau.
- 110 € Jean-Paul Marchand, Julien Hocde.
- 55 € Scea Marais Des Pictons.

Temps total : 4'30''0'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre KETCH D'ESTRIVAL (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

MAURE-DE-BRETAGNE

dimanche 25 février 2024

0133 056

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Christian MARCHAND - Christophe GAUTIER - Philippe SOUCHAUD - Alexandre RONDIN

161 ³¹⁵⁴ PRIX DE PENHOET 3800 m

(Steeple-Chase)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 3.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues aux courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000.
 Parcours n° S1 : Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- 112** ⁴ **Krac Dore**, h, b, 4 ans, par Morpheus GB et Reveuse Blue [Lesotho (USA)], 67 k (66 k), Δ♂, W. Menuet (s) 1
(D. Lecomte), W. Menuet (s)
- King Pedro**, h, b, 4 ans, par Pedro The Great USA et Vodka Redbull [Turtle Bowl (IRE)], 67 k, Δ♂, N. Landon 2
(O. Jouin), P. Journiac
- 38** ³ **Ever Faster**, h, b, 4 ans, par Manatee GB et Sandy Cat [Hurricane Cat (USA)], 69 k (65 k), ♂, M^{me} B. Menuet 3
(C. Gousse), W. Menuet (s)
- 90** ⁴ **Komina**, f, b, f, 4 ans, par Magneticjim (IRE) et Domino Des Mottes (Maresca Sorrento), 67 k (64^{1/2} k), ♀, 4
 Ecurie McMillan *(F. Besson)*, E. & G. Leenders (s)
- 94** **Kinder Des Ongrais**, h, b, 4 ans, par Tiger Groom GB et Tiny Des Ongrais [Pistolero (IRE)], 67 k (65 k), ♂, 5
 Ch. Herpin (s) *(Y. Delepine)*, Ch. Herpin (s)
- 101** ⁵ **Neoptoleme**, h, 4 ans, 67 k, ♂, M^{me} F. Nicolle 6
(A. Zuliani), F. Nicolle
- 97** ⁴ **Two Fifty Two**, m, 4 ans, 68 k (67 k), Δ♂, 7
 SARL Groupe KR *(C. Riou)*, J. Delaunay (s)
- 22** ⁵ **Azzaro D Oroux**, h, 4 ans, 67 k, ♂♂, N. Chevalier arr
(S. Paillard), N. Chevalier
- Manador**, f, 4 ans, 65 k (64 k), ♀, C. Cannesson arr
(S. Thepaut), M^{me} J. Le Stang

9 partants; 24 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 399 €

Eng. Sup.: *Two Fifty Two*

5 long 1/2, 1 long, 1/2 long, 1 long, 2 long 1/2, 1 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs :

- 1044 € Michel Bedier.
- 522 € Eric Leray.
- 304 € Erwan Brindjonc.
- 206 € Leenders (S), Ecurie Mcmillan.
- 97 € Marc Trincot, M^{me} Odile Trincot.

Temps total : 4'58''50'''

Le hongre KING PEDRO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Christian CANNESON par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.

162 ³¹⁵² PRIX DES BRUYERES 4200 m

(Steeple-Chase - À réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 6.000 avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans et au-dessus: 69 k.** Surcharges accumulées pour les prix de réclamation supérieurs à 6.000: 1 k. par 1.000. En outre, les chevaux ayant, en steeple-chases, depuis

le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Parcours n° S2 : Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

- 113** ¹ **Jeu St Paris**, h, b, f, 5 ans, par Jeu St Eloi et Parimans (Mansonnien), 71 k (68 k), ♂, (8 000), A. Chaille-Chaille 1
(T. Lefranc), A. Chaille-Chaille
- Thou Gris**, h, gr, 8 ans, par Gris De Gris (IRE) et Thou In Gold (Gold And Steel), 72 k (69 k), ♂, (9 000), 2
 M^{me} A. Peltier *(DA. Surveillant)*, P. & C. Peltier (s)
- 126** ² **Olympic Flame**, h, b, 9 ans, par Motivator GB et Elusive Flame GB (Elusive City USA), 69 k (65 k), ♂, (6 000), 3
 W. Menuet (s) *(C. Gousse)*, W. Menuet (s)
- 115** **Farasoul**, h, al, 9 ans, par Soul City IRE et Farasha [Layman (USA)], 69 k (68 k), (6 000), JP. Vanden Heede 4
(C. Riou), S. Foucher
- Nicaron'S Lady**, f, b, 5 ans, par Nicaron GER et Kotkie Bleue (Kotky Bleu), 65 k (64 k), ♀, (6 000), 5
 JR. Le Moine (s) *(R. Kopp)*, JR. Le Moine (s)
- Emerald River**, f, 6 ans, 72 k (71 k), Δ♂, (11 000), arr
 W. Menuet (s) *(D. Lecomte)*, W. Menuet (s)
- Quart De Coing**, h, 10 ans, 71 k, ♂, (8 000), arr
 de CH. Chaudenay *(O. Jouin)*, P. Journiac
- 17** **Inventif**, h, 6 ans, 70 k (67 k), ♂, (7 000), P. Le Gal arr
(S. Thepaut), P. Le Gal
- 115** ⁵ **Anjou Mancat**, h, 7 ans, 69 k (65 k), Δ♂, (6 000), t.j
 J. Dalifard *(A. Lepage)*, J. Marion (s)

9 partants; 18 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 225 €

Eng. Sup.: *Inventif*

1 long, 4 long, 2 long, loin.

5280€ - 2640€ - 1540€ - 1045€ - 495€

Primes aux éleveurs :

- 765 € Maurice Jonnette.
- 382 € Thierry Cypres.
- 223 € Jeffrey Colin Smith.
- 151 € M^{me} Alexandra Monnier, Olivier Monnier.
- 71 € Arsene Schott, Ludovic Schott, Valentin Schott, Jules Schott.

Temps total : 5'50''26'''

Le hongre JEU ST PARIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

163 ³¹⁵¹ PRIX GEORGES DE JACQUELIN 4200 m

(Steeple-Chase)
(Maiden)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop
 Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant jamais gagné un steeple-chase. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.
 Parcours n° S2 : Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

- 114** **Jazz Band**, h, b, 5 ans, par Karaktar IRE et Morvanelle (Video Rock), 71 k, Δ♂, E. Brac de La Perriere 1
(E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s)
- 114** **Jikito**, h, n.p, 5 ans, par Voiladenuo et Klyne [Volochine (IRE)], 68 k (64 k), ♂♂, G. Blain *(M. Behocaray)*, 2
 de A. Boisbrunet (s)
- 113** **Jochen De Kergue**, h, b, 5 ans, par Konig Turf GER et L'Irreelle [Apsis (GB)], 67 k (66 k), ♂♂, E. Lecoiffier 3
(D. Lecomte), E. Lecoiffier
- 113** ⁵ **Juste Royale Jeyl**, h, b, f, 5 ans, par Secret Singer et Royale Magic (Sleeping Car), 67 k (64 k), ♂, JY. Lesage 4
(H. Nugent), JV. Chaignon
- 113** **Kibo Passion**, h, b, f, 5 ans, par Kikujirou GB et Seven Brides [Limnos (JPN)], 67 k (65 k), ♂, M^{me} E. Varin 5
(LP. Dory), M^{me} E. Varin
- 113** ³ **Riva Bianca**, f, 5 ans, 67 k (65 k), ♀, T. Viel 6
(Y. Delepine), T. Viel
- 113** **Great Coco Feather**, h, 5 ans, 69 k (66 k), ♂♂, arr
 X. Libbrecht *(S. Thepaut)*, M^{me} J. Le Stang
- 113** ⁴ **Jay Smart**, h, 5 ans, 68 k (67 k), ♂♂, A. Bocquet arr
(C. Riou), S. Foucher
- Jumaro**, h, 5 ans, 67 k (63 k), M. Trinquet *(N. Ferreira)*, arr
 S. Dehez (s)
- Janydor**, f, 5 ans, 65 k (62 k), ♀, A. Dubreuil *(E. Bonnet)*, arr
 A. Dubreuil
- Victoire Du Pin**, f, 5 ans, 65 k (66 k), ♀, E. Lecoiffier arr
(S. Paillard), E. Lecoiffier
- Magda Des Noes**, f, 5 ans, 71 k (70 k), ♀, V. Le Roy tbé
(T. Dumouch), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

12 partants; 27 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 237 €

3 long 1/2, 1 long, loin, loin, 7 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs :

1044 € Herve D' Armaille, Louis D' Armaille, Guillaume D' Armaille.
 522 € Gildas Blain.
 304 € M^{me} Francoise Boudehen, M^{me} Elise Jarnet.
 206 € Jean-Yves Lesage, M^{me} Morgane Launay.
 97 € M^{me} Ursula Toole.

Temps total : 5'49"2"

Le hongre JOCHEN DE KERGUE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Les Commissaires ont autorisé la jument RIVA BIANCA (No8) à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public celui-ci étant retiré avant le départ.

164 3153 **PRIX DE LA FOIRE INTERNATIONALE DE RENNES** **4200 m**
 (Steeple-Chase)
 (Classe 4)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant reçu aucune allocation en steeple-chase depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

Helios De Fretel , h, al, 7 ans, par Feel Like Dancing GB et Napril' De Mai (April Night), 68 k, ϕ p, M ^{me} L. Seurin (O. Jouin), T. Jouin	1
Diffly River Ann , h, b.f, 11 ans, par Kapparde et Monia Du Charmil (Saint Cyrien), 68 k (65 k), β , DG. Riviere (DA. Surveillant), P. & C. Peltier (s)	2
Wal Cassandre , h, b, 6 ans, par Walzertakt GER et Lady Cassandre (Smadoun), 68 k (67 k), ϕ p, W. Menuet (s) (D. Lecomte), W. Menuet (s)	3
92 ³ Ilyva , h, al, 6 ans, par Voiladenuo et Carla Sacha (Mister Sacha), 72 k (71 k), β , P. Uzan (C. Riou), J. Delaunay (s)	4
92 ⁷ Haiko , h, b, 7 ans, par Full Of Gold et Passion Des Aulmes [Balleroy (USA)], 69 k, β , O. Rattel (S. Paillard), N. Chevalier	5
19 Avenue Spanish (GER) , f, 5 ans, 72 k (68 k), β , Guy Pariente Holding (N. Ferreira), S. Dehez (s)	arr
Halazzi , h, 8 ans, 68 k (65 k), Δ p, A. Dubreuil (E. Bonnet), A. Dubreuil	arr
Kaldoum Du Rocher , h, 8 ans, 68 k (65 k), β , D. Lenfant (T. Blainville), D. Lenfant	arr
91 Impetueuse Lady , f, 6 ans, 66 k (65 k), β , T. Adenot (Y. Delepine), Ch. Herpin (s)	arr
Idylle D'Alene , f, 6 ans, 66 k (64 k), β , L. Couteaudier (F. Besson), E. & G. Leenders (s)	arr
Black Feather , f, 6 ans, 66 k (64 k), β , X. Libbrecht (H. Nugent), XL. Le Stang	arr

11 partants; 20 eng.; 1 eng. sup.; 12 part def. - Total des entrées: 393 €

Eng. Sup.: Ilyva

Sans motif: Cityclair

3 long, 2 long, loin, loin.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs :

1044 € Freddy Bouron.
 522 € Jean-Pierre Tabary, Manuel Mateu Pastor.
 304 € Raymond David.
 206 € Jean-Yves Hode.
 97 € Christophe Tessier.

Temps total : 5'46"25"

Le hongre HELIOS DE FRETTEL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

SAUMUR

dimanche 25 février 2024

0238 056

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Patrick GALLOUX - Laure BOURINEAU -
 Frédéric GUILLON - Dominique CHATELLIER

165 3157 **PRIX LIEUTENANT HOEN** **4100 m**
 (Steeple-Chase)
 (Classe 4)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} mars de l'année dernière inclus, reçu 11.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.**

Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

(On ne saute pas la ligne des fences).

(Boucle extérieure)

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.

Jet D'Estruval , h, b.f, 5 ans, par Kapparde et Caresse D'Estruval [Poliglote (GB)], 69 k, β , M ^{me} B. Le Gentil (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
Tresor De Chiron , h, b, 6 ans, par Joshua Tree IRE et Perle Deux Mille [French Glory (IRE)], 68 k (67 k), ϕ p, T. Poché (D. Thomas), T. Poché	2
92 Ker Chalon , h, b, 5 ans, par Diamond Green et Tracy Eria [Loup Solitaire (USA)], 68 k (67 k), β , T. Bruit-Bonsergent (G. Siaffa), J. Jouin	3
111 ⁶ Paint Prince , h, b, 6 ans, par Prince Gibraltar et Painted Girl [Monsun (GER)], 74 k, β , F. Landon (V. Morin), d'E. Andigne	4
115 Golden Val , h, b, 10 ans, par Valanour IRE et Foldor [Panoramic (GB)], 68 k (65 k), β , C. Cannesson (A. Baudoin-Boin), M ^{me} J. Le Stang	5
4 ⁷ American Power , h, 7 ans, 68 k (64 k), Ch. Plisson (s) (D. Carre), Ch. Plisson (s)	6
Ebora , f, 6 ans, 66 k (63 k), V. Chatellier (M. Cypria), V. Chatellier	arr

7 partants; 27 eng.; 2 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 648 €

Eng. Sup.: Jet D'Estruval, Ebora

Code anomalie DE: Hibiza De Niel

7 long ½, 7 long, 4 long, 1 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs :

1044 € M^{me} Bernard Le Gentil, Bernard Le Gentil.
 522 € Stephane Boullais, Pierre Jemin.
 304 € Sarl De L'Anian.
 206 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
 97 € Christian Cannesson.

Temps total : 5'4"71"

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications l'entraîneur Mme Sonia DELAROCHE concernant le refus de s'élancer au lacher des élastiques du hongre HIBIZA DE NIEL, ont informé l'entraîneur que le hongre HIBIZA DE NIEL serait interdit de courir pour une durée de 15 jours (suite à sa récurrence de l'autisme).

Le dossier a été transmis à France Galop.

Le hongre JET D'ESTRIVAL a subi un prélèvement biologique à l'issue de la course.

166 3158 **PRIX DE VERRIE ET ROU MARSON** **4500 m**
 (Steeple-Chase-Cross-Country)
 (Classe 3)

19000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans. Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

(On ne saute pas la ligne des fences).

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

Je Suis Divin , h, b, 5 ans, par Karaktar IRE et Divine Sainte (Saint Des Saints), 73 k (72 k), β , P. Delhumeau (L. Brechet), P. Journiac	1
Fraga Has , h, gr, 5 ans, par Buck'S Boum et Fracafigura Has [Artiste Royal (IRE)], 70 k, ϕ p, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
118 ⁴ Isagirl , f, b, 6 ans, par Free Port Lux (GB) et Kappirl (Kapparde), 71 k (70 k), Δ p, Ecurie Couderc (A. Lelievre), J. Delaunay (s)	3
Imagine Allen , f, n.p, 6 ans, par Manatee GB et Babylone Allen [Fragrant Mix (IRE)], 68 k (67 k), Δ p, GAEC Allen (M. Chailloleau), P. & C. Peltier (s)	4
118 Saturne Pelem , h, gr, 6 ans, par Stormy River et Meshadora Pelem [Meshaheer (USA)], 68 k (65 k), ϕ p, J. Juillet (M. Cypria), W. Menuet (s)	5
Gemmifer , f, 6 ans, 66 k (65 k), Δ , V. Chatellier (A. Baudoin-Boin), V. Chatellier	6
Ipanama , f, 6 ans, 69 k (68 k), β , M ^{me} AS. Bernier (C. Smeulders), D. Bernier	arr
Mao Boy , h, 5 ans, 68 k (67 k), β , K. Thomas (D. Thomas), C. Lequien (s)	t.j

8 partants; 31 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 678 €

Eng. Sup.: Isagirl

4 long, 1 long, 1 long, 7 long ½, 9 long.

9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€ - 855€

Primes aux éleveurs:

- 1322€ M^{me} Karine Perreau.
- 661€ Scea Hamel Stud.
- 385€ Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.
- 261€ Bruno Vagne.
- 123€ Joel Juillet, M^{me} Fanny Juillet, Gregoire Juillet.

Temps total: 5'52''72'''

Le hongre FRAGA HAS a subi un prélèvement biologique à l'issue de la course.

167 3159 **PRIX RENE COUETIL** **5300 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 3)

19000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus. Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

(On passe la ligne des Fences).

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 5 300 m env.

- Travel De Belair**, h, al, 6 ans, par Masked Marvel GB et Tragi Comedie [Trempolino (USA)], 70 k, p, Ecurie de Maleissye (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**
- Curly D'Authie**, h, n.p, 12 ans, par Califet et Lady Brune (Video Rock), 69 k (68 k), p, J. Marion (s) (*C. Smeulders*), J. Marion (s) **2**
- Etoile Du Pilori**, f, al, 7 ans, par Candidate GB et Perle Deux Mille [French Glory (IRE)], 67 k, p, M^{me} C. Dersoir (*Tho. Journiac*), C. Lequien (s) **3**
- Hawax**, h, b, 7 ans, par Joshua Tree IRE et Urika (Nidor), 73 k (70 k), GIL. Baratoux (*M. Duchene*), C. Lequien (s) **4**
- Gumpchop**, h, b.f, 7 ans, par Khelelyf USA et Indiana Chope (Sin Kiang), 71 k (70 k), R. Loree (*D. Thomas*), C. Lequien (s) **5**
- Helina Bella**, f, 7 ans, 65 k (64^{1/2} k), p, P. & C. Peltier (s) (*M. Chailloleau*), P. & C. Peltier (s) **t.j**

6 partants; 16 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 190 €

1 long, 1 long, courte tête, 9 long 1/2.

9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€ - 855€

Primes aux éleveurs:

- 1322€ Grouas.
- 661€ Yann Rougeguez, Pierre Rougeguez.
- 385€ Pierre Jemin, M^{me} Chantal Jemin.
- 261€ Eric Leray.
- 123€ Alain Chopard.

Temps total: 6'57''75'''

Le hongre TRAVEL DE BELAIR a subi un prélèvement biologique à l'issue de la course.

FONTAINEBLEAU GALOP

lundi 26 février 2024

0408 057

Terrain LOURD

Commissaires de courses: Patrick SABAROTS - Nicolas LANDON - Isabelle de la ROCHEBROCHARD

168 3166 **PRIX DU MONT CHAUVET** **4600 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 3)

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas gagné, en steeple-chases, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 7.000 du 1^{er} juillet 2022 inclus au 31 décembre 2022 inclus.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 600 m env.

- Grandgador**, h, b.f, 8 ans, par Kapgarde et Newgador (Saint Preuil), 71 k, p, JP. Masselin (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**
- Elcond'Or Forlonge**, h, al, 8 ans, par Rio De La Plata USA et Nera Maria [Pelder (IRE)], 69 k, p, P. Noirot (*A. Desvieux*), J. Planque (s) **2**
- 100** 7 **Padam**, h, al, 6 ans, par Sri Putra GB et Omarie (Johann Quatz), 68 k (64 k), p, V. Le Roy (*L. Vandamme*), Butel & Beaunez (s) **3**

- Harmony Rodino**, f, b, 7 ans, par Axxos GER et Riviere Normande [Goldneyev (USA)], 70 k, p, T. Le Teno (*S. Paillard*), J. Zuliani **4**
- Gracieuse Rodino**, f, b, 8 ans, par Alianthus GER et Riviere Normande [Goldneyev (USA)], 71 k (70 k), p, J. Zuliani (*Q. Defontaine*), J. Zuliani **5**
- Don Du Ciel**, h, b, 11 ans, par Network GER et Padie [Arnaqueur (USA)], 69 k (67 k), p, Ch. Dubourg (s) (*E. Metivier*), Ch. Dubourg (s) **6**
- 46** 7 **Anabako Du Bearn**, h, n.p, 8 ans, par Anabaa Blue (GB) et Izoko [Miesque'S Son (USA)], 76 k (75 k), p, M. Lagahe (*R. Mayeur*), E. Grall (s) **7**
- 83** **Il Est Des Notres**, h, 6 ans, 67 k, p, M^{me} L. Roussel (*T. Beurain*), E. Grall (s) **8**
- Secret Prophet IRE**, h, 7 ans, 67 k (66 k), p, AW. Holt (*G. Boinard*), NSL. Williams **arr**

9 partants; 20 eng.; 9 part def.

courte encolure, 4 long, 1 long, 5 long, 6 long 1/2, 2 long 1/2, 8 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:

- 1734€ Jean-Pierre Masselin.
- 867€ Pierre Noirot, Lionel Charbonnier.
- 490€ Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, Gilbert Saudrais, Pascal-Gerard Mahe.
- 339€ Jerome Follain, Dimitri Follain, Romain Follain, M^{me} Noemie Follain.
- 169€ Jerome Follain, Dimitri Follain, Romain Follain, M^{me} Noemie Follain.
- 113€ M^{me} Michele Juhen-Cypres.
- 56€ Marc Lagahe.

Temps total: 5'54''95'''

Le hongre GRANDGADOR (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

169 3164 **PRIX DES DAGUETS** **3600 m**
(Steeple-Chase - Femelles)
(Classe 2)

30000 € (13800, 6900, 3900, 2700, 1350, 900, 450) - dotation France Galop

34  500  870, 7  935, 4  485, 3  105, 1  552, 1  035, 517) - Allocation + Prime Propriétaire (si éligible)

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en courses de haies reçu une allocation de 32.000, les 4 ans n'ayant pas en steeple-chase reçu une allocation de 13.500, les 5 ans n'ayant pas en steeple-chase, reçu 11.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 65 k.; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 5.000.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

- 86** 7 **Aremiti**, f, b, 5 ans, par Masterstroke USA et Vavea (Saint Des Saints), 69 k (68 k), p, A. Dupont (*L. Brechet*), Gab. Leenders (s) **1**
- Holetown**, f, b, 4 ans, par Morandi et Clairefougere [High Chaparral (IRE)], 69 k (65 k), p, JL. Quiniou (*N. Ferreira*), S. Dehez (s) **2**
- Dear Weaver**, f, al, 4 ans, par Sumbal (IRE) et Sea Weaver [Ultimately Lucky (IRE)], 68 k (65 k), p, M^{me} S. Uzzan (*T. Blainville*), P. Leblanc **3**
- 107** 4 **Princesse Verte**, f, b, 4 ans, par Buck'S Boum et Loxlade [Sholokhov (IRE)], 65 k, p, M^{me} P. Papot (*L. Zuliani*), P. Quinton (s) **4**
- Jade De Turgeon**, f, r, 5 ans, par Voiladenuo et Dامتurgeon [Turgeon (USA)], 70 k, p, M^{me} MF. Suberville (*A. Desvieux*), P. Journiac **5**
- 107** 7 **Java De L'Iton**, f, gr, 5 ans, par Castel Sant'Angelo USA et Vamp De L'Iton [Goldneyev (USA)], 70 k (69 k), C. Herman (*A. Moriceau*), E. Leray (s) **6**
- 113** **Trilia Du Fouquet**, f, gr, 5 ans, par Triple Threat et Dahlia Do Brasil [Red Guest (IRE)], 69 k (68 k), p, J. Zuliani (*Q. Defontaine*), J. Zuliani **7**
- Hymn For Love**, f, 4 ans, 65 k, p, H. Rousseau (*N. Gauffenic*), R. Schmidlin **arr**

8 partants; 16 eng.; 8 part def.

5 long, 7 long, 3 long, 7 long, 5 long, 3 long.

13800€ - 6900€ - 3900€ - 2700€ - 1350€ - 900€ - 450€

Primes aux éleveurs:

- 2208€ Paul-Etienne Dupont.
- 1104€ John Studd.
- 624€ Herve Thiroux.
- 432€ Ecurie Madame Patrick Papot.
- 216€ Eric Prezelin, M^{me} Marie-France Suberville.
- 144€ Claude Herman.
- 72€ Rene Majorcryk.

Temps total: 4'33''24'''

Le jument TRILIA DU FOUQUET, les pouliches HYMN FOR LOVE et DEAR WEAVER ont fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.

La pouliche DEAR WEAVER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

170 ³¹⁶⁵ **PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE DIEPPE** **3850 m**
(Steeple-Chase - À réclamer)

20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k.; pour 13.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Parcours n° S6: Steeple-Chase, Dist. 3 850 m env.

- 81** ³ **Gastibelza**, f, b.f, 8 ans, par Crossharbour GB et Sydney Australia [Dark Moondancer (GB)], 69 k (65 k), Δ p, (9 000), F. Derval (*F. Besson*), Gab. Leenders (s) **1**
- 144** ³ **Ayrton Banks**, h, b, 8 ans, par Frankel GB et Pearly Shells GB (Efisio GB), 69 k (66 k), \otimes p, (9 000), E. Krahenbuhl (*Q. Jacob*), M. Pitart **2**
- 130** **Vale Of Tof**, h, b, 6 ans, par Vale Of York IRE et Acroleine [Indian Rocket (GB)], 71 k (67 k), ϕ p, (11 000), SASU Scuderia Christian Troger (*G. Favier-Picon*), D. Satalia **3**
- 130** **Escort'Jet**, f, b, 5 ans, par Gentlewave (IRE) et Escort'Woman (Robin Des Champs), 65 k (64 k), ϕ p, (9 000), S. Sutton (*N. Howie*), M. Seror (s) **4**
- Bat Drim**, h, b.f, 6 ans, par American Devil et Anse Craven [Muhtathir (GB)], 71 k (68 k), ϕ p, (11 000), P. Leblanc (*T. Blainville*), P. Leblanc **5**
- Joker D'Aubrelle**, h, n.p, 5 ans, par Free Port Lux (GB) et Stella D'Aubrelle (Buck'S Boum), 71 k (67 k), ϕ p, (13 000), F. Boistier (*M. Behocaray*), de A. Boisbrunet (s) **6**
- 34** **Hellena**, f, 7 ans, 71 k (68 k), (13 000), S. Salmon *(J. Coyer)*, S. Foucher *arr*
- 126** ⁶ **Imako**, h, 6 ans, 69 k (68 k), \otimes p, (9 000), E. Leray (s) *arr*
(A. Moriceau), E. Leray (s)

8 partants; 16 eng.; 8 part def.

1 long, 1 long, $\frac{3}{4}$ long, 1 long, loin.

9200€ - 4600€ - 2600€ - 1800€ - 900€ - 600€

Primes aux éleveurs:

1334 € Bernard Beucher, M^{me} Michele Juhen-Cypres, Mathieu Coutin.
667 € Scea Haras De Saint Pair.
377 € M^{me} Sarah Brel.
261 € M^{me} Pascale Souverain.
130 € M^{me} Christiane Bouillis, M^{me} Madilyne Guichard, Giulian Boutinon.
87 € Frederic Boistier.

Temps total: 4'50''5''''

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu en ses explications le jockey Julien COYER sur le comportement de la jument HELLENA arrêtée à la fin de la ligne d'en face, après avoir franchi l'oxer de haies.

L'intéressé a indiqué que le terrain déclaré n'avait pas semblé correspondre aux aptitudes de ladite jument. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu en ses explications le jockey Antoine MORICEAU sur le comportement du hongre IMAKO avant le bull finch dans la dernière boucle du parcours.

L'intéressé a indiqué que ledit hongre s'était accidenté seul sans qu'aucune faute ne soit due à l'un des autres concurrents. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

La jument GASTIBELZA (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

171 ³¹⁶³ **PRIX CAPITAIN LABONDE** **3800 m**
(Haies)
(Classe 3)

26 000 € (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 60 k. et n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 10.000 (victoires et places) depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 4.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 10.000 du 1^{er} juillet 2022 inclus au 31 décembre 2022 inclus.

Parcours n° H7: Haies, Dist. 3 800 m env.

- 141** ⁶ **Imbatable Du Seuil**, h, b, 6 ans, par Kamsin GER et Sweet Laly [Marchand De Sable (USA)], 71 k, \otimes , A. Peake (*K. Nabet*), M. Seror (s) **1**
- Transatlantic**, h, al, 7 ans, par Le Havre (IRE) et Aquamerica USA (Lonhro AUS), 69 k (68 k), D. Maughan (*N. Howie*), M. Seror (s) **2**

Melle April, f, b, 7 ans, par Khalkevi IRE et Tinoroyale GB (Karinga Bay GB), 66 k (65^{3/2} k), ϕ p, T. Lebaron (*R. Mayeur*), J. Bertran de Balanda (s) **3**

Permafrost, h, b, 7 ans, par Magadan IRE et Perlieglote [Poliglote (GB)], 70 k, Δ p, C.E. Cayeux (*T. Beaurain*), C. Ligerot **4**

Foret Vierge, f, al, 6 ans, par Kapgarde et La Foret (Forestier), 69 k, R. Schmidlin (*N. Gauffenic*), R. Schmidlin **5**

132 **Micmac**, h, b, 6 ans, par Choeur Du Nord et Montgarri (Johann Quatz), 69 k (66 k), ϕ p, Suc. A. Girod (*Q. Jacob*), M. Pitart **6**

6 partants; 9 eng.; 3 eng. sup.; 6 part def.

Eng. Sup.: *Imbatable Du Seuil, Melle April, Micmac*

1 long, 6 long, 1 long, 5 long, $\frac{3}{4}$ long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€

Primes aux éleveurs:

1734 € M^{me} Marc Boudot.
867 € Aleyrion Bloodstock Ltd.
490 € Jose Dias Gomes, Bertran De Balanda (S).
339 € Claude Righi.
169 € Francois-Marie Cottin.
113 € David Le Texier, Gerard Le Texier.

Temps total: 4'31''50''''

Les Commissaires ont autorisé la jument FORET VIERGE à être montée sur la piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les hongres IMBATABLE DU SEUIL et PERMAFROST ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

172 ³¹⁶¹ **PRIX DE BOULIGNY** **3550 m**
(Haies - À réclamer - Femelles)

20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) - dotation France Galop

23 000 (10 580, 5 290, 2 990, 2 070, 1 035, 690, 345) - Allocation + Prime Propriétaire (si éligible)

Pour pouliches de **4 ans**, mises à réclamer pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les pouliches ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 550 m env.

- 1** ⁷ **Terrifying**, f, b, 4 ans, par Pastorius GER et Terrific [Protektor (GER)], 70 k (66 k), p, (15 000), M^{me} P. Papot (*A. Pageot*), J. Boisnard (s) **1**
- 129** ² **Top Daay GB**, f, b, 4 ans, par Adaay IRE et Afrodita IRE [Montjeu (IRE)], 70 k (67 k), Δ p, (15 000), A. Gronfier (*B. Marchand*), M. Seror (s) **2**
- 87** **Buck'Star**, f, b.f, 4 ans, par Buck'S Boum et Sairastar [Agnes Kamikaze (JPN)], 71 k (68 k), Δ , (17 000), Tenuta dei Principi (*Q. Samaria*), L. Maceli **3**
- Petite Terre**, f, b, 4 ans, par Elvstroem AUS et Lacerta [Vespone (IRE)], 68 k, (11 000), M^{me} C. Communier (*A. Desvaux*), Jv. Chaignon **4**
- 147** ⁶ **Dayina**, f, b, 4 ans, par Dariyan et Indina [Peintre Celebre (USA)], 67 k (64 k), p, (9 000), P. Adda (s) (*C. Poincot*), P&F. Adda & Renaut (s) **5**
- 143** ⁷ **Sirima**, f, 4 ans, 72 k (68 k), ϕ Δ p, (19 000), R. Dupuy-Naulot (*R. Poincot*), S. Dehez (s) *thé*
- Kiss Me Fromentin**, f, 4 ans, 69 k (68 k), (13 000), C. Trecco (*A. Gautron*), D. Windrif *thé*
- 28** **She'S All**, f, 4 ans, 68 k (67 k), p, (11 000), Ecurie Gabeur (*T. Dumouch*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) *t.j*

8 partants; 14 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def.

Eng. Sup.: *Sirima*

2 long, 9 long, 1 long $\frac{1}{4}$, $\frac{3}{4}$ long.

9200€ - 4600€ - 2600€ - 1800€ - 900€

Primes aux éleveurs:

1472 € M^{me} Benoit Gabeur.
736 € M^{me} Fiona Gordon, prime non attribuée.
416 € Arnaud Chaille-Chaille.
288 € Haras Du Hogueuet, Ecurie Prevost Baratte, Sarl Ecurie Borgel.
144 € Ecurie Euroling.

Temps total: 4'26''74''''

Les pouliches TERRIFYING et SHE'S ALL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

173 ³¹⁶⁰ **PRIX JACQUES GELIOT** **3550 m**
(Haies - À réclamer - Mâles et Hongres)

20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) - dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, mis à réclamer pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les poulains ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 550 m env.

- 33** **Klovis Des Mottes**, h, b, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Uzelle Des Mottes (Robin Des Champs), 70 k (69 k), Δ, (15 000), C. Trecco (*N. Howie*), D. Windrif **1**
- 146** **Dream Rique**, h, b, 4 ans, par Dream Ahead USA et Kada Rique [Enrique (GB)], 67 k (64 k), β, (9 000), ME. Uzan (*R. Law-Eadie*), F. Bellemere **2**
- 110** **Lenel**, h, b.f, 4 ans, par Non Rien De Rien et D'Or Et De Sang [Sinndar (IRE)], 73 k (69 k), β, (17 000), Passion & Dream (*C. Poincot*), Butel & Beaunez (s) **3**
- 123** **Nemo Lises**, h, n.p, 4 ans, par Pastorius GER et Anne Of Brittany [King'S Best (USA)], 70 k (67 k), β, (15 000), Baie des Anges (*A. Seigneul*), J. Merienne **4**
- 14** **Kilometre Zero**, h, b, 4 ans, par Chanduocq et Celine Collonges [Fragrant Mix (IRE)], 71 k (68 k), (17 000), S. Cotteverte (*J. Coyer*), S. Foucher **5**
- 90** **Kfe Kreol**, h, b, 4 ans, par Robin Du Nord et Rire Jaune Hugaux [Volochine (IRE)], 70 k (66 k), β, (15 000), Passion Racing Club (*L. Vandamme*), Butel & Beaunez (s) **6**
- 14** **Fulltime Speed**, h, b.f, 4 ans, par Kendargent et Well Spoken IRE (Sadler'S Wells USA), 69 k (65 k), Δβ, (13 000), Pegasus Farms Ltd (*N. Ferreira*), S. Dehez (s) **7**
- 123** **King Sport**, h, 4 ans, 71 k (70 k), φ, (17 000), P. Matzinger (*C. Riou*), B. Lefevre (s) **arr**
- Shinjuku**, h, 4 ans, 70 k, φ, (15 000), N. George & A. Zetterholm (s) (*N. Gauffenic*), N. George & A. Zetterholm (s) **arr**

9 partants; 18 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def.

Eng. Sup.: *Fulltime Speed*

Consition spéciale: *Battle Connexion*

3 long, 6 long ½, 7 long ½, 1 long, 1 long, 3 long ½.

9200€ - 4600€ - 2600€ - 1800€ - 900€ - 600€ - 300€

Primes aux éleveurs:

1472 € Haras De La Rousseliere Scea, Earl Ecurie Des Mottes.

736 € Frederic Lavoinne, Marc-Elie Uzan.

416 € Bloodstock Agency Ltd.

288 € Antoine Cabaret, M^{me} Servanne Cabaret.

144 € Nicolas Thireau.

96 € Gerard Doyen.

48 € Pegasus Farms Ltd.

Temps total: 4'26''74'''

Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Mathieu PITART en ses explications, ont interdit au hongre BATTLE CONNEXION de participer à la course et ont sanctionné ledit entraîneur par une amende de 150 euros pour avoir omis de déclarer la castration dudit hongre. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Julien MERIENNE par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes, ce dernier ayant été jugé responsable de cette situation.

Les Commissaires ont autorisé le hongre NEMO LISES à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré dans l'aire de départ.

Le jeune-jockey Alexis GAUTRON étant souffrant, suite à sa chute dans le Prix de BOULIGNY, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre KLOVIS DES MOTTES par le jockey Nathan HOWIE.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu en ses explications le jockey Nicolas GAUFFENIC sur le comportement du hongre SHINJUKU arrêté à l'avant dernière haie.

L'intéressé a indiqué que le terrain ne correspondait pas à ses aptitudes et que dans le dernier tournant, il ne disposait plus des ressources suffisantes. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue du dépouillement des bulletins à réclamer, les Commissaires ont annulé celui portant le no012280, le compte de la personne désignée sur le bulletin étant bloqué.

Le hongre KLOVIS DES MOTTES a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 174** **PRIX DES HERONNIERES** **3550 m**
(Haies - Mâles et Hongres)
(Classe 4)

23 000 € (10 580, 5 290, 2 990, 2 070, 1 035, 690, 345) - dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu 2.500 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 550 m env.

- Parika Vert**, h, b, 4 ans, par Alianthus GER et La Sulfureuse (Saint Des Saints), 67 k, β, M^{me} P. Papot (*J. Charron*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**
- Shazam GER**, h, b.f, 4 ans, par Adlerflug GER et She Bang [Monsun (GER)], 67 k, M^{me} MG. Boudot (*K. Nabet*), M. Seror (s) **2**
- Kart D'Estruval**, h, gr, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Udine D'Estruval [Le Fou (IRE)], 67 k, β, M^{me} B. Le Gentil (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **3**
- L'Empire Vert**, h, b, 4 ans, par Blue Bresil et Femme En Or [Astarabad (USA)], 67 k, β, M^{me} P. Papot (*L. Zuliani*), D. Satalia **4**
- Kheops D'Aubrelle**, h, b, 4 ans, par Cokoriko et Silver Sky (IRE) (Kendargent), 67 k, β, F. Boistier (*A. Zuliani*), de A. Boisbrunet (s) **5**
- 18** **Klassaction Sivola**, h, b, 4 ans, par Victory Song IRE et Dieu Merci Sivola [Martaline (GB)], 68 k (66^{1/2} k), β, JR. Breton (*JB. Breton*), JR. Breton **6**
- 146** **Petit Dragon**, h, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Agoreta [Ungaro (GER)], 67 k (66 k), Δβ, M^{me} du K. Pont de Romemont (*R. Mayeur*), J. Bertran de Balanda (s) **7**
- Kiwi D'Arzembouy**, h, 4 ans, 67 k, β, D. Satalia (*B. Lestrade*), D. Satalia **arr**
- 18** **Pacifique Wave**, h, 4 ans, 68 k, β, Ecurie de La Verte Vallee (*de F. Giles*), M. Pitart **tbé**
- 123** **Another World**, h, 4 ans, 67 k, φβ, M^{me} A. Baudron (*D. Ubeda*), D. Cottin (s) **tbé**

10 partants; 30 eng.; 11 part def.

Sans motif: *Garepena De La Vic*

2 long, ¾ long, 1 long, ¾ long, 5 long, 1 long.

10580€ - 5290€ - 2990€ - 2070€ - 1035€ - 690€ - 345€

Primes aux éleveurs:

1692 € Ecurie Madame Patrick Papot.

846 € Gestut Schlenderhan, prime non attribuée.

478 € M^{me} Bernard Le Gentil.

331 € Ecurie Madame Patrick Papot.

165 € Frederic Boistier.

110 € Gilles Trapenard.

55 € M^{me} Karine Du Pont De Romemont.

Temps total: 4'27''57'''

Le hongre SHAZAM (GER) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

ANGERS

0201.059

mercredi 28 février 2024

Terrain COLLANT

Commissaires de courses: Nicolas LANDON - Bernard DERSOIR - Thierry BLAVET - Jean-Louis PONOT

- 175** **PRIX DU CHATEAU DU ROI DE POLOGNE** **3700 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 2)

30 000 € (13 800, 6 900, 3 900, 2 700, 1 350, 900, 450) - dotation France Galop

34 500 (15 870, 7 935, 4 485, 3 105, 1 153, 1 035, 518) - Allocation + Prime Propriétaire (si éligible)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.500. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

- 110** **Keep Calm Dariyan**, h, b, 4 ans, par Dariyan et Princess Kaine IRE (Iffraaj GB), 68 k, Δβ, F. Audoin (*de F. Giles*), E. & G. Leenders (s) **1**
- 127** **Kamarad De Sivola**, h, b.f, 4 ans, par Victory Song IRE et Dejabelle Sivola [Caballo Raptor (CAN)], 67 k (65 k), Δβ, L. Viel (s) (*D. Lecomte*), L. Viel (s) **2**
- 127** **Cheers**, f, b, 4 ans, par Nicaron GER et Venus Du Puy Noir (Kapparde), 65 k (64 k), M^{me} E. Chayrigues (*D. Thomas*), A. Fouassier **3**
- 127** **Manatee De La Mare**, h, b, 4 ans, par Manatee GB et Springa De La Mare (Kaldounevees), 67 k (65 k), β, J. Jouin (*Y. Delepine*), J. Jouin **4**
- Palmeira Emery**, f, b, 4 ans, par Herald The Dawn IRE et Jacamar [Mastercraftsman (IRE)], 65 k (66 k), β, J. Planque (s) (*A. Desvaux*), J. Planque (s) **5**

	Kasimska , f, al, 4 ans, par Kamsin GER et Katiouška [Medaaly (GB)], 66 k, ♂, R. Tabart (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay (s)	6	
	Kash Baie , h, gr, 4 ans, par Tiger Groom GB et Balsa Baie (Crillon), 68 k (67 k), ♂, B. Costil (<i>L. Brechet</i>), P. Quinton (s)	7	
	Mirza , f, 4 ans, 66 k (65 k), ♀, J. Bayon (<i>G. Siaffa</i>), J. Boisnard (s)	tj	
	8 partants; 18 eng.; 8 part def. 1 long, tête, 3 long ¼, 1 long ½, 4 long ¾, 6 long. 13800€ - 6900€ - 3900€ - 2700€ - 1350€ - 900€ - 450€ Primes aux éleveurs: 2208€ Philippe Thiriet, Vincent Le Roy, Philippe Desmard. 1104€ Gilles Trapenard. 624€ M ^{me} Elise Chayrigues. 432€ Hubert Pichon, Earl Pichon P-V. 216€ Ecurie Nicolas Taudon. 144€ Rene Tabart. 72€ Andre-Jean Belloir, Ecurie Des Vives Terres, Pa-Ouvry. <i>Temps total</i> : 5'0''56''' Les hongres KEEP CALM DARIYAN et KAMARAD DE SIVOLA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
176	3172 PRIX D'AUTEUIL (Steeple-Chase) (Classe 3)	3800 m	
	26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop Pour tous chevaux de 5 ans , n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu 16.000 en steeple-chase (victoires et places). Poids: 67 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 3.000. Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3800 m env.		
	121 ² As Magnetic , h, gr, 5 ans, par Magneticjim (IRE) et Alessia [Martaline (GB)], 68 k (64 k), ♂, SARL Ecurie Andre Pommerai (<i>A. Pageot</i>), J. Boisnard (s)	1	
	119 Jingle Denuo , h, b, 5 ans, par Magneticjim (IRE) et Saison Des Pluies (Nickname), 69 k, ♂, M ^{me} L. Denuault (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay (s)	2	
	86 Nil De Ballon , h, b, 5 ans, par Doctor Dino et Majeste De Ballon (Ange Gabriel), 67 k (63 k), ♂, M ^{me} R. Gasche-Luc (<i>K. Geffroy</i>), L. Carberry (s)	3	
	121 ³ Esprit Tranquille , h, b, 5 ans, par Elm Park GB et County County [Medaaly (GB)], 68 k, ♂, SCEA des Collines (<i>V. Morin</i>), N. Paysan	4	
	86 ⁵ Never Risk , m, b.m, 5 ans, par No Risk At All et Hera Bonitas [Kaldou Star (GB)], 67 k (66 k), ♂, M. Rice (<i>M. Chailloleau</i>), P. & C. Peltier (s)	5	
	Joyeux Coco , h, b, 5 ans, par Cokoriko et Chakina [Fragrant Mix (IRE)], 67 k, ♂, Ecurie Mme Lynne MacLennan (<i>de F. Giles</i>), Gab. Leenders (s)	6	
	Quel Patron , h, b, 5 ans, par Bathyrhon GER et Solenzara IRE (Marju IRE), 71 k (70 k), ♂, de CH. Chaudenay (<i>L. Brechet</i>), P. Journiac	7	
	121 ⁷ Jirais Au Balle , h, 5 ans, 67 k (65 k), ♂, J. Jouin (<i>Y. Delepine</i>), J. Jouin	8	
	Jodhpur A La Motte , h, 5 ans, 69 k, ♂, D. Duveau (<i>T. Chevillard</i>), W. Menuet (s)	9	
	9 partants; 27 eng.; 9 part def. 1 long ¼, 1 long ½, 1 long, 1 long, 7 long, tête, 1 long ¼, ½ long. 11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€ Primes aux éleveurs: 1734€ Andre-Marcel Pommerai, Marcello Randelli. 867€ M ^{me} Liliane Denuault, Guy Denuault. 490€ M ^{me} Robert Gasche-Luc. 339€ Scea Des Collines. 169€ Franck Van Haaren. 113€ M ^{me} Karine Perreau. 56€ Charles-Hubert De Chaudenay. <i>Temps total</i> : 4'59''48''' Le hongre AS MAGNETIC a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
177	3168 PRIX AL CAPONE II (Haies - Autres Que Pur Sang) (Classe 3)	3400 m	
	26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop 29900 (13754, 6877, 3887, 2691, 1346, 897, 449) - Allocation + Prime Propriétaire (si éligible)		
	Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'étant pas de race de Pur sang, n'ayant pas, en course à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu 8.500 (victoires et places). Poids: 67 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000. Parcours n° H2: Haies, Dist. 3400 m env.		
	Kinder Du Gouet , h, b, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Dolly Du Gouet [Network (GER)], 67 k (66 k), ♂, G. Delourme (<i>T. Dumouch</i>), B. Lefevre (s)	1	
	40 ³ Kiriakos , h, b, 4 ans, par Pastorius GER et Ariane Nopolis (Saint Des Saints), 69 k (68 k), ♂, Ecurie Hamon (<i>M. Chailloleau</i>), P. & C. Peltier (s)	2	
	Kelplaisir , f, al, 4 ans, par Nidor et Eauplaisir [Lavirco (GER)], 65 k, ♂, M ^{me} C. Lumet (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s)	3	
	Kanfyn Ludois , h, b, 4 ans, par Barastraight (GB) et Praline Ludoise (Nononito), 67 k, ♂, A. Lemonnier (<i>G. Re</i>), S. Zuliani (s)	4	
	Karement Allen , f, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Quismaelle (Saint Des Saints), 65 k, DJ. Huelin (<i>T. Beaurain</i>), L. Carberry (s)	5	
	Kozak , h, 4 ans, 67 k, ♂, M ^{me} P. Chemin (<i>N. Gauffenio</i>), Ch. Herpin (s)	arr	
	Kitwell , f, 4 ans, 65 k (64 k), ♂, J. Jouin (<i>G. Siaffa</i>), J. Jouin	arr	
	Karakter Sacre , h, 4 ans, 67 k (64 k), ♂, Ecurie Hamon (<i>E. Manceau</i>), P. & C. Peltier (s)	tbé	
	8 partants; 32 eng.; 8 part def. ½ long, 8 long ¼, 1 long, 9 long ½. 11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ Primes aux éleveurs: 1913€ Thierry Lemoine, M ^{me} Cecile Gireaud. 956€ Philippe Peltier, M ^{me} Isabelle Peltier. 540€ Eric Leray, Daniel Fresnais. 374€ Stephane Bourlier, Simon Cossart. 187€ Bruno Vagne. <i>Temps total</i> : 4'18''10''' Le hongre KIRIAKOS (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
178	3167 PRIXUBU III (Haies) (Classe 2)	3400 m	
	30000 € (13800, 6900, 3900, 2700, 1350, 900, 450) - dotation France Galop 34500 (15870, 7935, 4485, 3105, 1153, 1035, 518) - Allocation + Prime Propriétaire (si éligible) Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en course à obstacles, depuis le 1 ^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 12.500. Poids: 67 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 5.500. Parcours n° H2: Haies, Dist. 3400 m env.		
	All In You , h, b.f, 4 ans, par Triple Threat et Around Me IRE (Johannesburg USA), 69 k, ♂, D. Maxwell (<i>D. Maxwell</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	1	
	Kam'N Gin FR , h, gr, 4 ans, par Kamsin GER et Gin Ta (Saint Des Saints), 68 k (64 k), ♂, Venice Consulting S.A. (<i>T. Pertrizot</i>), M ^{me} G. Menato	2	
	70 ² Le Merlot , h, b, 4 ans, par Masterstroke USA et Baie Des Veys (Nickname), 70 k (66 k), ♂, SARL Carion E.M.M. (<i>F. Mula</i>), F. Nicolle	3	
	Edition Originale , f, b, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Elegance Reconce [Lucarno (USA)], 66 k (66 ^{3/2} k), ♂, Elevage Figerro (<i>V. Morin</i>), d'E. Andigne	4	
	Rock Of You , h, b.f, 4 ans, par Kap Rocket et Dreaming Of You (Dream Well), 67 k (66 k), B. Cadet (<i>D. Thomas</i>), C. Lequien (s)	5	
	93 ² Coronaspring , h, b.f, 4 ans, par Manduro GER et Lady Chloe (Kapgarde), 67 k, ♂, M ^{me} C. Journiac (<i>A. Desvaux</i>), P. Journiac	6	
	93 ⁷ Keep Trip , h, al, 4 ans, par Top Trip (GB) et Sky Of Blue [Muhtathir (GB)], 67 k (66 k), ♂, M ^{me} S. Cassard (<i>G. Siaffa</i>), J. Jouin	7	
	Kid Du Maffray , h, 4 ans, 67 k (66 k), ♂, B. Lefevre (s) (<i>T. Dumouch</i>), B. Lefevre (s)	tbé	
	8 partants; 33 eng.; 8 part def. 2 long, encolure, courte encolure, 8 long ¼, 1 long. 13800€ - 6900€ - 3900€ - 2700€ - 1350€ - 900€ - 450€		

Primes aux éleveurs :

- 2208 € Herald Bloodstock Ltd.
- 1104 € Thomas Bedon, Jean-Philippe Aubert, prime non attribuée.
- 624 € Sarl Carion E. M. M. .
- 432 € Elevage Figerro.
- 216 € Gilles Defontaine, M^{me} Christiane Le Bars.
- 144 € Equi - Michel 6, Thomas Le Boucher.
- 72 € M^{me} Sylvie Cassard.

Temps total : 4'23''57'''

A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu à l'entrée de la ligne d'arrivée, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys David MAXWELL (ALL IN YOU) arrivé 1^{er}, Valentin MORIN (EDITION ORIGINALE) arrivé 4^e et le jeune-jockey Thomas PERTRIZOT (KAM'N GIN (FR)) arrivé 2^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys et du jeune-jockey précité, les Commissaires ont sanctionné le jockey Valentin MORIN par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir eu un comportement fautif en dirigeant la pouliche EDITION ORIGINALE vers la lice extérieure sans avoir l'espace nécessaire contrariant ainsi ses concurrents.

En outre, suite à un mouvement survenu entre les deux dernières haies, les Commissaires ont entendu en leurs explications le jockey Valentin MORIN et le jeune-jockey Thomas PERTRIZOT.

Après examen du film de contrôle et audition du jockey et du jeune-jockey précités, les Commissaires ont sanctionné le jockey Valentin MORIN par une interdiction de monter pour une durée d'1 jour pour avoir eu un comportement irrégulier en ne redressant pas immédiatement la trajectoire de la pouliche EDITION ORIGINALE contrariant ainsi le hongre KAM'N GIN (FR).

Les hongres LE MERLOT et ALL IN YOU ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

179 3169 **PRIX RENE COUETIL** **3 800 m**
(Haies - Handicap de catégorie)

29000 € (13 050, 6 380, 3 770, 2 610, 1 450, 1 015, 725) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus, en course à obstacles, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 30.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 800 m env.

Référence : +16,5.

- J'Irai Loin**, h, b.f, 5 ans, par Buck'S Boum et Reale Des Sacarts (Agent Bleu), 70 k (67 k), ♂♂, M^{me} A. Baillif (A. Lepage), G. Juillet **1**
- 72** ⁴ **Corps Celeste**, h, al, 5 ans, par Muhaymin USA et Mercura Celeste [Nikos (GB)], 72 k, ♂, SCEA des Collines (B. Lestrade), N. Paysan **2**
- 19** ⁵ **Just A Gigolo**, h, gr, 5 ans, par Vision D'Etat et Bulle De Pap'S (Saint Des Saints), 69^{1/2} k (66^{1/2} k), ♂♂, Ecurie Jaeckin (L. Vandamme), P&F. Adda & Renault (s) **3**
- 124** ⁷ **Joker De Loued**, h, b, 5 ans, par Agent Secret IRE et Cyriane De Loued [Protektor (GER)], 67 k (66 k), O. Thomas (D. Thomas), C. Lequien (s) **4**
- 81** ⁶ **In Shalaa**, f, b, 5 ans, par Shalaa IRE et Ponte Vecchio [American Post (GB)], 69^{1/2} k, ♂, M^{me} S. Jacquemin (G. Re), M^{me} B. Re-Scandella **5**
- Lady Coeur**, f, b.f, 5 ans, par Choeur Du Nord et Lady Cassandre (Smadoun), 70 k, ♂♂, W. Menuet (s) (T. Chevillard), W. Menuet (s) **6**
- Typhoon Wilma**, f, gr, 5 ans, par Stormy River et Carrot And Stick (IRE) [Sageburg (IRE)], 69 k (65 k), ♂, G. Samama (A. Pageot), J. Boisnard (s) **7**
- Joie D'Or**, f, 5 ans, 71^{1/2} k, ♂, M^{me} G. Varet (D. Mescam), M. Mescam (s) **arr**

8 partants ; 32 eng. ; 8 part def.

1 long, 3 long 1/2, 2 long, 3 long, 1 long, loin.

13050€ - 6380€ - 3770€ - 2610€ - 1450€ - 1015€ - 725€

Primes aux éleveurs :

- 1892 € M^{me} Lea Renaud.
- 925 € Jose Lardot.
- 546 € Ecurie Jaeckin.
- 378 € Jean-Yves Baron, Franck Fougere, M^{me} Irene Fougere.
- 210 € Scea Haras De Gratte Panche.
- 147 € Raymond David.
- 105 € Gerard Samama.

Temps total : 4'48''51'''

Le hongre JUST A GIGOLO (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

180 3170 **PRIX OLIVIER D'ANDIGNE** **3 800 m**
(Haies - Handicap de catégorie)

27 000 € (12150, 5940, 3510, 2430, 1350, 945, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 800 m env.

Référence : +18.

- Henri Gil**, h, b, 7 ans, par Meshaher USA et Right Wood [Astarabad (USA)], 68 k (67 k), ♂, T. Poché (D. Thomas), T. Poché **1**
- 82** ⁷ **Pain Benit**, h, b, 6 ans, par Candidate GB et Yaquetoï [Puit D'Or (IRE)], 66^{1/2} k, ♂, Earl Moreau (A. Orain), E. Leray (s) **2**
- 120** ⁷ **Quick Daddy**, h, b, 6 ans, par Quick Martin et What Cheeky (Cadoudal), 65 k, ♂♂, M^{me} M. Artu (T. Chevillard), XL. Le Stang **3**
- 92** ¹ **Raffles Park**, h, gr, 6 ans, par Martaline GB et Ma Filleule [Turgeon (USA)], 71^{1/2} k (68^{1/2} k), ♂, S. Munir (A. Seigneul), J. Planque (s) **4**
- I'M Super Quick**, f, al, 6 ans, par Joshua Tree IRE et Quick Siren Mae [Bricassar (USA)], 72 k (68 k), ♂, SCEA Ecurie des Jap (Y. Delapine), A. Lefeuve (s) **5**
- 82** **Empire Story**, h, n.p, 6 ans, par Sidestep AUS et Eternal Wave [Gentlewave (IRE)], 66 k, M^{me} S. Rakotoniaina (T. Poteaux), M^{me} S. Rakotoniaina **6**
- Ciel Divin**, h, b, 9 ans, par Maresca Sorrento et Fleur Divine (Denham Red), 70 k (67 k), ♂, D. Cadot (s) (E. Manceau), D. Cadot (s) **7**
- 120** ⁵ **Itisparis**, f, 6 ans, 68^{1/2} k (64^{1/2} k), ♂, P. Priollet (M^{me} M. Carney), L. Viel (s) **8**
- 125** ⁶ **Umahya**, f, 8 ans, 66 k (66^{1/2} k), ♂, Ecurie des Sables (V. Morin), d'E. Andigne **9**
- 120** ⁶ **Irun Lord**, h, 6 ans, 69 k, ♂♂, R. Grosbois (N. Gauffenic), N. Chevalier **arr**
- Grain De Bonheur**, h, 8 ans, 66 k (63 k), ♂, B. Le Regent (E. Bonnet), B. Le Regent **arr**

11 partants ; 34 eng. ; 1 eng. sup. ; 12 part def.

Eng. Sup.: Irun Lord

Certif. vétérinaire: Spinozzar

5 long, 3 long 1/2, 1 long, 6 long, 3 long, 3 long, courte tête, 7 long 1/2.

12150€ - 5940€ - 3510€ - 2430€ - 1350€ - 945€ - 675€

Primes aux éleveurs :

- 1761 € Gilbert Pantet.
- 861 € Eric Leray.
- 508 € M^{me} Magali Redon, M^{me} Laura Delage.
- 352 € Simon Munir, Isaac Souede.
- 195 € M^{me} Isabelle Monnier, Jean-Noel Ritouet.
- 137 € Earl Haras Du Taillis.
- 97 € Franck Albert, Pierre Albert, Damien Cadot.

Temps total : 4'49''28'''

Les hongres HENRI GIL (AQ) et PAINT BENIT ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

181 3173 **PRIX GEORGES THIBAUT** **3 800 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

27 000 € (12150, 5940, 3510, 2430, 1350, 945, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

Références : 0ans, +16 ; 1ans et +, +18.

- Bien Divin**, h, b, 6 ans, par On Est Bien (IRE) et Fleur Divine (Denham Red), 67^{1/2} k (64^{1/2} k), ♂♂, D. Cadot (s) (E. Manceau), D. Cadot (s) **1**
- 45** **Hermes Sacre**, h, b, 7 ans, par Saddler Maker (IRE) et Fatima Iii (Bayolidaan), 65^{1/2} k, ♂♂, C. Masle (de F. Gilles), E. & G. Leenders (s) **2**
- 111** **Inside Montlioux**, h, b, 7 ans, par Tiberius Caesar et Mermaids Quay IRE (Key Of Luck USA), 71^{1/2} k, ♂♂, M^{me} C. Beaunez (T. Beaurain), E. Grall (s) **3**
- 115** ² **Massatree**, h, b, 6 ans, par Joshua Tree IRE et Massana [Red Ransom (USA)], 65 k (62 k), ♂, XL. Le Stang (N. Baillou), XL. Le Stang **4**
- 120** **Redneck**, h, b.f, 6 ans, par Jeu St Eloi et Lovely Tender [Great Pretender (IRE)], 72 k (71 k), ♂♂, Ecurie de Maleissime (N. Howie), D. Sourdeau de Beauregard (s) **5**
- Cleny**, h, b, 12 ans, par Clety et Syvanie [Sicyos (USA)], 68^{1/2} k (67^{1/2} k), ♂♂, M. Ribot (D. Thomas), T. Poché **6**

83	⁴ Roi D'Oudalle , h, b, 10 ans, par Linda'S Lad (GB) et Gnoof USA (Kingmambo USA), 66 ^{1/2} k (65 ^{1/2} k), φ♂, J. Marion (s) (<i>C. Riou</i>), J. Marion (s)	7
120	Espoir Du Grillon , h, 10 ans, 70 ^{1/2} k (67 ^{1/2} k), φ♂, P. & C. Peltier (s) (<i>DA. Surveillant</i>), P. & C. Peltier (s)	8
42	Kincsem Park , f, 7 ans, 71 k (67 k), L. Carberry (s) (<i>K. Geffroy</i>), L. Carberry (s)	9
45	Little Winner , f, 7 ans, 67 ^{1/2} k, φ♂, E. Lecoiffier (<i>D. Gallon</i>), E. Lecoiffier	10

10 partants; 36 eng.; 10 part def.

7 long ½, tête, 1 long ½, 1 long ½, 1 long, 1 long ½, 3 long ½, 5 long ½, 3 long.

12150€ - 5940€ - 3510€ - 2430€ - 1350€ - 945€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1761 € Damien Cadot, Pierre Albert, Franck Albert.

861 € Christophe Masle.

508 € Bruno Mazure, M^{me} Anne Laure Saccard, Yves Collange.

352 € Vincent Jouet, M^{me} Aurelie Poirier.

195 € Pierre De Maleissye Melun.

137 € Michel Ribot.

97 € Jean-Pierre Leseigneur.

Temps total: 4'55''17'''

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Christopher RIOU et le jeune jockey Nathan BAILLOU en leurs explications, leurs ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

Le hongre MASSATREE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.
Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.
* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

- Aberdeen Street**, h, 6 ans, Authorized IRE et Nagaoka GER, 142
- Affortunato**, h, 8 ans, Kendargent et Affolante USA, **142/2**
- Aimant**, h, 6 ans, Exosphere AUS et Aimante, 130
- Alcyone Rouge**, f, 5 ans, Pastorius GER et Fidelety, **137/1**
- Aleric**, h, 5 ans, Joshua Tree IRE et Flaminga Tremp, **135/1**
- All In You**, h, 4 ans, Triple Threat et Around Me IRE, **178/1**
- Already Magic**, f, 4 ans, Magician IRE et Deja Super (IRE), 122
- Altesseroyaletavel**, f, 4 ans, Bathyrhon GER et Lady Tavel, **151/7**
- American Power**, h, 7 ans, American Post GB et Delfina One, 165
- Anabako Du Bearn**, h, 8 ans, Anabaa Blue (GB) et Izoko, **168/7**
- Ange De Juilley**, h, 8 ans, Archange D'Or (IRE) et Lilas De Juilley, **125/5, 153/5**
- Angel Caro**, h, 4 ans, Kapgarde et Angela Cara, **129/1**
- Anjou Mancat**, h, 7 ans, Hurricane Cat USA et Woman Lovely, 162
- Another World**, h, 4 ans, Dabirsim et Akaaleel IRE, 123, 174
- Aoraki**, f, 4 ans, Recorder GB et Broken And Go, 160
- Apaulstar**, h, 7 ans, Rail Link GB et Alize Des Parcs, **154/4**
- Aremiti**, f, 5 ans, Masterstroke USA et Vavea, **169/1**
- As Magnetic**, h, 5 ans, Magneticjim (IRE) et Alessia, **121/2, 176/1**
- Ashutor**, h, 10 ans, Redoute'S Choice AUS et Ashalanda, 158
- Assad Lawal**, h, 9 ans, Bernebeau et Tardoune, **156/3**
- Assorda**, f, 4 ans, Choeur Du Nord et Mayzie Jay Flying, **151/5**
- Aston D'Enocq**, h, 6 ans, Martinborough JPN et Mermaids Quay IRE, **159/6**
- Atacama Du Mazet**, f, 4 ans, Arrigo GER et Al Sahara GER, **147/4**
- Athena Du Luy**, f, 5 ans, Martaline GB et Princess Du Luy, **141/2**
- ***Attack Massive IRE**, m, 4 ans, National Defense (GB) et Caribbean Ace IRE, **152/4**
- ***Atto Di Fede GB**, h, 4 ans, Kingman GB et Claba Di San Jore IRE, **146/5**
- Authentique Cotte**, h, 5 ans, Estejo GER et Romantique Cotte, **121/4**
- ***Avenue Du Mesnil IRE**, f, 6 ans, Champs Elysees GB et Nile Grise, **141/1**
- Avenue Spanish (GER)**, f, 5 ans, Spanish Moon USA et Avenue Marceau, 164
- Ayati De L'Orme**, f, 6 ans, Ballingarry IRE et Tekila De L'Orme, 158
- Ayrton Banks**, h, 8 ans, Frankel GB et Pearly Shells GB, **144/3, 170/2**
- Azzaro D Oroux**, h, 4 ans, Waldpark GER et Rose Of Valley, 161
- Bahamas Du Berlais**, f, 4 ans, Shantou USA et Bonita Du Berlais, 122
- Bambola**, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Burger, **147/5**
- Baron Zanzi**, h, 5 ans, Zanzibari USA et Dame Noblesse, **158/3**
- Bat Drim**, h, 6 ans, American Devil et Anse Crawen, **170/5**
- ***Be Sure IRE**, h, 5 ans, Camelot GB et Sure, **125/1**
- Beau Castle**, h, 4 ans, Castle Du Berlais et Belista, **133/3**
- Beaumont En Auge**, h, 9 ans, Air Chief Marshal IRE et Carmelixa (IRE), **130/4**
- Beautystars**, h, 4 ans, Storm The Stars USA et Beaute Fatal, **123/4**
- Bel Amigo**, h, 5 ans, Jeu St Eloi et Belmiesque, 142
- Bien Divin**, h, 6 ans, On Est Bien (IRE) et Fleur Divine, **181/1**
- Black Feather**, f, 6 ans, Bathyrhon GER et Great Feather, 164
- Blue Style**, h, 5 ans, Style Vendome et Mitzi Blue (IRE), 158
- Bonaparte Sizing**, h, 10 ans, Voix Du Nord et Royale Des Bordes, 154
- Bonheur De Ballon**, h, 5 ans, Doctor Dino et Bonheur De Stara, **132/4**
- Bonheur Du Sud**, h, 5 ans, Lord Du Sud et Caribea, 121
- Bony And Clide**, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Estrella Fugace, **123/2**
- Brekdance Bilberry**, f, 9 ans, Sunday Break JPN et Silvy Du Normandy (IRE), **159/2**
- Brown Tiger**, h, 5 ans, Motivator GB et Shahmeen, 131
- Buck'S Fizz**, f, 4 ans, Buck'S Boum et Carolles, 129
- Buck'S Star**, f, 4 ans, Buck'S Boum et Sairastar, **172/3**
- Bumbasia**, f, 4 ans, Nom De D'La et Belle Saga, 155
- Burgandy**, f, 5 ans, Authorized IRE et Yellow Edge GB, 158
- Burrows Diane**, f, 5 ans, Hunter'S Light IRE et La Vie De Boitron, **156/2**
- Calagane**, f, 4 ans, Castle Du Berlais et Grenhout, 136
- Caligramme**, h, 5 ans, Joshua Tree IRE et Califete Royale, **153/2**
- Capivari**, h, 12 ans, Yeats IRE et Plique A Jour, **144/2**
- Casona**, f, 4 ans, Petillo et Merciki, 155
- Castle Anne**, f, 5 ans, Castle Du Berlais et Return To Milan GB, **139/4**
- Caulfield**, h, 5 ans, Elvstroem AUS et Moon Romance, **130/1**
- Cavaliere Bleue**, f, 5 ans, Network GER et Ludo Sol, 145
- Cesar De Teillee**, h, 4 ans, Triple Threat et Venus De Teillee, **123/5**
- Chanteur Du Bourg**, h, 4 ans, Choeur Du Nord et Rose Du Bourg, **136/2**
- Charme Dore**, h, 4 ans, Sommerabend GB et Surprise Doree, **136/5**
- Chataignier**, h, 6 ans, Sri Putra GB et Castagne, **135/2**
- Cheap Monday**, f, 4 ans, Nicaron GER et Ar Baol, **143/6**
- Cheers**, f, 4 ans, Nicaron GER et Venus Du Puy Noir, **127/4, 175/3**
- Choeur Desaintonge**, h, 5 ans, Choeur Du Nord et Ma Belle Aventure, **142/3**
- Choupix**, f, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Ferrovia, **147/2**
- Ciel Divin**, h, 9 ans, Maresca Sorrento et Fleur Divine, **180/7**
- ***Clay GB**, h, 6 ans, Sixties Icon GB et Tamsa USA, 144
- Cleny**, h, 12 ans, Clety et Syvanie, **181/6**
- Colada First**, f, 4 ans, Robin Du Nord et Pina Colada SWI, **129/5**
- Colwinston**, h, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Cue To Cue GB, 152
- Coronaspring**, h, 4 ans, Manduro GER et Lady Chloe, **178/6**
- Corps Celeste**, h, 5 ans, Muhaymin USA et Mercura Celeste, **179/2**
- Courtoisy**, f, 4 ans, It'S Gino GER et Free Sky, **151/4**
- Cover Point**, f, 4 ans, Jack Hobbs GB et Flute Bowl GB, **140/3**
- Curly D'Authie*, h, 12 ans, Califet et Lady Brune, **167/2**
- Dalee**, f, 4 ans, Saint Des Saints et Kendalee, 151
- Dark Water**, h, 4 ans, Battle Of Marengo IRE et Eau Tenebreuse, **123/6**
- Dayina**, f, 4 ans, Dariyan et Indina, **147/6, 172/5**
- Days Dream**, f, 8 ans, Martaline GB et Donna Lorcy, 156
- Dear Weaver**, f, 4 ans, Sumbal (IRE) et Sea Weaver, **169/3**
- Demon Du Berlais**, h, 4 ans, Muhtathir GB et Deesse Du Berlais, **150/6**
- Denham Black**, h, 4 ans, Whitecliffsofdovery USA et Sundaysun, 127
- Diable D'Auteuil**, h, 8 ans, Crillon et Passion Du Berlais, **154/5**
- Diffly River Ann**, h, 11 ans, Kapgarde et Monia Du Charmil, **164/2**
- Dixan Senora**, m, 5 ans, Myboycharlie IRE et Kiss Senora, **158/2**
- Don Du Ciel*, h, 11 ans, Network GER et Padie, **168/6**
- Dream Rique**, h, 4 ans, Dream Ahead USA et Kada Rique, **146/6, 173/2**
- Dream Solitaire**, h, 4 ans, Affaire Solitaire (IRE) et Dream Hall GB, 150
- Eadream**, f, 6 ans, Montmartre et Evitta, **153/6**
- Earl Of Shannon**, h, 4 ans, Doctor Dino et Shannon Pearl, **127/1**
- Ebora**, f, 6 ans, Ballingarry IRE et Graviere, 165
- Eclair De Bellouet**, f, 5 ans, Magneticjim (IRE) et Sainte De Bellouet, 145
- Edition Originale**, f, 4 ans, Clovis Du Berlais et Elegance Reconce, **178/4**
- Elcond'Or Forlonge**, h, 8 ans, Rio De La Plata USA et Nera Maria, **168/2**
- Electrical Power**, h, 5 ans, Saint Des Saints et Love In Paradise (GB), 124
- Ella Duchic**, f, 4 ans, Tunis POL et Flameche, 151
- Emerald River**, f, 6 ans, Bathyrhon GER et Kahya Ville, 162
- Emira Du Gouet*, f, 10 ans, Saddler Maker (IRE) et Querida De Ferbet, 134
- Empire Story**, h, 6 ans, Sidestep AUS et Eternal Wave, **180/6**
- Escort'Jet**, f, 5 ans, Gentlewave (IRE) et Escort'Woman, 130, **170/4**
- Espion De Vindecy**, h, 8 ans, Agent Secret IRE et Amazone De Balme, **144/5**
- Espoir Du Grillon**, h, 10 ans, Maresca Sorrento et Delle Azahar, 181
- Esprit Tranquille**, h, 5 ans, Elm Park GB et County County, **121/3, 176/4**
- Etoile Du Pilori**, f, 7 ans, Candidate GB et Perle Deux Mille, **167/3**
- Ever Faster**, h, 4 ans, Manatee GB et Sandy Cat, **161/3**
- Fabulous Pretender**, h, 6 ans, Great Pretender IRE et Fabalina, **141/7**
- Fantastic Sivola**, h, 9 ans, Noroit GER et Ker Llinka, **149/1**
- Farasoul**, h, 9 ans, Soul City IRE et Farasha, **162/4**
- Farseer**, h, 6 ans, Jeu St Eloi et Chanel Des Places, **149/4**
- Faуда**, h, 5 ans, Ivanhowe GER et Funny Line, 139
- Feu Du Large*, h, 9 ans, Kapgarde et Rapsodie Sea, **134/5**
- Feu Follet Sivola*, h, 9 ans, Martaline GB et Une Par Une, 156
- Feu Sacre**, h, 4 ans, Kapgarde et Folle De Tol, **128/3**
- Fiction Du Berlais**, f, 5 ans, Masked Marvel GB et Legende Du Luy, **145/1**
- Fighting Lady**, f, 4 ans, Triple Threat et Miss Cotil, 122
- Filolvent*, h, 9 ans, Nom De D'La et Maciga, 126

Flash Davier , f, 6 ans, Doctor Dino et Qingdao (IRE), 153/4	Gold Curtain , f, 4 ans, Intello (GER) et Finella, 147	Hermes Des Bordes , h, 7 ans, Saddler Maker (IRE) et Royale Des Bordes, 156	<i>Infra Rouge</i> , h, 6 ans, Coastal Path GB et Uluru, 137/6
Flavio Nonantais , h, 4 ans, Castle Du Berlais et Feen Glitters, 146/3	Golden Val , h, 10 ans, Valanour IRE et Foldor, 165/5	<i>Hermes Sacre</i> , h, 7 ans, Saddler Maker (IRE) et Fatima Iii, 181/2	Innovante , f, 4 ans, Cokoriko et Speedy Nova, 128/2
Foret Vierge , f, 6 ans, Kapgarde et La Foret, 171/5	Gondor De Kerker , h, 8 ans, Vendangeur (IRE) et Saphina De Kerker, 159/3	<i>Hip Hop Conti</i> , h, 7 ans, Lauro GER et Starmoss, 138/1	Inside Montlioux , h, 7 ans, Tiberius Caesar et Mermaids Quay IRE, 181/3
Formidable Le Dun , f, 4 ans, French Fifteen et Kougala, 129	<i>Google De Loued</i> , h, 8 ans, Sunday Break JPN et Ralyciane, 134	<i>Hitador</i> , h, 7 ans, Candidate GB et Belle Emeraude, 135/6	Intime Wild , h, 4 ans, Dariyan et Lettre Intime, 133/2
Forza Conti , f, 9 ans, Khalkevi IRE et Orne Saosnoise, 134/6	<i>Grace D'Oudairies</i> , f, 8 ans, Nicaron GER et Quinine, 134/4	<i>Hokusai Vallis</i> , h, 7 ans, Martaline GB et Athena Vallis, 125/4	Inventif , h, 6 ans, Davidoff GER et Belle Attente, 162
Fou Du Bresil , h, 9 ans, Blue Bresil et Belle Attente, 158/5	<i>Gracieuse Rodino</i> , f, 8 ans, Alianthus GER et Riviere Normande, 168/5	<i>Hola Has</i> , f, 4 ans, Spanish Moon USA et Horabora Has, 147/1	<i>Invincible Power</i> , h, 6 ans, Great Pretender IRE et Coronet, 126/7
Fox Challenger , h, 6 ans, Footstepsinthesand GB et Jona, 132/2	<i>Grain De Bonheur</i> , h, 8 ans, Gris De Gris (IRE) et Vrai Bonheur, 180	Holetown , f, 4 ans, Morandi et Clairefougere, 169/2	<i>Invite De Marque</i> , h, 6 ans, Network GER et Allez Les Rouges, 154
Fraga Has , h, 5 ans, Buck'S Boum et Fracafigura Has, 166/2	Grand Choeur , h, 5 ans, Choeur Du Nord et Grande Chamane, 156/4	<i>Horius</i> , h, 7 ans, Diamond Boy et Brave D'Honneur, 149/6	<i>Inzeo Du Gouet</i> , h, 6 ans, Rail Link GB et Dolly Du Gouet, 144/1
Free Klass , f, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Reine De Treve, 131	Grand Clermont , h, 8 ans, Maresca Sorrento et Flo De Clermont, 126/1	<i>Hot Day</i> , f, 7 ans, Authorized IRE et Toady, 154	<i>Ipanama</i> , f, 6 ans, Very Nice Name et Uchaga, 166
Free Lord D'Anjou , h, 6 ans, Lord Du Sud et Misery Hill, 154	<i>Grandgador</i> , h, 8 ans, Kapgarde et Newgador, 168/1	Hot Shot Thom , h, 7 ans, Jeu St Eloï et Lady De Gane, 132	*Irascible FR , h, 9 ans, Jukebox Jury (IRE) et Karuma GER, 141/3
Fripou De Ballon , h, 10 ans, Spider Flight et Nile Breeze, 156	Gravity Blue , f, 8 ans, Anabaa Blue (GB) et Kagura, 134/1	<i>Hupeca De Thaïx</i> , h, 7 ans, Cokoriko et Rebecca De Thaïx, 137/4	Irun Lord , h, 6 ans, Lauro GER et Royale Itaparica, 180
Fulltime Speed , h, 4 ans, Kendargent et Well Spoken IRE, 173/7	Great Coco Feather , h, 5 ans, Manatee GB et Great Feather, 163	<i>Hurric Des Obeaux</i> , h, 7 ans, Saddex (GB) et Quick Des Obeaux, 135/4	Isagirl , f, 6 ans, Free Port Lux (GB) et Kappgirl, 166/3
Funky De La Barre , h, 8 ans, Maresca Sorrento et Polka De La Barre, 159	Great Parade , h, 10 ans, Great Pretender IRE et Paradana, 144/7	Hymn For Love , f, 4 ans, Beaumeç De Houelle et Olive, 169	Isola Di Capri , f, 4 ans, Morandi et Maureenda, 150/4
Gage De Reussite , h, 8 ans, Network GER et Joly Nelsa, 137/2	Great Paul , h, 11 ans, Great Journey JPN et Princess Morgane USA, 130	I Am No Risk , h, 6 ans, No Risk At All et Reine Irlandaise, 158	It'S Well , f, 4 ans, It'S Gino GER et Everythings Well, 140/1
Gallipoli , h, 7 ans, Gleneagles IRE et Lockup (IRE), 157/2	Green Wich , h, 4 ans, Prince Gibraltar et Lise Green, 160	I Run , f, 6 ans, Elliptique (IRE) et Nuri GER, 132/3	Ite Missa Est , f, 8 ans, Clety et Mea Maxima Culpa, 137
Game Of Storm , h, 4 ans, Motivator GB et Like A Storm (IRE), 133/1	Gringo Du Berlais , h, 5 ans, Zarak et Chica Du Berlais, 130	I'M Gold Man , h, 6 ans, Rajsaman et Electra Gold, 130	Itisparis , f, 6 ans, Bathyrhon GER et Parisline, 180
Gare Au Marin , h, 5 ans, Muhtathir GB et Galatzina, 156/6	Gumpchop , h, 7 ans, Kheylef USA et Indiana Chope, 167/5	<i>I'M Super Quick</i> , f, 6 ans, Joshua Tree IRE et Quick Siren Mae, 180/5	<i>Ivanohe</i> , h, 6 ans, Cokoriko et Cavalerie, 148/4
Garibaldi , h, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Bell Su River (GB), 136/6	<i>Haiko</i> , h, 7 ans, Full Of Gold et Passion Des Aulmes, 164/5	Iban Roque , h, 6 ans, Bathyrhon GER et Baby Cat Delaroque, 153/3	Izgor De Viette , h, 6 ans, Gemix et My Miss, 159/5
<i>Gastibelza</i> , f, 8 ans, Crossharbour GB et Sydney Australia, 170/1	<i>Hakerman</i> , h, 7 ans, Sinndar IRE et Uvanana, 142	Icare D'Illiat , h, 6 ans, American Devil et One And Only, 132/5	<i>J'Irai Loin</i> , h, 5 ans, Buck'S Boum et Reale Des Sacarts, 179/1
Gemmifer , f, 6 ans, Ballingarry IRE et Bessora, 166	Halazzi , h, 8 ans, Evasive GB et Cortiguera GB, 164	Idole Des Dieux , h, 6 ans, Robin Du Nord et Kinalba, 130/2	<i>About De Ciergues</i> , f, 5 ans, Cokoriko et Think About, 156
<i>General En Chef</i> , h, 8 ans, Martaline GB et Sortie De Secours, 153/7	<i>Happy De Reve</i> , h, 7 ans, Voiladenuo et Boucouria, 125	<i>Idylle D'Alene</i> , f, 6 ans, Coastal Path GB et Bertille D'Alene, 164	Jabuse Machine , f, 5 ans, Pastorius GER et Canaille Du Rib, 139/7
Genesis As , h, 8 ans, Cokoriko et Lovely As, 157/6	Happy Harry , h, 5 ans, Zarak et L'Etoile De Moscou (GB), 141/4	<i>Igloo Igloo</i> , h, 6 ans, Gemix et Joslaine, 156/7	<i>Jackson Ville</i> , h, 5 ans, Alianthus GER et Jadoudy Ville, 139/5
Gentle Mag , h, 8 ans, Gris De Gris (IRE) et Katerinette, 134/7	Harmonie Roque , f, 7 ans, Muhtathir GB et Pearl De La Roque, 138/3	<i>Il Est Des Notres</i> , h, 6 ans, My Risk et Antioches, 168	<i>Jade De Turgeon</i> , f, 5 ans, Voiladenuo et Dameturgeon, 169/5
Gesko , h, 8 ans, Balko et Alvina, 149	<i>Harmony Rodino</i> , f, 7 ans, Axxos GER et Riviere Normande, 168/4	II YA , f, 4 ans, Pastorius GER et Inaya, 155/2	<i>Jade Des Vignaux</i> , f, 5 ans, Very Nice Name et Quadrige Des Vignaux, 159/4
Giacomo , h, 4 ans, Storm The Stars USA et Polimaya, 143/4	<i>Hawax</i> , h, 7 ans, Joshua Tree IRE et Urika, 167/4	<i>Ilva Des Obeaux</i> , f, 6 ans, Lord Du Sud et Almeria Des Obeaux, 158/6	<i>Jamming Quick</i> , f, 5 ans, Choeur Du Nord et Quick Siren Mae, 124/2
Gilou Cat , h, 8 ans, Cat Junior USA et Stoa IRE, 154/6	<i>Hedenn Bihoue</i> , h, 7 ans, No Risk At All et Vann Bihouee, 137/5	<i>Illico</i> , h, 6 ans, Sholokhov IRE et Onde De Choc, 138/4	Janydor , f, 5 ans, Kap Rock et Folidor, 163
Gilou Jaguen , h, 6 ans, Bathyrhon GER et Don'Aristarque, 154	<i>Helina Bella</i> , f, 7 ans, Manduro GER et Parade, 167	<i>Ilyva</i> , h, 6 ans, Voiladenuo et Carla Sacha, 164/4	Japan Quality , f, 4 ans, Martinborough JPN et Qualyjenka, 122/4
Gina , f, 4 ans, It'S Gino GER et Lady An Co, 122	<i>Helios De Fretel</i> , h, 7 ans, Feel Like Dancing GB et Napril'De Mai, 164/1	<i>Imagine Allen</i> , f, 6 ans, Manatee GB et Babylone Allen, 166/4	Jaroussky , h, 5 ans, Bathyrhon GER et Zanetta, 139/1
Ginja Des Taillons , f, 7 ans, Masterstroke USA et Rosee Matinale, 157	Hellena , f, 7 ans, Choeur Du Nord et Jolila, 170	Imako , h, 6 ans, Martaline GB et Rymi (IRE), 126/6 , 170	Java De L'Iton , f, 5 ans, Castel Sant'Angelo USA et Vamp De L'Iton, 169/6
Gino , h, 5 ans, Toronado (IRE) et Nova Step GB, 131/4	Hello De Sivola , f, 7 ans, Noroit GER et Histoire Des Ifs, 134/3	Imbatable Du Seuil , h, 6 ans, Kamsin GER et Sweet Laly, 141/6 , 171/1	Java Du Large , f, 5 ans, Pastorius GER et Antagua, 158/7
<i>Gino Des Dunes</i> , h, 8 ans, Konig Turf GER et Inecess, 142/4	Helsinki Nolimit , h, 7 ans, No Risk At All et Ligne Claire, 154/3	<i>Impetueuse Lady</i> , f, 6 ans, Elliptique (IRE) et Perova De Lune, 164	Jay Smart , h, 5 ans, Storm The Stars USA et Baya, 163
Glasgow Du Berlais , h, 6 ans, Saint Des Saints et Royale Athenia, 142/1	<i>Hemevoici</i> , h, 7 ans, Saint Des Saints et Montbresia, 138/6	Imprenable , h, 6 ans, Choeur Du Nord et Cybelle, 157	<i>Jazz Band</i> , h, 5 ans, Karaktar IRE et Morvanelle, 163/1
Go Fast Du Berlais , h, 5 ans, Kapgarde et Polly'S Present IRE, 148/2	<i>Henri Gil</i> , h, 7 ans, Meshaaheer USA et Right Wood, 180/1	<i>In Love</i> , h, 6 ans, Great Pretender IRE et Belle Princesse, 157/4	<i>Jazz Manouche</i> , h, 5 ans, Nom De D'La et Tinapalo, 157/1
<i>Go Fast Du Granval</i> , h, 8 ans, Maresca Sorrento et La Grande Vallee, 125	Heole Black , h, 7 ans, Network GER et Ode Rock, 148/3	In Shalaa , f, 5 ans, Shalaa IRE et Ponte Vechio, 179/5	<i>*Jazz Moon GB</i> , h, 5 ans, Pether'S Moon IRE et Azza, 144
Go'N Win , f, 10 ans, No Risk At All et Esteraza, 134/2		<i>In Victis</i> , h, 6 ans, Lord Du Sud et Creatina, 125/3	

Jazyz Conti , h, 5 ans, Kapgarde et Valdivia (IRE), 121	Jumaro , h, 5 ans, Cokoriko et Uvanana, 163	Karniquet , h, 4 ans, Kapgarde et Queenjo, 152/2	Kirielle Du Mesnil , f, 4 ans, Magneticijm (IRE) et Gin Gin, 122/1
<i>Je Suis Divin</i> , h, 5 ans, Karakter IRE et Divine Sainte, 166/1	Jumper Dete , h, 5 ans, Castle Du Berlais et Semmering GB, 139/2	<i>Kart D'Estruval</i> , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Udine D'Estruval, 174/3	Kiroz , m, 8 ans, Marshall et Belle Americaine, 159
<i>Jean De Gascogne</i> , h, 5 ans, Kapgarde et Begum Vallis, 149/7	<i>Junon Colombe</i> , f, 5 ans, Cokoriko et Uranie Colombe, 124	Kash Baie , h, 4 ans, Tiger Groom GB et Balsa Baie, 175/7	Kirsch Pepper , h, 4 ans, Great Pretender IRE et Parand GER, 160/3
<i>Jenol Du Quartier</i> , h, 5 ans, Conillon GER et Ok Du Quartier, 121	Jupiter Pepper , h, 5 ans, Hunter'S Light IRE et Policalle, 132	Kasimska , f, 4 ans, Kamsin GER et Katiouška, 175/6	<i>Kiss Me Fromentin</i> , f, 4 ans, Conillon GER et Diskover, 172
Jet D'Estruval , h, 5 ans, Kapgarde et Caresse D'Estruval, 165/1	Jury Bleu , h, 5 ans, Walzertakt GER et Lili Bleue, 139/3	Kassiopee Brenus , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Etoile Moriniere, 122/5	Kitagyne , f, 4 ans, Magneticijm (IRE) et Oxyňa, 122/3
Jet Ito , f, 6 ans, Ito GER et Most Welcome GER, 148/5	<i>Just A Gigolo</i> , h, 5 ans, Vision D'Etat et Bulle De Pap'S, 179/3	Kate Madrik , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Caline Des Bordes, 160	<i>Kitwell</i> , f, 4 ans, Lord Du Sud et Saratoga, 177
<i>Jetjoy</i> , f, 5 ans, Estejo GER et Thalie Du Maquis, 131	Just A Kiss Sivola , f, 5 ans, Nom De D'La et Miss Justice, 130/5	<i>Kathreen Du Seuil</i> , f, 4 ans, Isfahan GER et Violette Du Seuil, 147/7	<i>Kiwi D'Arzembouy</i> , h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Laurence, 174
<i>Jeu De Jambes</i> , h, 5 ans, Monitor Closely IRE et Cherry Baie, 124	<i>Just Do It Allen</i> , h, 5 ans, Rail Link GB et Tromboline, 156	<i>Keed D'Amis</i> , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Verysland, 152/1	Klassaction Sivola , h, 4 ans, Victory Song IRE et Dieu Merci Sivola, 174/6
Jeu St Paris , h, 5 ans, Jeu St Eloi et Parimans, 162/1	<i>Just In Time Blue</i> , h, 5 ans, Gemix et Brume De La Roque, 135/3	Keep Calm Dariyan , h, 4 ans, Dariyan et Princess Kaine IRE, 175/1	<i>Klem Langy</i> , f, 4 ans, Jeu St Eloi et Roumapoule, 140/4
Jeu de l'oeil , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Juntina, 127/2	Juste Royale Jeyl , h, 5 ans, Secret Singer et Royale Magic, 163/4	<i>Keep Cool Conti</i> , h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Regina Conti, 150/1	<i>Klipper</i> , h, 4 ans, Whipper USA et Nosca De Thaix, 146
<i>Jewel Star</i> , h, 5 ans, Storm The Stars USA et Daya Win, 149/5	<i>Justice De Guye</i> , f, 5 ans, Willywell et Mascotte De Guye, 131/1	Keep Trip , h, 4 ans, Top Trip (GB) et Sky Of Blue, 178/7	Klodjjenka , f, 4 ans, Castle Du Berlais et Claydy Jenka, 160/5
<i>Jeywell</i> , f, 5 ans, Rail Link GB et Saratoga, 145/2	Kabriole D'Ainay , f, 4 ans, Authorized IRE et Torpille D'Ainay, 133/5	Keliade (IRE) , f, 5 ans, Le Havre (IRE) et Consumer Credit USA, 145/5	Klong Dao , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Muhtattene, 155
Jightsar Pam , h, 5 ans, Galiway (GB) et Sandinnar, 154	<i>Kador Baie</i> , h, 4 ans, Tiger Groom GB et Tennessee, 133	<i>Kelplaisir</i> , f, 4 ans, Nidor et Eauplaisir, 177/3	<i>Klovis Des Mottes</i> , h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Uzelle Des Mottes, 173/1
<i>Jikito</i> , h, 5 ans, Voiladenuo et Klyne, 163/2	Kaja , f, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Kamellata, 151/1	Ken Beseder , h, 6 ans, Kendargent et Nitza, 149/3	<i>Komina</i> , f, 4 ans, Magneticijm (IRE) et Domino Des Mottes, 161/4
Jingle Denuo , h, 5 ans, Magneticijm (IRE) et Saison Des Pluies, 176/2	Kaldoum Du Rocher , h, 8 ans, Special Kaldoun (IRE) et Faline Du Rocher, 164	Ker Chalon , h, 5 ans, Diamond Green et Tracy Eria, 165/3	<i>Kopa Park</i> , h, 4 ans, Great Pretender IRE et Divinea, 160
<i>Jirais Au Ballo</i> , h, 5 ans, Full Of Gold et Balzane, 121/7 , 176	Kalendaria , f, 4 ans, Whitecliffsofdovery USA et Always Hope GER, 127/7	Keren De Berce , f, 4 ans, Morpheus GB et Zephrichane, 150	<i>Kopeck D'Oudairies</i> , h, 4 ans, Bathyrhon GER et Callia D'Oudairies, 150/5
Joana Conti , f, 5 ans, Pastorius GER et Camelia Conti, 158/1	<i>Kalika Des Flos</i> , f, 4 ans, Clovis Du Berlais et Edera, 147	Kermillis , f, 4 ans, Jeu St Eloi et Miss Chaparall, 140/2	Koriste , f, 4 ans, Cokoriko et Une Voix Royale, 136/1
Jochen De Kergue , h, 5 ans, Konig Turf GER et L'Irreelle, 163/3	<i>Kalineria D'Athon</i> , f, 4 ans, Saonais et Bella Dona D'Aton, 160	<i>Ketch D'Estruval</i> , h, 4 ans, Bathyrhon GER et Cadence D'Estruval, 160/1	<i>Kozak</i> , h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Urane De Ferbet, 177
Joeko Du Lin , h, 5 ans, Ivanhowe GER et Uxia Du Lin, 124/4	Kalino Bellevue , h, 4 ans, French Fifteen et Aubonne GER, 123/1	Kfe Kreol , h, 4 ans, Robin Du Nord et Rire Jaune Hugaux, 173/6	<i>Krac Dore</i> , h, 4 ans, Morpheus GB et Reveuse Blue, 161/1
<i>Jodhpur A La Motte</i> , h, 5 ans, Full Of Gold et Unagrez, 176	Kalium Bic , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Ambacity, 123	Kheops D'Aubrelle , h, 4 ans, Cokoriko et Silver Sky (IRE), 174/5	<i>Krakan</i> , h, 4 ans, Estejo GER et Alidee, 155/1
<i>Joie D'Or</i> , f, 5 ans, Full Of Gold et Audace D'Ainay, 179	<i>Kalko Manie</i> , f, 4 ans, Masterstroke USA et Durban Sea, 151/3	Kiaradame , f, 4 ans, Kapgarde et Catmoves, 155/4	Kroupade , f, 4 ans, Tunis POL et Parabad, 155/6
<i>Joke</i> , f, 5 ans, Whitecliffsofdovery USA et Quristine, 121	Kaloriziki , f, 4 ans, Whitecliffsofdovery USA et Kypriano'S Angel FR, 147	Kibo Passion , h, 5 ans, Kikujirou GB et Seven Brides, 163/5	Kundaline , f, 4 ans, Castle Du Berlais et Belle Sauvage, 151/6
<i>Joker D'Airy</i> , h, 5 ans, Balko et Quaska D'Airy, 153	*Kam'N Gin FR , h, 4 ans, Kamsin GER et Gin Ta, 178/2	Kid Du Maffray , h, 4 ans, Universal IRE et Flame Du Maffray, 178	<i>Kyoto Des Pictons</i> , h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Vallee Des Pictons, 160/7
Joker D'Aubrelle , h, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Stella D'Aubrelle, 170/6	Kamarad De Sivola , h, 4 ans, Victory Song IRE et Dejabelle Sivola, 127/6 , 175/2	<i>Kilometre Zero</i> , h, 4 ans, Chanducoq et Celine Collonges, 173/5	L'Ange Vert , h, 6 ans, Network GER et Joly Berengere, 132
<i>Joker De Loued</i> , h, 5 ans, Agent Secret IRE et Cyriane De Loued, 124/7 , 179/4	<i>Kanfyn Ludois</i> , h, 4 ans, Barastraight (GB) et Praline Ludoise, 177/4	Kim De Tanues , f, 4 ans, Arrigo GER et Curves In Control USA, 150/7	L'Auteur , h, 6 ans, Diamond Boy et L'Automne, 149
<i>Jolicoeur</i> , h, 5 ans, Elliptique (IRE) et Becky Des Boullats, 158	Kantagua Du Large , f, 4 ans, Great Pretender IRE et Antagua, 136/3	Kingsem Park , f, 7 ans, Turgeon USA et Baracoa GB, 181	L'Empire Vert , h, 4 ans, Blue Bresil et Femme En Or, 174/4
<i>Jolie Moirette</i> , f, 5 ans, Agent Secret IRE et Rahana Moirette, 145/4	Kap Lord , h, 5 ans, Kap Rock et Ho Good Lord Has, 121/6	Kind Lovely , f, 4 ans, Authorized IRE et Net Lovely, 136/7	L'Imprevue , f, 4 ans, Shalaa IRE et Nobina (GER), 129
Jonas Du Large , h, 5 ans, Great Pretender IRE et Donna Lavinia GER, 159	Kap Sky , f, 6 ans, Kapgarde et Pearl Sky, 148/7	Kinder Des Ongrais , h, 4 ans, Tiger Groom GB et Tiny Des Ongrais, 161/5	La Joueuse , f, 4 ans, Jeu St Eloi et La Riska, 122/6
Joshua De Maulde , h, 5 ans, Joshua Tree IRE et Victoire De Maulde, 131/2	<i>Kapriess Collonges</i> , h, 4 ans, Fly With Me et Miss Collonges, 150	<i>Kinder Du Gouet</i> , h, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Dolly Du Gouet, 177/1	Lady Coeur , f, 5 ans, Choeur Du Nord et Lady Cassandre, 179/6
Jour Sans Garde , h, 5 ans, Pomellato GER et Lips Motion GER, 124/6	<i>Kapwood</i> , h, 4 ans, Kap Rock et Sherywood, 152/6	<i>King Eric</i> , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Orphee De Vonnas, 155/3	Laguinte , h, 4 ans, Planteur (IRE) et Maido, 160/6
<i>Journee De Reve</i> , f, 5 ans, Fly With Me et Unike De Reve, 139	<i>Karakter Sacre</i> , h, 4 ans, Karakter IRE et Legende Sacree, 177	King Of Run , h, 9 ans, Born King JPN et Running Running, 154	Lapsus , h, 4 ans, American Devil et Lovely Tender, 123
<i>Joyeuses Paques</i> , f, 5 ans, Kap Rock et Pennsylvania, 131	<i>Karement Allen</i> , f, 4 ans, Muhtathir GB et Quismaelle, 177/5	King Pedro , h, 4 ans, Pedro The Great USA et Vodka Redbull, 161/2	Le Cabernet , h, 4 ans, Masked Marvel GB et Youadi, 123/7
<i>Joyeux Coco</i> , h, 5 ans, Cokoriko et Chakina, 176/6	Karioca , f, 4 ans, Masterstroke USA et Gryonne, 122	King Sport , h, 4 ans, Kingfisher IRE et Australia Sport, 123, 173	Le Grand Jour , h, 5 ans, Doctor Dino et Paris Toujours, 139/6
<i>Jules Des Vernes</i> , h, 5 ans, Slickly Royal et Chipie D'Aumont, 156	Karmix , f, 4 ans, Gemix et Pleine Lune, 143/5	King'S Lady , f, 4 ans, Castle Du Berlais et Aspolina (IRE), 147	Le Lion D'Anjou , h, 4 ans, Balko et Line Garry, 152/7

Le Listrac , h, 7 ans, Balko et Margonote, 137/7	Miss Himalaya , f, 6 ans, Zanzibari USA et Altitude Oceane, 154	Pavlova Du Berlais , f, 4 ans, Nathaniel IRE et Crystal Du Berlais, 147	Saint Sire , h, 6 ans, Saint Des Saints et Sierra Nevada, 125/2
Le Merlot , h, 4 ans, Masterstroke USA et Baie Des Veys, 178/3	Miss Kent , f, 4 ans, Whitecliffsodover USA et Lettre A Olive, 136/4	Pendulum Valley , m, 5 ans, Attendu et Galilee, 124	Sainte Aubaline , f, 4 ans, Saint Des Saints et Miss Aubaline, 140
Le Viking , h, 4 ans, Masked Marvel GB et La Vista, 146/2	*Molly Weasley IRE , f, 4 ans, Kessaar IRE et Cherika IRE, 140	Permafrost , h, 7 ans, Magadan IRE et Perlieglote, 171/4	Samelor , h, 8 ans, Samum GER et Free Sky, 158
Lenel , h, 4 ans, Non Rien De Rien et D'Or Et De Sang, 173/3	Monsieur Emile , h, 6 ans, My Risk et Country Davis USA, 149	Petit Dragon , h, 4 ans, It'S Gino GER et Agoreta, 146, 174/7	Saturne Pelem , h, 6 ans, Stormy River et Meshadora Pelem, 166/5
Les Couz , h, 6 ans, Saddex (GB) et Electrastar, 132	Moonrise Shadow , h, 6 ans, Stormy River et Eclipse Lunaire (GB), 156	Petite Irlandaise , f, 5 ans, Wings Of Eagles et Douce Irlandaise, 131	Saura , f, 7 ans, Spirit One et Easter Bunny, 153
Little King , h, 5 ans, Joshua Tree IRE et Aroma Bella, 158	Morticia , f, 5 ans, Choeur Du Nord et Bip Bip Tercah, 131	Petite Terre , f, 4 ans, Elvstroem AUS et Lacerta, 172/4	Seal Rocks , f, 4 ans, Martinborough JPN et Suwannee, 122/2
Little Winner , f, 7 ans, Alex The Winner USA et Little Royale, 181	*My Way GER , h, 9 ans, Jukebox Jury (IRE) et Majorata GER, 149/2	*Phil The Fluter IRE , h, 4 ans, Dragon Pulse IRE et Typhoon Della, 129/3	*Secret Prophet IRE , h, 7 ans, Lucky Speed IRE et Grangeclare Rhythm IRE, 168
Liverpool Park , h, 4 ans, Buck'S Boum et Lavalloise, 146	Nemo Lises , h, 4 ans, Pastorius GER et Anne Of Brittany, 123, 173/4	Planetarium , h, 6 ans, Exosphere AUS et Peace Mine CAN, 125	*Shazam GER , h, 4 ans, Adlerflug GER et She Bang, 174/2
Loi D'Amour , h, 4 ans, Lawman et Cry Of Love SPA, 152	Neoptoleme , h, 4 ans, Born To Sea IRE et Chanel Des Places, 161	Plevin , h, 5 ans, Doctor Dino et Lough Namona GB, 139	She'S All , f, 4 ans, No Risk At All et She Hates Me (IRE), 172
Losange Vert Bleu , h, 4 ans, Night Wish GER et Sweet Valrose, 133/4	Neptune Du Luy , f, 4 ans, Balko et Divina GER, 140/7	Plume Du Nord , h, 4 ans, Choeur Du Nord et Tres Plume, 123	*Shetland Tony GB , h, 5 ans, Sea The Moon GER et St Aye USA, 124/5
Loutathir , h, 5 ans, Muhtathir GB et Loup The Loup, 131/3	Never Risk , m, 5 ans, No Risk At All et Hera Bonitas, 176/5	Prince De La Barre , h, 12 ans, Iron Mask USA et Haute Et Claire, 156	Shinjuku , h, 4 ans, Creachadoir IRE et Susukino, 173
Lucky Net Love , h, 11 ans, Network GER et Line Lovely, 138/7	Nicaron'S Lady , f, 5 ans, Nicaron GER et Kotkie Bleue, 162/5	Prince Express , h, 7 ans, Prince Gibraltar et Rougeburg, 132/1	Sierra Negra , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Sierra Morena, 128/1
Luna The Great , f, 5 ans, Pedro The Great USA et Seven'O, 144/4	Nil De Ballon , h, 5 ans, Doctor Dino et Majeste De Ballon, 176/3	Princesse Verte , f, 4 ans, Buck'S Boum et Loxlade, 169/4	Sirima , f, 4 ans, Prince Gibraltar et Staracaya, 143/7, 172
Luxu , f, 4 ans, Seahenge USA et Coccolux, 133/6	Nipper , h, 6 ans, Whipper USA et Gorki IRE, 158	Ptiga Du Maine , h, 5 ans, Manatee GB et Hypathie, 126/3	Six One , h, 7 ans, Hunter'S Light IRE et Silky Steps IRE, 154/2
Madame De Lamballe , f, 5 ans, Kapgarde et Margaux And Co, 139	Nomade , h, 5 ans, Castel Sant'Angelo USA et Yellow Summer, 121/1	Quart De Coing , h, 10 ans, Sinndar IRE et Wells Vision GER, 162	Solid Spirit , h, 5 ans, Invincible Spirit IRE et Soie, 124/3
Made By De Houelle , f, 5 ans, Authorized IRE et Asperata, 145/7	Nosferatu , h, 4 ans, Kamsin GER et Nuit De France, 143/3	Quel Patron , h, 5 ans, Bathyrhon GER et Solenzara IRE, 176/7	Solingen , f, 7 ans, Muhtathir GB et Solvalla, 138/5
Magda Des Noes , f, 5 ans, Balko et Summer Cider (IRE), 163	Nosmallchange , h, 4 ans, Saint Des Saints et Neverchangepartner, 146	Quick Daddy , h, 6 ans, Quick Martin et What Cheeky, 180/3	Speed Lucky , h, 6 ans, Saint Des Saints et Luckystar Du Frene, 126/4
Magic Breizh Eagle , f, 8 ans, Mesnil Des Aigles et Waris Magic, 156	Novadedla , f, 5 ans, Nom De D'La et Speedy Nova, 131/5	Raf Tavel , h, 8 ans, Al Namix et Blue Road, 137	Starvina , f, 7 ans, Balko et Startling Du Magny, 148/1
Magma Dodville , f, 4 ans, Clovis Du Berlais et Mer Et Terre, 160/2	Numerus Borget , h, 6 ans, Nicaron GER et Feuille De Route, 154/7	Raffles Park , h, 6 ans, Martaline GB et Ma Filleule, 180/4	Styrka , f, 5 ans, Lord Du Sud et Yagana, 124
Manador , f, 4 ans, Manatee GB et Folidor, 161	Ocre , f, 4 ans, Jeu St Eloi et Take This Waltz, 147	Ras Kassar , h, 5 ans, Rajsaman et Air Theatre, 124/1	Sunny Swing , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Transcendante, 143/1
Manatee De La Mare , h, 4 ans, Manatee GB et Springa De La Mare, 127/5, 175/4	Olympic Flame , h, 9 ans, Motivator GB et Elusive Flame GB, 126/2, 162/3	Redneck , h, 6 ans, Jeu St Eloi et Lovely Tender, 181/5	Super Flam , h, 8 ans, Nom De D'La et Super Sister ITY, 158
Mandy , f, 4 ans, Prince Gibraltar et Zvetka (IRE), 129/4	Opal'In Des Rocs , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Grenad'In, 150	Regal Sea , f, 4 ans, Born To Sea IRE et Regal Step GB, 128	Swedish Boy , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Swedish, 128
Mao Boy , h, 5 ans, Agent Secret IRE et Pausanias, 166	Osaxalina , f, 5 ans, Karaktar IRE et Elle S'Envole, 141/5	Richard De Clare , h, 4 ans, Great Pretender IRE et Shamrock, 146/7	Tafedney , h, 4 ans, Doctor Dino et Ramina GER, 128/4
Mapartee , f, 4 ans, Manatee GB et Katparkat, 147/3	Pablo , h, 4 ans, Olympic Glory IRE et Diktabama, 150/3	Rimpoche , h, 9 ans, No Risk At All et Spring Baby, 158	Tarte Aux Prunes , f, 5 ans, Very Nice Name et Toutonne, 156
Mare Sol , f, 5 ans, Manatee GB et Stellarmor, 126/5	Pacific Boy , h, 4 ans, Toronado (IRE) et Painted Girl, 152/3	Riva Bianca , f, 5 ans, Buck'S Boum et Dashing Rose, 163	Terrifying , f, 4 ans, Pastorius GER et Terrific, 172/1
Marie Coastala , f, 6 ans, Coastal Path GB et Marie D'Altissima, 157	Pacifique Wave , h, 4 ans, Gentlewave (IRE) et Probleme Resolu FR, 174	Rock Of You , h, 4 ans, Kap Rock et Dreaming Of You, 178/5	Thequietman , h, 6 ans, Karaktar IRE et Escort'Beauty, 137/3
Massatree , h, 6 ans, Joshua Tree IRE et Massana, 181/4	Padam , h, 6 ans, Sri Putra GB et Omarie, 168/3	Roi D'Oudalle , h, 10 ans, Linda'S Lad (GB) et Gnoof USA, 181/7	Thou Gris , h, 8 ans, Gris De Gris (IRE) et Thou In Gold, 162/2
Mazarin Du Berlais , h, 4 ans, Great Pretender IRE et Hermine Du Berlais (IRE), 146/4	Pain Benit , h, 6 ans, Kandidate GB et Yaquetoi, 180/2	Rosefily Has , f, 4 ans, Doctor Dino et Formosa Joana Has, 151/2	Ti'Punch Des Iles , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Planete Rose, 152/5
Melle April , f, 7 ans, Khalkevi IRE et Tinoroyale GB, 171/3	Paint Prince , h, 6 ans, Prince Gibraltar et Painted Girl, 165/4	Rosie De La Vis , f, 5 ans, Hunter'S Light IRE et Alice De La Vis, 145	Tigress Dargent , f, 5 ans, Kendargent et Tarsia (GER), 130/3
Meme Pas Kap , f, 4 ans, Kapgarde et Mobilight, 127/3	Palmeira Emery , f, 4 ans, Herald The Dawn IRE et Jacamar, 175/5	Royal Moon , f, 5 ans, Spanish Moon USA et Robinia Directa GER, 156/1	Tilin Talan , h, 7 ans, Rail Link GB et Infusion GB, 125/7
Memories , h, 4 ans, Desinvolte et Hotel California, 150/2	Pankhurst , f, 4 ans, Nicaron GER et Tarika GER, 143	Safille De Houelle , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Raya Hope IRE, 140	*Top Daay GB , f, 4 ans, Adaay IRE et Afrodita IRE, 129/2, 172/2
Micmac , h, 6 ans, Choeur Du Nord et Montgarri, 132, 171/6	*Paradis IRE , f, 4 ans, Jukebox Jury (IRE) et Rock 'N' Roll GER, 143	Saint Crush , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Garry D'Amour, 136	Toscana Du Berlais , h, 6 ans, Shantou USA et Katioucha, 157/3
Mirza , f, 4 ans, Herald The Dawn IRE et Montgarri, 175	Parika Vert , h, 4 ans, Alianthus GER et La Sulfureuse, 174/1	Saint Des Tic , m, 4 ans, Saint Des Saints et Cazon Royale, 146	Transatlantic , h, 7 ans, Le Havre (IRE) et Aquamerica USA, 171/2
Mishka Des Mottes , h, 6 ans, On Est Bien (IRE) et Alicenora, 137	Particuliere Dream , h, 6 ans, Peer Gynt JPN et Particuliere (GB), 144/6	Saint Godefroy , h, 9 ans, Doctor Dino et Astrid Weus, 138/2	Trastevere , f, 4 ans, Motivator GB et Muhta D'Anjou, 147
	Pas De Quartier , h, 8 ans, Fuisse et Sambaesca, 158/4	Saint Louis Blues , h, 5 ans, Saint Des Saints et Let'S Do It, 154/1	Travel De Belair , h, 6 ans, Masked Marvel GB et Tragi Comedie, 167/1

Trent Lane, h, 8 ans, Blue Bresil et Mamamia, **148/6**

Tresor De Chiron, h, 6 ans, Joshua Tree IRE et Perle Deux Mille, **165/2**

Trilia Du Fouquet, f, 5 ans, Triple Threat et Dahlia Do Brasil, **169/7**

Trinita, f, 5 ans, Petillo et Volville, **145/3**

Two Fifty Two, m, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Piedra IRE, **161**

Typhoon Wilma, f, 5 ans, Stormy River et Carrot And Stick (IRE), **179/7**

***Ultra Marino FR**, h, 5 ans, Ultra IRE et Franciacorta (GB), **135/5**

Umahya, f, 8 ans, Sri Putra GB et Khadra SWI, **125/6**, 180

Universal Wind, h, 4 ans, Universal IRE et Little Hippo GB, **143/2**

Vale Of Tof, h, 6 ans, Vale Of York IRE et Acroleine, **130**, **170/3**

Valse Du Nord, f, 4 ans, Choeur Du Nord et Ballerine Dauteuil, **140/5**

Vandrimar, h, 6 ans, Authorized IRE et Font Froide, **153/1**

Ventura Highway, h, 4 ans, Kapgarde et Las Ventas, **155/5**

Victoire Du Pin, f, 5 ans, Cima De Triomphe IRE et Marquise Du Pin, **163**

Virgin Avenger, h, 4 ans, Masked Marvel GB et Holy Virgin, **146/1**

Vixoss Barelriere, h, 4 ans, Palamoss IRE et Nova Vixen, **123/3**

Wal Cassandre, h, 6 ans, Walzertakt GER et Lady Cassandre, **164/3**

Walkyria, f, 4 ans, Dink et Goldika Rouge, **140/6**

Well Creek, f, 4 ans, Willywell et Salve, **128/5**

Wilaya, f, 4 ans, Night Wish GER et Mater Matuta, **122/7**

Wingsuiter, h, 5 ans, Walzertakt GER et Kathy La Belle, **121/5**

Winner, h, 5 ans, Alex The Winner USA et Tender Night USA, **159/1**

Wutzelita, f, 4 ans, Soul City IRE et Wutzeline GER, **160/4**

Yellow Flag, f, 5 ans, Estejo GER et Cup And Flag, **145/6**

Youtwo Glass, h, 7 ans, Joshua Tree IRE et Sea Glass, **157/5**

Yutu, h, 4 ans, Morpheus GB et Churada (IRE), **155/7**

Zaporogue, h, 9 ans, No Risk At All et Caribea, **156/5**

Zen Light, h, 9 ans, Saint Des Saints et Dalhia Light, **135/7**

Zinoa, f, 6 ans, Nicaron GER et Sindara, **142**

***Zurekin IRE**, h, 8 ans, Martaline GB et Fleur D'Ainay, **154**